

RAPPORT ANNUEL ■ 2005



**BOURBON**

Entre la mer et vous

# Sommaire



## Présentation

Profil	1
Message du Président	2
Organes de direction	4
Stratégie et organisation	6
Résultats 2005	10
Sécurité - Environnement	14
Offshore	16
Remorquage & Sauvetage	20
Vrac	22

## Comptes consolidés

Bilan consolidé au 31 décembre	26
Compte de résultat consolidé	27
Tableau des flux de trésorerie consolidés	28
Variation des capitaux propres consolidés	29
Notes annexes aux états financiers consolidés	30
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005	76

## Comptes sociaux

Bilan de la société mère au 31 décembre	80
Compte de résultat de la société mère	82
Notes annexes aux états financiers de la société mère	83
Rapport d'activité de la société mère	96

Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices	97
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	98
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	100

## Informations juridiques et financières

Gouvernement d'entreprise	104
Facteurs de risques, faits exceptionnels et litiges	114
Marques, licences, brevets	
Propriétés immobilières	119
Ordre du jour de l'assemblée générale mixte	120
Projet de résolutions de l'assemblée générale mixte	121
Renseignements de caractère général concernant la société BOURBON SA et son capital	125
Rapport spécial valant descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'assemblée générale mixte	135
Rapport initial des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription	138
Document d'information annuel	139
Responsables du document de référence et du contrôle des comptes	141

<b>Table de concordance</b>	<b>142</b>
-----------------------------	------------

## Profil

# Un acteur international majeur des services maritimes

Depuis sa création en 1948, BOURBON s'est développé par l'intégration successive d'activités d'agroalimentaire, de distribution, puis de services maritimes.

En 2001, il choisit de se concentrer sur le métier des services maritimes et d'investir dans les services à l'offshore pétrolier, dans lesquels il disposait déjà d'une expertise reconnue depuis plus de vingt ans.

Fort de ce recentrage stratégique, accentué depuis 2005 avec le désengagement de l'activité grande distribution, BOURBON se positionne désormais comme un acteur international majeur des services maritimes, avec une offre dans trois domaines : les services maritimes à l'offshore pétrolier, le remorquage, l'assistance et le sauvetage et le transport de vrac.

Fidèle à l'esprit pionnier qui a présidé à sa croissance, BOURBON axe désormais ses efforts sur le développement de ses activités maritimes, avec un plan d'investissement ambitieux, en particulier dans les services à l'offshore pétrolier moderne.

Il s'appuie sur les talents, la diversité et l'esprit d'entreprise de ses collaborateurs pour conquérir de nouveaux marchés mondiaux à forte valeur ajoutée de services, de technicité et de sécurité.

## Historique

**1948 - 1978** > Création de la société Sucrieries de Bourbon, qui devient rapidement le premier groupe sucrier de La Réunion.

**1979 - 1996** > Avec la restructuration de l'industrie sucrière à La Réunion, Groupe Bourbon diversifie ses activités à partir de 1989 dans l'agroalimentaire, la distribution et les services maritimes. En 1996, le rachat des sociétés Les Abeilles (remorquage, assistance et sauvetage) et Setaf-Saget (transport de vrac solide) vient renforcer sa vocation maritime.

**1998** > Groupe Bourbon est introduit en Bourse au Second marché.

**2000 - 2005** > Groupe Bourbon entame un recentrage stratégique sur sa branche maritime en se retirant progressivement des activités agroalimentaire et distribution et en renforçant les activités maritimes, en particulier les services à l'offshore pétrolier, avec l'acquisition de 50% du capital de Delba Maritima (Brésil) et la prise de contrôle à 100% de Havila Supply AS qui deviendra Bourbon Offshore Norway.

**2006** > En moins de vingt ans, le producteur de sucre est devenu *pure player* des services maritimes, réalisant, depuis fin 2005, la quasi-totalité de son chiffre d'affaires et de son résultat opérationnel dans ce secteur. En juin 2005, Groupe Bourbon a signifié ce nouveau positionnement en devenant BOURBON. Le plan Horizon 2010 confirme ce recentrage.

**« C'est dans un contexte favorable que BOURBON, désormais spécialiste des services maritimes, a présenté son nouveau plan stratégique Horizon 2010. Le plan précédent sera réalisé avec un an d'avance et les perspectives de croissance, notamment dans le secteur de l'offshore pétrolier, sont favorables à la progression de nos parts de marché. »**

L'année 2005 est la dernière étape d'un processus de focalisation progressive de l'activité de BOURBON sur les seuls services maritimes.

La vente de 36,6% de Vindémia à Casino a conduit au transfert du management de la société dans la perspective de la cession des 30% restant début 2007. Les actifs fonciers et immobiliers à La Réunion ont également été apportés à CBo Territoria, société dont les actions furent distribuées en dividendes en nature à tous les actionnaires, pour un montant de 32,5 millions d'euros, au moment de la cotation de cette société sur Alternext en mai 2005. Enfin, l'assemblée générale a voté le changement d'identité ainsi que le transfert du siège social de La Réunion à Paris, Groupe Bourbon devenant BOURBON, spécialiste des services maritimes.

Les résultats financiers de l'année 2005 sont ainsi la marque de cette évolution et de la mise en œuvre du plan 2003-2007. En effet, le résultat net part du groupe atteint 205 millions d'euros et comprend une plus-value nette de la cession des titres Vindémia de 94,1 millions d'euros.

La croissance du résultat opérationnel à 148,2 millions d'euros (+30,5%) est le reflet d'une performance exceptionnelle de la Division Vrac du fait de taux de fret élevés et d'une croissance des tonnages transportés avec les navires de BOURBON ou ceux affrétés à long terme. La Division Offshore bénéficie, d'une part, de la mise en service de dix-neuf nouvelles unités mais aussi d'un relèvement du niveau des tarifs moyens journaliers pour les contrats en renouvellement ou les contrats à terme des navires arrivés en flotte dans l'année. La Division Offshore atteint un résultat opérationnel de 58,5 millions d'euros, en progrès de 67,6%.

Les investissements prévus au plan 2003-2007 ont été majoritairement réalisés dans la Division Offshore, qui recevra l'essentiel des navires en cours de construction en 2006. La Division Remorquage & Sauvetage s'est vue notamment renforcée par la livraison des deux navires de protection du littoral, l'Abeille Bourbon et



l'Abeille Liberté, outils modernes et performants au service de l'action de l'État français en mer. La Division Vrac, enfin, a reçu deux nouveaux vraquiers permettant à Setaf-Saget de proposer une flotte de 6 navires détenus en propre dont la moyenne d'âge est inférieure à trois ans.

La capacité de financement autonome de la croissance de BOURBON s'est vue illustrée par l'encaissement d'environ 200 millions d'euros au titre de la cession des actions Vindémia. De ce fait, l'endettement net s'élève désormais à 792,6 millions d'euros et le ratio d'endettement a été réduit à 1,04 contre 1,96 à fin 2004.

C'est dans ce contexte favorable que BOURBON a présenté un nouveau plan Horizon 2010 qui précise les orientations stratégiques pour la période 2007-2010. Le plan précédent sera réalisé avec un an d'avance et les perspectives de croissance, notamment dans le secteur de l'offshore pétrolier, sont favorables à la progression de nos parts de marché. BOURBON va ainsi investir 1,45 milliard d'euros en navires neufs et se fixe comme objectif d'augmenter son chiffre d'affaires de 12 % par an sur la période 2007-2010.

Ce plan intègre une majoration de la distribution des dividendes à la suite de la hausse prévue en 2005. Le dividende proposé de 1 euro par action est en progression de 78 % par rapport à 2004.

En gardant le cap sur la croissance dans les services maritimes, BOURBON montre sa confiance dans le professionnalisme et la motivation des femmes et des hommes sur qui reposent les succès d'aujourd'hui. Qu'ils soient remerciés pour le travail réalisé mais aussi pour les vocations qu'ils font naître chez les jeunes, éléments clés de notre capacité d'expansion.

**Jacques de Chateaueux**

## Conseil d'administration

### Jacques d'Armand de Chateaueux

Président du conseil d'administration,  
Directeur Général  
55 ans  
Mandat d'administrateur BOURBON :  
1977-2006

### Jean-Marc Brébion

60 ans  
Administrateur (jusqu'au 5 décembre 2005),  
Directeur Général délégué  
(jusqu'au 26 septembre 2005)

### Christian Munier

Administrateur, Directeur Général délégué  
55 ans  
Mandat d'administrateur BOURBON :  
1999-2007

### Christian d'Armand de Chateaueux

58 ans  
Mandat d'administrateur BOURBON :  
1990-2007

### Henri d'Armand de Chateaueux

58 ans  
Mandat d'administrateur BOURBON :  
1987-2007

### Guy Dupont

61 ans  
Mandat d'administrateur BOURBON :  
1999-2007

### Marc Francken\*

60 ans  
Mandat d'administrateur BOURBON :  
2000-2005

### Victoire Jacquin de Margerie\*

43 ans  
Mandat d'administrateur BOURBON :  
2004-2006

### Dominique Sénéquier

52 ans  
Mandat d'administrateur BOURBON :  
2003-2005

### Roger Wright\*

53 ans  
Mandat d'administrateur BOURBON :  
2004-2005

\* Administrateurs indépendants.



## Comité exécutif

Organisation de la direction de BOURBON au 31 décembre 2005

**a Jacques de Chateauvieux**  
Président Directeur Général

**b Christian Lefèvre**  
Directeur Général délégué

**c Christian Munier**  
Directeur Général délégué

**d Laurent Renard**  
Directeur Général délégué

## Comités du conseil d'administration

### Comité des rémunérations

Il exerce un rôle de conseil et émet des recommandations concernant la rémunération et la retraite du Président et des autres mandataires sociaux, ainsi que la mise en place des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Il s'est réuni une fois au cours de l'exercice, avec un taux de présence de 100%.

Marc Francken  
Henri de Chateauvieux  
Dominique Sénéquier

### Comité d'audit

Il a pour mission d'assister le conseil d'administration afin que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers.

Il s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice, avec un taux de présence de 89%.

Victoire Jacquin de Margerie (Présidente)  
Dominique Sénéquier  
Roger Wright

# Les services maritimes à l'offshore moderne, au centre d'une stratégie ambitieuse

Devenu en moins de vingt ans un *pure player* des services maritimes, et fort de sa flotte de navires récents, BOURBON met aujourd'hui en œuvre un plan stratégique ambitieux, dans l'objectif de devenir à l'horizon 2010 le leader mondial des services maritimes à l'offshore moderne et la compagnie préférée des clients les plus exigeants, partout dans le monde.

### Le contexte

Avec la croissance de la demande mondiale, les sociétés pétrolières sont conduites à exploiter de nouvelles ressources plus difficiles d'accès mais désormais rentables, comme les gisements en offshore profond. L'offshore profond, qui met en œuvre des équipements sous-marins et de surface toujours plus sophistiqués, requiert, pour l'exploration comme pour l'exploitation, des navires de plus en plus nombreux et performants. Par ailleurs, l'activité en offshore continental (c'est-à-dire d'une profondeur inférieure à 200 m) ne cesse de progresser, comme en témoigne la mise en service prévue de 77 appareils de forage en 2006-2007, tandis que l'évolution des technologies nécessite la présence de navires de services performants.

Enfin, on assiste aujourd'hui à une nouvelle segmentation du marché qui n'est plus basée sur la typologie offshore continental/offshore profond, mais distingue désormais l'offshore traditionnel servi par des navires construits pour la plupart entre 1974 et 1984, et l'offshore moderne, servi par des navires de nouvelle génération, âgés de moins de 10 ans. Ce dernier segment devrait connaître à l'horizon 2010 une croissance de 12% par an. En effet, le nombre de navires modernes devrait croître de 16% en offshore continental (compte tenu de l'obsolescence de la flotte dans ce secteur), et de 10% en offshore profond.

### La stratégie de BOURBON

**Dans ce contexte, le plan stratégique 2007-2010 de BOURBON affirme une ambition claire : devenir, à l'horizon 2010, le leader mondial de l'offshore moderne** en offrant aux clients les plus exigeants, partout dans le monde, les services d'une gamme complète de navires de nouvelle génération, innovants et à forte productivité. Pour devenir « la compagnie préférée » des clients les plus exigeants, BOURBON bénéficie déjà d'un avantage concurrentiel décisif grâce à la structure de sa flotte, composée à plus de 80% de navires modernes de moins de 10 ans.

Pour renforcer sa position, BOURBON investira massivement dans le développement de la flotte offshore : sur 1,45 milliard d'euros d'investissements, largement autofinancés, prévus sur la période 2007-2010, 85% seront consacrés à la Division Offshore, pour doubler le nombre de ses navires. Par ailleurs, BOURBON développera ses activités internationales de remorquage portuaire, de sauvetage et de protection du littoral, en continuant à s'affirmer comme l'expert français dans ce domaine.

Quant à l'activité de service logistique et de transport maritime de vrac, après les années exceptionnelles 2004-2005, elle devrait rester favorablement orientée et continuer à se développer, dans une relation contractuelle à long terme avec les groupes industriels donneurs d'ordre.

Au total, BOURBON vise une croissance globale de son chiffre d'affaires de 12% par an, dont +20% pour les services maritimes à l'offshore pétrolier, sur la période 2007-2010.





« Notre objectif : devenir la compagnie préférée des clients les plus exigeants. »

## Organigramme



### Division Offshore

 Bourbon Offshore

### Division Remorquage & Sauvetage

 Les Abeilles  
 Les Abeilles International

### Division Vrac

 Setaf Saget

### Autres activités

Distribution (Vindémia : 30%)  
 Sucre (Viêtnam)

L'activité maritime de BOURBON est organisée en 3 Divisions : Offshore, Remorquage & Sauvetage, Vrac. De la conception de navires à leur exploitation, BOURBON développe dans chacune de ces Divisions un savoir-faire reconnu, fondé sur l'innovation technologique, la maîtrise professionnelle et la qualité des relations avec les clients donneurs d'ordre. Il permet ainsi à ses grands clients d'externaliser leurs services logistiques, qui nécessitent des moyens maritimes sophistiqués, pour mieux se consacrer à leur cœur de métier.

## Les services maritimes à l'offshore pétrolier : quatre facteurs clés de succès

La réussite de ce plan repose sur la satisfaction de nos clients, la forte croissance de la demande pour des navires de nouvelle génération, travaillant aussi bien en eaux profondes qu'en offshore continental, et la maîtrise de quatre facteurs clés de succès :

- > **la sécurité**, avec un objectif zéro accident-zéro incident, qui conduit la Division à structurer son organisation et son management autour de la sécurité, tant dans les procédures d'exploitation que dans les attitudes personnelles,
- > **l'innovation**, avec le développement d'une flotte de navires nouvelle génération construits en série dans des chantiers compétitifs. Ces navires, conçus selon des cahiers des charges spécifiques, seront mis en service dès 2007,
- > **les ressources humaines** (recrutement, formation, gestion des carrières) avec le doublement prévu du nombre d'officiers et de marins dans la Division Offshore à l'horizon 2010,
- > **la maîtrise des coûts**, s'appuyant sur « l'effet de série » d'une flotte homogène, la compétence des équipages multinationaux et la décentralisation du management opérationnel, coordonné par une direction centrale resserrée.



### Le remorquage, l'assistance et le sauvetage

L'activité de remorquage, d'assistance et de sauvetage connaîtra une croissance modérée, principalement à l'international et dans la gestion des terminaux pétroliers ou gaziers. Le plan stratégique de BOURBON dans ce domaine consiste à conserver son leadership en France, à veiller à l'application de règles concurrentielles transparentes et à affirmer sa présence sur des appels d'offres internationaux – notamment sur les terminaux énergétiques (gaz, pétrole). BOURBON veille constamment à maintenir les coûts opérationnels, en contenant la masse salariale, avec éventuellement la mise en œuvre de réformes d'exploitation. Enfin, le développement de la politique de sécurité a comme objectif d'égaliser les performances des services maritimes à l'offshore pétrolier.

### Le transport de vrac

La rentabilité de l'activité de transport de vrac, bien qu'en retrait sensible par rapport aux années exceptionnelles 2004 et 2005, devrait rester favorablement orientée et rémunératrice, surtout pour la flotte de vraquiers détenus en propre. Le plan stratégique consiste à augmenter la part de marché dans le transport du charbon importé en Inde en augmentant la taille de la flotte détenue en propre et à continuer de développer, pour des groupes industriels, un service logistique maritime de produits vrac dans une relation contractuelle à long terme.

### Les autres activités : sucre au Viêtnam et activités du siège

La cession de l'activité pêche industrielle (Sapmer) est intervenue en tout début d'année 2005, puis les activités foncières immobilières, qui avaient été précédemment apportées à la société CBo Territoria, ont elles-mêmes été distribuées sous forme de dividendes en nature aux actionnaires de BOURBON le 19 mai 2005.

L'activité sucre, destinée au marché local vietnamien et principalement pour les besoins industriels, a connu une forte progression de son chiffre d'affaires en 2005 (+58%), qui reflète l'augmentation des prix au Viêtnam ainsi que le développement d'une activité raffinage en cours de campagne. Dans cette industrie de frais fixes, toute progression des marges se retrouve en grande partie dans le résultat.



## Une cession progressive de l'activité de Distribution (Vindémia) au groupe Casino

Le conseil d'administration de BOURBON a décidé dans sa séance du 18 mai 2005 d'exercer sa première option de vente à Casino portant sur 36,66% du capital de Vindémia, son activité de Distribution. À l'issue de cette cession – réalisée juridiquement et financièrement le 28 septembre 2005 pour une valeur de 199,6 millions d'euros – BOURBON conserve une option de vente de 30% exerçable à compter de 2007. La cession de Vindémia, qui aura été étalée et optimisée dans le temps, participe au financement autonome de la croissance de BOURBON pour lui permettre d'obtenir, *in fine*, son nouveau visage de leader des services maritimes. Sur les neuf premiers mois de l'année 2005, l'activité de Distribution a été consolidée à 66,6%. À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005, la société Vindémia est consolidée par mise en équivalence à hauteur de 30%. En 2005, l'activité de Vindémia bénéficie d'une bonne croissance des ventes à l'international (en particulier au Viêtnam) et prend en compte le renforcement de la concurrence à La Réunion.

### Risques et valeur

La valeur de la 2<sup>e</sup> option de vente de la participation de BOURBON dans Vindémia (30%) est fonction de multiples fixes de l'excédent brut d'exploitation, corrigé de la dette nette et du résultat net des deux années précédant l'année d'exercice de l'option.

Le savoir-faire de Vindémia, la continuité dans la gestion, les résultats récurrents dégagés par ses activités à La Réunion et la montée en puissance des activités à l'international sont de nature à réduire le risque éventuel de perte de valeur de cette participation.

## Tendances et perspectives

Depuis le début de l'année 2006, l'environnement pétrolier, avec des prix de pétrole brut et de gaz élevés, demeure favorable à la Division Offshore : l'année devrait être encore soutenue dans toutes les zones d'activité. L'objectif de BOURBON est de consolider ses positions dans les zones géographiques où il est déjà solidement implanté, notamment en côte occidentale d'Afrique, et d'accompagner ses grands clients dans leur développement sur un plan mondial.

La Division Remorquage & Sauvetage bénéficiera de l'impact en année pleine des activités de l'Abeille Bourbon et de l'Abeille Liberté.

L'activité de la Division Vrac restera dépendante de l'évolution du niveau des taux de fret et bénéficiera en année pleine de l'acquisition des deux navires livrés en 2005.

L'activité sucre bénéficiera en 2006 d'une campagne moyenne en volume mais d'un nouvel accroissement des prix de vente.

La progression du chiffre d'affaires de BOURBON demeurera influencée par l'évolution de la parité euro/dollar.

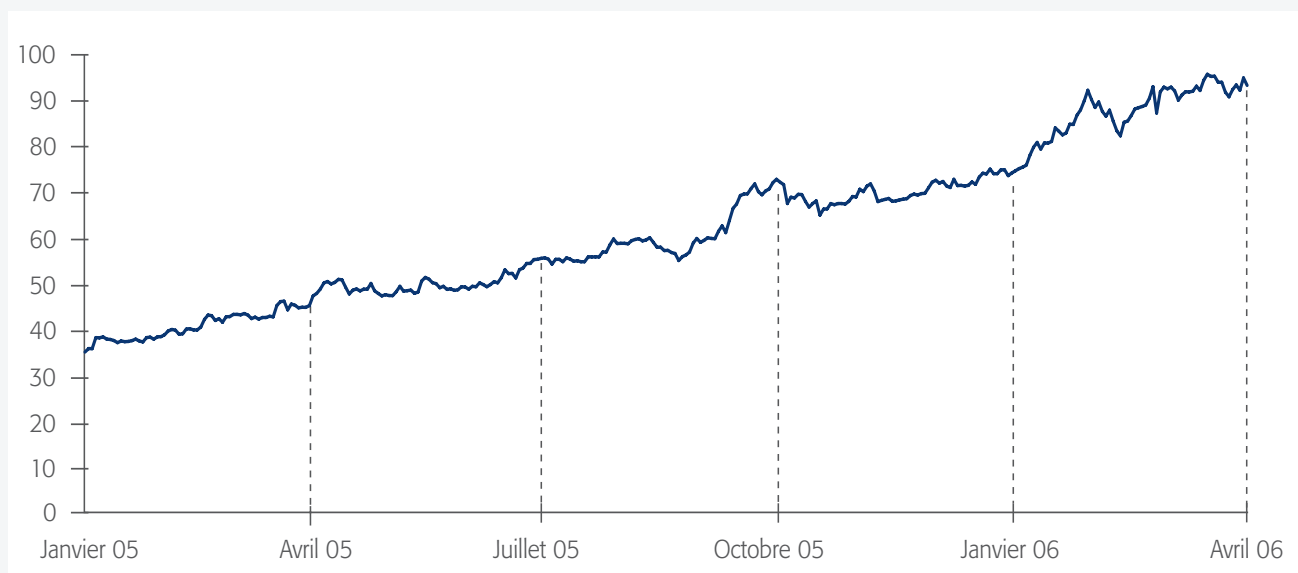
À la fin de l'année 2006, BOURBON aura réalisé avec un an d'avance son plan stratégique qui prévoyait :

- > une focalisation du portefeuille d'activités sur les services maritimes,
- > + 15% de croissance annuelle du chiffre d'affaires des activités maritimes, principalement de la Division Offshore (+ 25% par an),
- > un volume d'investissements de 1,2 milliard d'euros dans les services maritimes.

## Résultats 2005

# Croissance et progression de la rentabilité dans les services maritimes

## L'action BOURBON



## Données boursières

Outre les dividendes versés en cash en 2005, les actionnaires de BOURBON ont bénéficié d'un dividende en nature de 32,5 millions d'euros sous forme de distribution des titres CBo Territoria.

	2003	2004	2005
<b>Nombre d'actions au 31/12</b>	<b>7 032 000</b>	<b>24 612 000</b>	<b>25 045 577</b>
<b>Cours de l'action</b> (en euros)			
- plus haut	83,80	37,51	74,10
- plus bas	52,00	22,00	36,39
- dernier	81,80	36,13	73,95
<b>Capitalisation boursière au 31/12</b> (en millions d'euros)	<b>575</b>	<b>889</b>	<b>1 852</b>
<b>Résultat net par action</b> (en euros)	<b>8,15<sup>(1)</sup></b>	<b>3,85<sup>(2)</sup></b>	<b>8,31<sup>(2)</sup></b>
<b>Dividende par action</b> (en euros)	<b>1,40<sup>(3)</sup></b>	<b>0,56</b>	<b>1,00</b>

(1) Normes françaises. (2) Normes IFRS. (3) Pour 7 032 000 titres seulement.

## Calendrier prévisionnel des annonces financières

<b>2006</b>	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2006	mercredi 10 mai
	Assemblée générale mixte	mardi 23 mai
	Paiement des dividendes	lundi 29 mai
	Chiffre d'affaires 2 <sup>e</sup> trimestre 2006	jeudi 10 août
	Résultats 1 <sup>er</sup> semestre	mercredi 13 septembre
	Chiffre d'affaires 3 <sup>e</sup> trimestre 2006	vendredi 10 novembre

<b>2007</b>	Chiffre d'affaires 4 <sup>e</sup> trimestre 2006	vendredi 9 février
	Résultats annuels 2006	mercredi 21 mars
	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2007	jeudi 10 mai

**Responsable des relations investisseurs:**  
**Patrick Mangaud**  
33, rue du Louvre - 75002 Paris  
Tél : 01 40 13 86 09 - Fax : 01 40 28 40 31  
E-mail :  
patrick.mangaud@bourbon-online.com  
www.bourbon-online.com

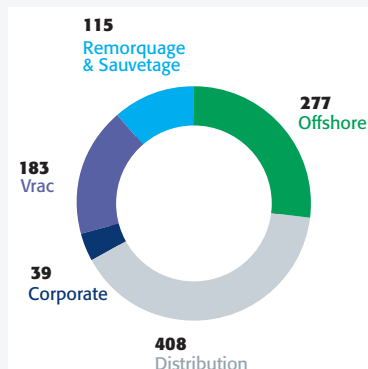
## Chiffre d'affaires (en M€)

Le chiffre d'affaires 2005 de BOURBON atteint 1 022 millions d'euros, en progression de 11,2% par rapport à l'année précédente. Les activités maritimes contribuent largement à la croissance de l'activité et à celle des résultats. Sur la base du nouveau périmètre, c'est-à-dire en excluant l'activité de Distribution, le chiffre d'affaires atteint 614,4 millions d'euros, soit une progression de 19,2% par rapport à 2004.



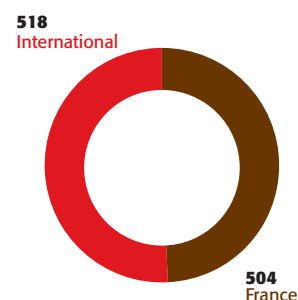
## Répartition du chiffre d'affaires par Division (en M€)

Les activités maritimes représentent 56% du chiffre d'affaires et l'activité offshore 27%.



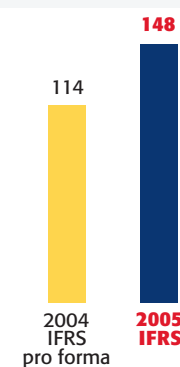
## Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (en M€)

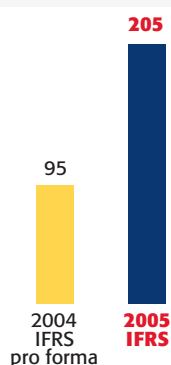
L'activité a particulièrement progressé à l'international au cours de l'année 2005. La part de l'international atteint 51%, contre 45% en 2004.



## Résultat opérationnel (en M€)

Le **résultat opérationnel** s'élève à 148,2 millions d'euros, en augmentation de 30,5%, et le **résultat net avant produits de cession** à 120,9 millions d'euros.





### Résultat net part du groupe (en M€)

Avec la cession de 36,6% de Vindémia à Casino, le **résultat net part du groupe** de l'année 2005 ressort à 205 millions d'euros.



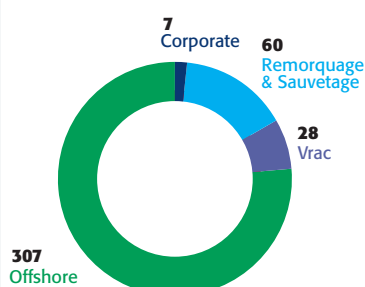
### Marge brute d'autofinancement (en M€)

La marge brute d'autofinancement est en croissance de 20% par rapport à 2004. Elle contribue activement au financement des investissements.



### Investissements bruts (en M€)

Les investissements bruts de BOURBON s'élèvent à 402 millions d'euros, dont 307 millions d'euros pour la Division Offshore. Au 31 décembre 2005, le programme d'investissements du plan 2003-2007 (1,2 milliard d'euros) est totalement réalisé ou engagé.



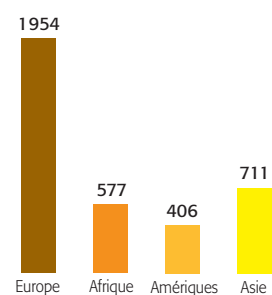
### Répartition des investissements bruts par Division (en M€)

25 navires ont été acquis durant l'année et 42 sont en cours de construction et seront livrés d'ici mi-juin 2007. Parmi eux, 36 concernent la Division Offshore, pour un montant d'investissement de 395 millions d'euros.

## Effectifs (hors activité Distribution)



## Répartition des effectifs par nationalité



## Comptes consolidés BOURBON

(en millions d'euros)	2005 IFRS	2004 pro forma	Variation	2004 Normes françaises Reclassé
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 022,0</b>	<b>918,8</b>	<b>+ 11,2 %</b>	<b>1 114,2</b>
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>240,3</b>	<b>187,3</b>	<b>+ 28,3 %</b>	<b>222,8</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>148,2</b>	<b>113,6</b>	<b>+ 30,5 %</b>	<b>131,0</b>
Résultat net avant plus-values sur cessions de participations	120,9	94,7	+ 27,7 %	98,7
Plus-values nettes sur cessions de participations	94,1	6,9	—	6,9
Résultat net	215,0	101,6	+ 111,6 %	105,6
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>205,0</b>	<b>94,7</b>	<b>+ 116,5 %</b>	<b>100,1</b>
Marge brute d'autofinancement	219,6	183,1	+ 19,9 %	206,6
Investissements bruts	402,2	372,3	—	389,7

L'excédent brut d'exploitation progresse de 28,3%, principalement dans les Divisions Offshore et Vrac. Le résultat net avant plus-values sur cessions de participations (en particulier avant plus-values sur la cession de Vindémia de 94 millions d'euros) progresse de 27,7%.

# Les hommes d'abord

Parce que le métier de marin est difficile, parfois dangereux, la mer force à l'humilité, au respect et à la responsabilité. C'est pourquoi BOURBON fait de la sécurité une priorité absolue, qui va de pair avec la protection de l'environnement. Ces engagements, déclinés dans sa charte Qualité, Santé, Environnement, Sécurité, s'incarnent au quotidien dans le comportement des collaborateurs, dans le respect des normes les plus exigeantes de l'univers maritime.

### Des objectifs précis pour une amélioration permanente

Chez BOURBON, la sécurité fait l'objet d'une politique d'amélioration permanente structurée par des objectifs clairs, évaluée par des indicateurs précis et soutenue par des actions de formation, de communication et de stimulation.

Deux axes majeurs de progression ont ainsi été identifiés pour 2006 :

- > harmoniser les systèmes documentaires des différentes filiales afin de présenter une architecture commune et d'établir un processus d'audits internes garantissant la qualité de récupération des données, ainsi que leur consolidation,
- > mieux anticiper le risque, pour une meilleure prévention, par une identification systématique des situations potentiellement dangereuses.

### Une organisation interne au service de la sécurité

La politique Sécurité de BOURBON, axée essentiellement sur la prévention, repose sur plusieurs points clés :

- > une bonne évaluation des risques : identification systématique des situations potentiellement dangereuses ; analyse minutieuse des causes d'accidents, afin d'éviter leur répétition,
- > une analyse de la sûreté du travail et l'élaboration de listes de contrôle lors de la planification des opérations,
- > le recensement et le partage des bonnes pratiques,
- > une organisation adaptée : création d'équipes sécurité pour intervenir en support des navires et des bases et relayer le mot d'ordre « la sécurité d'abord »,
- > une politique active de formation : réunions et exercices réguliers pour préparer et entraîner les personnels aux situations d'urgence,
- > une analyse détaillée des statistiques pour mesurer les progrès réalisés et assurer une amélioration continue des opérations.





« Chez BOURBON, la sécurité fait l'objet d'une politique d'amélioration permanente structurée par des objectifs clairs. »

## De la sécurité à l'environnement: un engagement de respect

Le respect de l'environnement, dans une optique de développement durable, est le corollaire de l'engagement de BOURBON en matière de sécurité.

Dans ce domaine, BOURBON s'engage notamment à :

- concevoir des navires, des équipements et des systèmes qui réduisent les rejets dans l'atmosphère et les déversements en mer,
- développer des standards d'opérations et de maintenance respectueux de l'environnement.

Témoin de cet engagement, la conception d'un nouveau navire AHTS « révolutionnaire », qui offre des performances exceptionnelles en matière d'environnement (réduction des rejets et de la consommation d'énergie), et de sécurité grâce à sa plate-forme arrière entièrement sécurisée et automatisée, pour limiter la présence humaine lors des opérations de relevage d'ancre. D'autres constructions en cours, comme un PSV double coque (*clean design*), sont le reflet de cette nouvelle génération de navires.



## **B safe : la sécurité au cœur des métiers**

Afin d'ancrer la sécurité dans le quotidien de tous, navigants et sédentaires, BOURBON a lancé en 2005 une grande action de communication interne : *B safe*. Portée par un concept fort, « 4C le réflexe sécurité » (Cerner, Communiquer, Contrôler et Conclure), cette opération vise à installer durablement, sur les bases et les navires, un état d'esprit Sécurité partagé et porté par tous les collaborateurs. Dans cette optique, un dispositif comportant de nombreux outils (tableaux de suivi d'indicateurs, animations, affiches, autocollants, fiches) est déployé à bord et sur les bases.

# Des atouts majeurs sur un marché en croissance



Approvisionnement, maintenance et réparation de plates-formes, remorquage et relevage d'ancre, assistance aux terminaux pétroliers offshore et transport rapide de passagers... L'activité de services maritimes à l'offshore pétrolier connaît une forte croissance. Pour s'affirmer sur ce marché porteur, BOURBON mène une politique active d'investissement, de recrutement et de renforcement de la sécurité.

### Une flotte moderne et polyvalente

Avec 157 navires en propriété et de nouvelles unités en construction, Bourbon Offshore dispose d'une gamme complète de navires modernes (80% de sa flotte offshore a un âge moyen de 3,8 ans), offrant une grande polyvalence en opérations :

- > *Multi Purpose Supply Vessels* (MPSV), support d'opérations de maintenance des plates-formes, d'interventions sous-marines par robot, de stimulations de puits,
- > *Anchor Handling Tug Supply Vessels* (AHTS) pour le remorquage et l'ancrage des appareils de forage,
- > *Platform Supply Vessels* (PSV) pour le ravitaillement des installations offshore en matériels et produits spéciaux,
- > remorqueurs spécialisés dans l'assistance des gaziers et des pétroliers enleveurs sur les terminaux offshore,
- > *Fast Supply Intervention Vessels* (FSIV) pour les approvisionnements urgents en équipement et le transport d'équipes d'intervention,
- > vedettes rapides (ou *crewboats*) pour le transport de personnel vers les sites pétroliers et sa redistribution entre les différentes plates-formes.

L'activité de l'offshore profond a fait apparaître une nouvelle génération de navires : de plus grande capacité, dotés de moteurs et treuils plus puissants et d'une meilleure manœuvrabilité (DP II), ils sont également plus respectueux de l'environnement, grâce à une consommation réduite en position fixe sur site (propulsion diesel-électrique) et au nouveau standard *clean and comfort*.

Les exigences en matière de sécurité s'appliquent désormais à tous les types de navires (des *crewboats* aux MPSV) et à tous les segments (offshore profond et continental). Les demandes des clients, habitués aux navires de nouvelle génération, intègrent de plus en plus l'âge des navires. La forte augmentation du nombre de navires de plus de 30 ans (+221 unités d'ici 2010) et les besoins en navires pour l'offshore continental vont s'accroître dans les années à venir. Le nouveau plan Horizon 2010 répondra ainsi aux attentes des clients les plus exigeants.

Excédent brut d'exploitation  
**115,6 M€ (+ 40%)**





## Chiffre d'affaires

# 277,2 M€

(+24%)

### Diversification et contrats long terme

En 2005, tous les éléments fondamentaux ont été favorables, dans toutes les zones d'activité. BOURBON a poursuivi la diversification du portefeuille clients, notamment à travers des contrats signés avec deux nouvelles « majors » : Shell et BP. Le groupe a également renforcé sa présence sur la côte occidentale d'Afrique, particulièrement au Nigeria, où les activités ont connu une forte croissance après la création d'un partenariat avec InterOil au sein de la société Bourbon Offshore InterOil Nigeria.

La politique de contractualisation long terme des navires a été poursuivie avec succès : fin décembre 2005, 87% des navires (y compris les navires en construction) étaient contractualisés.

### Un chiffre d'affaires en forte croissance

L'activité des services maritimes à l'offshore pétrolier a bénéficié en 2005 d'un environnement favorable, marqué par une forte activité des compagnies pétrolières, notamment en offshore profond.

La croissance du chiffre d'affaires de la Division Offshore (+24%, à 277,2 millions d'euros) est due essentiellement aux facteurs suivants :

- > la mise en service de 19 nouveaux navires (8 navires ravitailleurs et 11 vedettes de transport de passagers),
- > la progression des taux moyens journaliers des nouveaux contrats à terme et de ceux qui arrivent à renouvellement,
- > une activité soutenue à des tarifs élevés en mer du Nord,
- > la contractualisation long terme des navires livrés en 2005.

Le résultat opérationnel de la Division Offshore atteint 58,5 millions d'euros, en progression de 67,6%. Ce résultat bénéficie de la restructuration des opérations en Norvège (Bourbon Offshore Norway) et de l'impact des évolutions tarifaires sur le portefeuille de contrats à terme de BOURBON.

Par ailleurs, le ratio « excédent brut d'exploitation/chiffre d'affaires » s'élève à 42%.

### Accroissement du portefeuille clients

> L'intensification de l'activité sur la côte occidentale d'Afrique se poursuit :

- **contrat d'une durée de 2 ans et demi avec BP en Angola** pour 2 PSV, le Bourbon Helios et le Bourbon Hermès : désormais, BOURBON travaille avec toutes les majors pétrolières présentes en Angola ;

- **contrat de 2 ans avec Shell au Nigeria** pour 2 PSV, le Bourbon Hidra et le Bourbon Emerald (l'un des navires les plus modernes de la flotte), qui seront utilisés sur le champ de Bonga.

**« Notre expérience et notre flotte moderne nous permettent aujourd'hui de conquérir de nouvelles parts de marché. »**



## Offshore

# Des atouts majeurs sur un marché en croissance



### Sécurité : une politique QHSE qui porte ses fruits

Parce que la mer ne laisse pas droit à l'erreur, BOURBON applique les normes les plus rigoureuses en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité et d'environnement (QHSE). Déterminé à veiller au respect des meilleures pratiques et soucieux d'encourager une réelle prise de conscience auprès de ses collaborateurs, Bourbon Offshore s'est doté d'une charte et a mis en place un système de management de la sécurité et de protection de l'environnement.

Conforme aux normes ISO 9001 version 2000, ce système repose sur les principes suivants :

- > engagement des dirigeants,
- > formation et qualification des collaborateurs,
- > analyse des risques, préparation du travail, application de procédures spécifiques à chaque opération,
- > sélection d'équipements respectueux de l'environnement, sûrs d'usage et faciles d'entretien.

Les performances en matière de sécurité ont fortement progressé en 2005 : ainsi, le taux global d'incidents enregistrables par 200 000 heures travaillées a été divisé par 3, passant de 0,37 en 2004 à 0,12. Le lancement de la campagne *B safe* devrait encore accélérer cette progression, l'objectif étant de réduire de 50% le taux d'incident.

### Un challenge, l'augmentation des effectifs

En 2005, les effectifs ont progressé de 20% : Bourbon Offshore emploie plus de 2 100 marins. Compte tenu de la croissance de la flotte et du développement de son réseau mondial, ce nombre devrait atteindre 3 500 à court terme. Pour faire face à ce nouveau challenge, le groupe a mis en place une organisation spécifique de recrutement.

Parce que la sécurité et l'efficacité des opérations dépendent, dans une large mesure, de la spécialisation et de la compétence de son personnel, ce programme d'embauches va de pair avec une politique active de formation. BOURBON développe ainsi des programmes de formation spécialement adaptés aux exigences des contrats et aux lieux de travail.

Dans le cadre de sa politique d'embauches de personnel local, Bourbon Offshore a ouvert dans plusieurs pays des centres de formation, officiellement certifiés STCW (*Standards of Training, Certification & Watchkeeping*).





(en millions d'euros)	2005 IFRS	2004 IFRS pro forma
<b>Chiffre d'affaires (CA)</b>	<b>277,2</b>	<b>223,6</b>
<b>Excédent brut d'exploitation (EBITDA)</b>	<b>115,6</b>	<b>82,7</b>
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>41,7%</i>	<i>37,0%</i>
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>58,5</b>	<b>34,9</b>
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>21,1%</i>	<i>15,6%</i>
<b>Capitaux engagés</b>	<b>1 117,4</b>	<b>889,8</b>
<i>EBITDA/capitaux engagés moyens</i>	<i>11,5%</i>	<i>NA</i>
<b>Investissements bruts</b>	<b>307,0</b>	<b>324,0</b>

## Innovation et partenariat

**> Conception et livraison d'un AHTS « nouvelle génération » :** Bourbon Offshore Norway enrichit sa flotte du Bourbon Orca, développé en partenariat avec la société Ulstein Verft AS. Ce navire intègre toutes les innovations techniques au service de la sécurité des hommes en mer et du respect de l'environnement : nouvelle coque « Ulstein X-bow », pont arrière automatisé, propulsion diesel-électrique.

**> Création en avril 2006 de la société Naviera Bourbon Tamaulipas :** ce joint-venture avec la société d'armement mexicaine Naviera Tamaulipas dispose d'une flotte de 6 navires mis à la disposition de la compagnie pétrolière nationale Pemex.



# Développement international



Avec Les Abeilles et Les Abeilles International, BOURBON est parmi les premiers opérateurs mondiaux de remorquage, d'assistance et de sauvetage. Les Abeilles opère dans les ports et terminaux de France ainsi que dans l'océan Indien et sur la côte africaine. Les Abeilles International assure la protection du littoral français en organisant l'ensemble des opérations d'assistance et de sauvetage, sous la tutelle de la Marine nationale.

### Une progression satisfaisante

En 2005, le chiffre d'affaires de la société Les Abeilles a progressé de manière satisfaisante : + 12 % sur les zones Afrique et outre-mer, en raison notamment d'opérations extérieures, et 3 % en France métropolitaine, avec une progression plus marquée dans les ports de Marseille et de Dunkerque.

Les activités de remorquage en France métropolitaine progressent modérément, en ligne avec le niveau de l'activité économique. L'essentiel de la progression du chiffre d'affaires de la Division (+ 7,6 %) repose sur l'activité de remorquage outre-mer et à l'international, ainsi que sur le développement de l'activité de sauvetage. Le chiffre d'affaires de la société Les Abeilles International a progressé de 31 %, en raison de la mise en service des remorqueurs de haute mer « Abeille Bourbon » et « Abeille Liberté ».

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 27,9 millions d'euros. À noter que le renchérissement des soutes, notamment en Afrique, entraîne une dégradation des coûts de 2 millions d'euros. Les investissements de la période correspondent principalement à l'entrée en flotte de 3 nouveaux remorqueurs.

### Le remorquage

Avec plus de 60 remorqueurs, Les Abeilles est un opérateur de remorquage portuaire de dimension mondiale. Sa flotte offre un service de remorquage et d'assistance efficace, garantissant une accessibilité permanente aux principaux ports de France, dans l'océan Indien et sur la côte africaine, dans des conditions de sécurité maximales, notamment lors des mouvements de navires ; BOURBON permet ainsi à ses clients d'optimiser leur performance commerciale. En complément du service de remorquage et d'assistance délivré quotidiennement, les remorqueurs, équipés de moyens d'intervention anti-incendie et antipollution, peuvent également intervenir 24 h / 24 en protection de l'environnement, des infrastructures, des équipages et des navires.

L'année 2005 a été marquée par le développement international, avec l'obtention de la concession de remorquage dans le futur complexe portuaire de Tanger Méditerranée suite à un appel d'offres international. Dans le cadre de ce contrat, Les Abeilles a passé commande de quatre remorqueurs et de deux pilotines, qui viendront renforcer sa flotte. Pour consolider ses positions sur les marchés traditionnels du remorquage, Les Abeilles poursuivra l'élargissement de sa gamme de services et la modernisation de sa flotte.

### Excédent brut d'exploitation

**27,9 M€** (+ 1 %)





## Chiffre d'affaires

**114,9 M€**  
(+ 8 %)

### Le sauvetage et l'assistance

S'appuyant sur le savoir-faire de plus de 100 collaborateurs, Les Abeilles International, sous contrat depuis plus de 20 ans avec la Marine nationale, initialise, coordonne et effectue des opérations de renflouement, de déséchouage, de remorquage océanique et de lutte contre la pollution par hydrocarbures.

La société est membre de l'*International Salvage Union (ISU)* qui regroupe 46 sociétés dans le monde, toutes spécialisées dans le sauvetage et l'assistance en mer. Sa flotte comprend 6 navires dotés des moyens techniques les plus modernes en termes de vitesse de transit, de capacité de traction, de manœuvrabilité, de sécurité du personnel, d'équipement contre l'incendie et de capacité de stockage de dispersants.

L'année 2005 a été marquée par la mise en service de deux nouveaux remorqueurs pour le sauvetage : l'Abeille Bourbon, qui succède à l'Abeille Flandre parti renforcer le dispositif méditerranéen, et l'Abeille Liberté, pour remplacer l'Abeille Languedoc, redéployé en Atlantique.

### QHSE : un engagement actif

Certifiée ISO dès 1999, Les Abeilles a intégré très tôt une politique QHSE (qualité, hygiène, sécurité et environnement) dans ses procédures. Pour évaluer et améliorer ses performances dans la protection des hommes et de l'environnement, elle utilise notamment des méthodes d'analyse et d'évaluation des risques propres à l'industrie pétrolière et gazière. Chaque collaborateur est fortement impliqué dans cet engagement. Conforme au code ISM et toujours plus engagée, Les Abeilles a obtenu en 2005 la certification ISO 9001 version 2000 de tous ses sites – à l'exception du Cameroun, dont la certification est prévue pour 2006/2007. La compagnie intensifie sa politique QHSE dans les ports en France métropolitaine et développe par ailleurs sa politique Sécurité, dans l'objectif d'égaliser les performances des services maritimes à l'offshore pétrolier.

(en millions d'euros)	2005 IFRS	2004 IFRS pro forma
<b>Chiffre d'affaires (CA)</b>	<b>114,9</b>	<b>106,8</b>
<b>Excédent brut d'exploitation (EBITDA)</b>	<b>27,9</b>	<b>27,6</b>
% du chiffre d'affaires	24,3 %	25,8 %
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>15,6</b>	<b>15,5</b>
% du chiffre d'affaires	13,6 %	14,5 %
<b>Capitaux engagés</b>	<b>196,5</b>	<b>174,5</b>
EBITDA/capitaux engagés moyens	15,0 %	NA
<b>Investissements bruts</b>	<b>60,3</b>	<b>13,7</b>

### Tanger Méditerranée : un nouveau succès à l'international

Au terme d'un appel d'offres international lancé en janvier 2005, Les Abeilles a remporté une concession d'une durée de 25 ans pour assurer le remorquage et l'assistance portuaire du port de Tanger Méditerranée. Cette infrastructure portuaire à la pointe de l'innovation, qui s'étalera sur une surface de 500 km<sup>2</sup>, est appelée à devenir un *hub* maritime de première importance, avec une capacité estimée de 3 millions de conteneurs par an. Ce service sera assuré à partir d'avril 2007, soit trois mois avant la mise en service commercial du premier terminal à conteneurs. BOURBON recrutera 83 collaborateurs, essentiellement marocains, dans le cadre d'un véritable transfert de savoir-faire. 22 millions d'euros seront investis dans la construction de quatre remorqueurs neufs et deux pilotines, qui disposeront de moyens modernes de lutte contre les incendies et les pollutions. Le chiffre d'affaires cumulé sur la durée de la concession est estimé à 251 millions d'euros.



# La croissance continue



Spécialiste du transport maritime de vrac sec avec sa filiale Setaf-Saget, BOURBON a développé un savoir-faire incontestable, au service des grands clients industriels qui externalisent leurs services logistiques maritimes. Setaf-Saget opère principalement dans l'Atlantique, l'océan Indien ainsi qu'en Extrême-Orient. Dans le cadre d'une relation contractuelle à long terme, ses clients peuvent, en toutes circonstances, s'appuyer sur l'expérience et la compétence d'équipes expertes.

### Des volumes et des taux en augmentation

Après une année 2004 exceptionnelle, le chiffre d'affaires a continué à progresser fortement en 2005 (+ 15,8%) du fait en particulier :

- > de l'augmentation des volumes transportés, qui atteignent 14 millions de tonnes en 2005 contre 11,6 millions de tonnes en 2004 (+ 20%), du fait principalement des besoins d'approvisionnement en charbon de l'Inde,
- > du maintien des taux de fret à un niveau historiquement élevé en 2005 malgré une baisse par rapport à 2004 (l'indice référence, le Baltic Supramax, s'est élevé en moyenne à 21 400 USD jour contre 27 600 USD jour en 2004),
- > de l'augmentation (41 % contre 33% en 2004) du pourcentage de tonnage transporté par des navires en propriété et en affrètement long terme (plus de 12 mois).

La Division atteint un niveau de rentabilité record. Le résultat opérationnel s'élève à 50,1 millions d'euros en hausse de 43%.

### Une flotte modernisée, pour remporter de nouveaux marchés

Le succès de la Division Vrac repose sur une flotte de navires récents (6 vraquiers de 3 ans de moyenne d'âge), complétée par des affrètements long terme. La construction et la mise en service récente de trois navires supplémentaires de 55 000 tonnes ont renforcé sa position sur le marché des navires Handymax, conçus pour optimiser les chargements et les déchargements de cargaisons par leurs propres moyens.

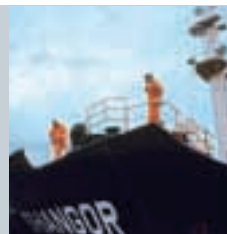
La qualité de la flotte contrôlée a permis de développer de nouveaux marchés, comme le charbon dans l'océan Indien, et d'optimiser les frets retours.

La Division Vrac s'est par ailleurs engagée dans la définition d'un nouveau navire haute performance de type Supramax.

La modernisation de cette flotte devrait lui permettre de renforcer ses positions sur le marché en forte croissance du transport de charbon à destination de l'Inde et du minerai de fer exporté de l'Inde. Cinq nouveaux navires seront ainsi mis en construction, dans le cadre d'un plan d'investissements de 120 millions d'euros à l'horizon 2010.

### Excédent brut d'exploitation

**53,1 M€ (+37%)**





## Chiffre d'affaires

**182,9 M€**  
(+ 16 %)

### Une gamme complète de services logistiques à haute valeur ajoutée

Le service études de Setaf-Saget est en mesure de répondre à toute demande spécifique de ses clients. Il propose notamment des analyses de nouveaux marchés, des études sur les particularités portuaires ou sur les différentes possibilités de réalisation d'un contrat de fret. Les opérateurs sont disponibles pour coter les frets et les contrats, garantir l'exécution des contrats, ou encore superviser toutes les opérations logistiques liées au maritime incluant l'aide au chargement et déchargement par les moyens propres aux navires. Les capitaines experts sont, à la demande, présents aux ports de chargement ou de déchargement pour prêter assistance aux affréteurs, aux chargeurs ou aux destinataires. Enfin, une équipe de spécialistes expérimentés et spécifiquement formés offre une assistance juridique précieuse au client, notamment dans la résolution des litiges.

### Une attitude responsable en matière de sécurité et d'environnement

Attentifs aux conditions de travail et à la protection de l'environnement, les collaborateurs de Setaf-Saget ont fait une priorité de la protection des hommes, de l'environnement et des biens dont l'entreprise a la responsabilité.

Les navires de BOURBON en pleine propriété disposent d'équipements visant à réduire l'émission des polluants. Les derniers vraquiers livrés, Dalior et Fructidor, sont équipés d'installations qui vont au-delà des normes internationales actuellement requises.

(en millions d'euros)	2005 IFRS	2004 IFRS pro forma
<b>Chiffre d'affaires (CA)</b>	<b>182,9</b>	<b>158,0</b>
<b>Excédent brut d'exploitation (EBITDA)</b>	<b>53,1</b>	<b>38,9</b>
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>29,0 %</i>	<i>24,6 %</i>
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>50,1</b>	<b>35,0</b>
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>27,4 %</i>	<i>22,2 %</i>
<b>Capitaux engagés</b>	<b>79,9</b>	<b>70,0</b>
<i>EBITDA/capitaux engagés moyens</i>	<i>70,8 %</i>	<i>NA</i>
<b>Investissements bruts</b>	<b>27,9</b>	<b>20,8</b>

### Livraisons de 2 vraquiers en 2005

Deux nouveaux vraquiers Supramax viennent renforcer la flotte : le Dalior (55 000 tonnes) en mars, et le Fructidor (53 500 tonnes) en novembre, respectivement les deuxième et troisième Super Handymax à être construits pour le groupe après le Messidor. Mesurant 190 mètres de long et 32 mètres de large, le Fructidor est équipé d'une double coque, de grues de 35 tonnes et de crapauds de 18 m<sup>3</sup> ; il permettra ainsi d'optimiser les opérations de chargement et déchargement, tout en offrant aux clients les meilleures conditions de sécurité. Le Fructidor est le sixième vraquier de la flotte détenue en propre par Setaf-Saget, qui en gère en permanence plus de 60 pour ses clients.

**« La flotte de navires détenus en propre et affrétés à long terme est un élément essentiel de notre succès dans le transport de vrac. »**



# Comptes consolidés

## Sommaire

---

- 26** Bilan consolidé au 31 décembre
- 27** Compte de résultat consolidé
- 28** Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 29** Variation des capitaux propres consolidés
- 30** Notes annexes aux états financiers consolidés
- 76** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005

# Bilan consolidé au 31 décembre

	Notes explicatives	IFRS			Normes françaises	
		2005	2004 pro forma	2004	2004 reclassé	2003 reclassé
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>ACTIF</b>						
Immobilisations incorporelles	2.1	8 564	7 538	12 596	26 384	24 922
Écarts d'acquisition	2.3	2 327	2 327	48 520	34 572	35 016
Immobilisations corporelles	2.1 - 2.2	1 373 070	1 108 011	1 268 190	1 147 178	971 525
Titres mis en équivalence	2.4	99 000	83 879	–	–	–
Autres actifs financiers	2.5	68 049	117 160	113 744	130 702	82 678
Impôts différés	2.12	6 900	6 233	9 975	10 087	17 075
Autres actifs long terme	2.6	3 048	827	825	825	10 439
<b>Total actifs non courants</b>		<b>1 560 958</b>	<b>1 325 975</b>	<b>1 453 850</b>	<b>1 349 748</b>	<b>1 141 655</b>
Stocks et en-cours	2.7	13 344	19 300	98 757	94 855	98 704
Clients et autres débiteurs	2.8	167 569	149 525	196 205	195 813	185 118
Créances d'impôt		–	–	–	–	–
Autres actifs courants	2.8	24 845	23 009	26 616	29 189	24 124
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.9	232 261	149 053	194 313	192 850	178 582
<b>Total actifs courants</b>		<b>438 019</b>	<b>340 887</b>	<b>515 891</b>	<b>512 707</b>	<b>486 528</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 998 977</b>	<b>1 666 862</b>	<b>1 969 741</b>	<b>1 862 455</b>	<b>1 628 183</b>

## PASSIF

Capital		31 267	31 267	31 267	31 267	26 801
Primes liées au capital		44 281	44 281	44 281	44 281	48 747
Réserves consolidées part du groupe (y compris résultat)		631 296	332 521	449 959	369 448	289 829
<b>Total capitaux propres, part du groupe</b>		<b>706 844</b>	<b>408 069</b>	<b>525 507</b>	<b>444 996</b>	<b>365 377</b>
Intérêts minoritaires		53 670	38 073	45 309	43 114	44 219
<b>Total intérêts minoritaires</b>		<b>53 670</b>	<b>38 073</b>	<b>45 309</b>	<b>43 114</b>	<b>44 219</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>760 514</b>	<b>446 142</b>	<b>570 816</b>	<b>488 110</b>	<b>409 596</b>
Emprunts et dettes financières	2.11	731 989	700 290	751 740	794 718	621 447
Engagements envers le personnel	2.10	14 114	12 979	13 815	17 720	17 298
Autres provisions	2.10	13 188	15 288	21 568	37 004	35 610
Impôts différés	2.12	41 393	43 397	48 866	10 911	26 872
Autres passifs long terme		2 585	893	1 526	6 683	13 674
<b>Total passifs non courants</b>		<b>803 269</b>	<b>772 847</b>	<b>837 515</b>	<b>867 036</b>	<b>714 901</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	2.11	292 915	322 796	344 569	292 801	282 457
Provisions (part à moins d'un an)	2.10	384	470	543	684	881
Fournisseurs et autres créditeurs		127 374	115 746	206 218	203 744	207 294
Dettes d'impôt		4 821	499	1 946	1 946	2 144
Autres passifs courants		9 701	8 362	8 134	8 134	10 910
<b>Total passifs courants</b>		<b>435 195</b>	<b>447 873</b>	<b>561 410</b>	<b>507 309</b>	<b>503 686</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>1 238 464</b>	<b>1 220 720</b>	<b>1 398 926</b>	<b>1 374 345</b>	<b>1 218 587</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 998 977</b>	<b>1 666 862</b>	<b>1 969 741</b>	<b>1 862 455</b>	<b>1 628 183</b>

# Compte de résultat consolidé

	Notes explicatives	IFRS			Normes françaises	
		2005	2004 pro forma	2004	2004 reclassé	2003 reclassé
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires	3	1 022 021	918 854	1 095 200	1 114 173	1 023 133
Coûts d'exploitation	3	(726 411)	(676 826)	(820 053)	(833 132)	(787 169)
Coûts généraux et administratifs	3	(55 302)	(54 734)	(58 173)	(58 111)	(57 342)
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	3	(91 300)	(77 755)	(94 561)	(96 848)	(97 971)
Autres charges et produits opérationnels	3	(849)	4 113	4 459	4 940	3 371
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>148 159</b>	<b>113 652</b>	<b>126 872</b>	<b>131 022</b>	<b>84 022</b>
Coût de l'endettement financier net	2.14	(24 751)	(25 607)	(26 772)	(26 785)	(23 473)
Autres charges et produits financiers	2.14	11 048	(2 118)	(2 768)	(2 768)	13 677
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>134 456</b>	<b>85 927</b>	<b>97 332</b>	<b>101 468</b>	<b>74 225</b>
Impôts sur les bénéfices	2.13	(18 741)	3 922	(2 902)	(2 752)	(8 147)
Quote-part des sociétés mises en équivalence nette des écarts d'acquisition	2.4	5 115	4 849	–	–	148
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées</b>		<b>120 830</b>	<b>94 699</b>	<b>94 430</b>	<b>98 717</b>	<b>66 226</b>
Plus-values nettes sur participations cédées		94 096	6 931	6 931	6 931	–
<b>Résultat net</b>		<b>214 926</b>	<b>101 630</b>	<b>101 361</b>	<b>105 648</b>	<b>66 226</b>
Part du groupe		205 039	94 664	94 691	100 148	57 319
Intérêts minoritaires		9 888	6 966	6 669	5 500	8 907

Résultat net de base par action	4.2.1	8,31	3,85	3,85	4,07	2,33
Résultat net dilué par action	4.2.2	8,17	3,79	3,79	4,00	2,30
Résultat net de base par action hors plus-values nettes sur participations cédées	4.2.1	4,50	3,57	3,57	3,79	2,33
Résultat net dilué par action hors plus-values nettes sur participations cédées	4.2.2	4,42	3,51	3,51	3,73	2,30

Dividende net attribué à chaque action		1,00 <sup>(1)</sup>	0,56	0,56	0,56	1,40 <sup>(2)</sup>
--	--	---------------------	------	------	------	---------------------

(1) Suivant proposition du conseil d'administration du 20 mars 2006.

(2) Pour 7 032 000 actions en 2003.

# Tableau des flux de trésorerie consolidés

	IFRS			Normes françaises	
	2005	2004 pro forma	2004	2004 reclassé	2003 reclassé
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Résultat net total consolidé</b>	<b>214 926</b>	<b>101 630</b>	<b>101 361</b>	<b>105 648</b>	<b>66 226</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence	(5 115)	(4 849)	–	–	(148)
Charge / produit d'impôt	23 991	(3 922)	2 902	2 752	8 147
Dotations nettes aux amortissements et provisions	96 845	71 874	89 892	91 815	102 467
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	(1 893)	–	–	–	–
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés	1 011	1 158	1 158	–	–
Plus et moins-values de cession	(94 336)	22 209	21 953	17 846	(2 602)
Impôts versés	(15 865)	(4 953)	(11 494)	(11 494)	(14 524)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>219 564</b>	<b>183 147</b>	<b>205 772</b>	<b>206 567</b>	<b>159 566</b>
Incidence de la variation du BFR	7 496	(1 254)	(3 724)	(1 694)	25 221
Produits de dividendes	(517)	(923)	(923)	(923)	(1 093)
Coût d'endettement financier net	24 751	25 607	26 772	26 785	23 473
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)</b>	<b>251 294</b>	<b>206 577</b>	<b>227 897</b>	<b>230 735</b>	<b>207 167</b>
Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite	(7 676)	(159)	(2 434)	(2 434)	(63 685)
Cession de sociétés consolidées, sans déduction de la trésorerie cédée	222 375	–	–	–	1 390
Incidence des autres variations de périmètre	(64 081)	(37 059)	–	–	(407)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(358 538)	(316 653)	(321 597)	(324 429)	(270 646)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 524	6 260	12 754	12 754	4 540
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(3 724)	(5 702)	(5 702)	(5 702)	(4 683)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	276	14 762	15 890	15 890	2 630
Dividendes reçus	517	923	923	923	1 093
Variation des prêts et avances consentis	33 791	(51 067)	(52 886)	(52 879)	(30 825)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)</b>	<b>(173 536)</b>	<b>(388 695)</b>	<b>(353 052)</b>	<b>(355 877)</b>	<b>(360 593)</b>
Augmentation de capital	2 620	70	70	70	1 553
Remboursement de capital	(3 469)	–	–	–	–
Cession (acquisition) nette d'actions propres	321	–	–	–	–
Émission d'emprunts	475 824	373 954	382 168	382 168	449 238
Remboursement d'emprunts	(443 268)	(191 989)	(221 781)	(221 781)	(272 785)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	(13 783)	(9 758)	(9 758)	(9 758)	(7 595)
Dividendes payés aux minoritaires	(1 148)	(162)	(162)	(162)	(237)
Intérêts financiers nets versés	(24 751)	(25 607)	(26 772)	(26 785)	(23 473)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)</b>	<b>(7 654)</b>	<b>146 508</b>	<b>123 765</b>	<b>123 752</b>	<b>146 701</b>
Incidence de la variation des taux de change	5 381	3 155	3 560	3 328	(1 069)
Incidence des changements de principes comptables	–	–	–	–	–
<b>Variation de la trésorerie nette (A) + (B) + (C)</b>	<b>75 485</b>	<b>(32 455)</b>	<b>2 170</b>	<b>1 938</b>	<b>(7 794)</b>
Trésorerie d'ouverture	8 068	5 898	5 898	4 733	12 527
Trésorerie de clôture (*)	83 553	(26 557)	8 068	6 671	4 733
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>75 485</b>	<b>(32 455)</b>	<b>2 170</b>	<b>1 938</b>	<b>(7 794)</b>
(*) dont :					
- valeurs mobilières de placement et autres	14 257	9 966	37 753	37 516	23 973
- disponibilités	218 004	139 088	156 560	155 334	154 609
- trésorerie passive	(148 708)	(175 611)	(186 245)	(186 179)	(173 849)

# Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Autres variations	Totaux capitaux propres	Dont	
								Part du groupe	Intérêts des minoritaires
<b>Capitaux propres à la clôture 2003 suivant le règlement CRC 99.02</b>									
	<b>26 801</b>	<b>48 747</b>	<b>330 583</b>	<b>66 226</b>	<b>(62 761)</b>	<b>-</b>	<b>409 596</b>	<b>365 377</b>	<b>44 219</b>
Impact passage aux IFRS (cf. note 5)	-	-	88 069	-	-	-	88 069	-	-
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en normes IFRS</b>									
	<b>26 801</b>	<b>48 747</b>	<b>418 652</b>	<b>66 226</b>	<b>(62 761)</b>	<b>-</b>	<b>497 665</b>	<b>451 739</b>	<b>45 926</b>
Affectation résultat 2003	-	-	66 226	(66 226)	-	-	-	-	-
Résultat consolidé 2004	-	-	-	101 361	-	-	101 361	-	-
Distributions versées par la mère	-	-	(9 758)	-	-	-	(9 758)	-	-
Augmentation du capital	4 466	(4 466)	-	-	-	-	-	-	-
Fusion Financière									
Jaccar/BOURBON									
• Augmentation du capital	9 472	39 393	-	-	-	-	48 865	-	-
• Réduction du capital	(9 472)	(39 393)	-	-	-	-	(48 865)	-	-
Variation écart de conversion	-	-	-	-	(14 447)	-	(14 447)	-	-
Actions propres	-	-	-	-	-	(262)	(262)	-	-
Stocks-options	-	-	-	-	-	1 158	1 158	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	(4 901)	(4 901)	-	-
<b>Capitaux propres à la clôture décembre 2004 en normes IFRS</b>									
	<b>31 267</b>	<b>44 281</b>	<b>475 120</b>	<b>101 361</b>	<b>(77 208)</b>	<b>(4 005)</b>	<b>570 816</b>	<b>525 507</b>	<b>45 309</b>
Résultat consolidé 2005	-	-	-	214 926	-	-	214 926	-	-
Distributions versées par la mère	-	-	(46 271)	-	-	-	(46 271)	-	-
Affectation résultat 2004	-	-	101 361	(101 361)	-	-	-	-	-
Augmentation du capital	-	-	2 620	-	-	-	2 620	-	-
Remboursement de capital (*)	-	-	(3 511)	-	-	-	(3 511)	-	-
Instrument financier :									
• Constaté en capitaux propres									
1 <sup>re</sup> adoption IFRS (cf. note 5.1.C)									
	-	-	(11 244)	-	-	-	(11 244)	-	-
• Constaté en capitaux propres									
Variation exercice									
	-	-	13 571	-	-	-	13 571	-	-
Variation écart de conversion	-	-	-	-	18 644	-	18 644	-	-
Actions propres	-	-	-	-	-	(48)	(48)	-	-
Stocks-options	-	-	-	-	-	1 011	1 011	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2005 en normes IFRS</b>									
	<b>31 267</b>	<b>44 281</b>	<b>531 646</b>	<b>214 926</b>	<b>(58 564)</b>	<b>(3 042)</b>	<b>760 514</b>	<b>706 844</b>	<b>53 670</b>

(\*) Part des minoritaires dans le remboursement de capital de la filiale vietnamienne détenue à 51 % par le groupe.

# Notes annexes aux états financiers consolidés

1. Règles et méthodes comptables	p. 30
2. Notes sur les comptes consolidés	p. 39
3. Information sectorielle	p. 54
4. Informations complémentaires	p. 55
5. Notes sur le premier passage aux normes IFRS	p. 65

## 1. Règles et méthodes comptables

### 1.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de BOURBON au 31 décembre 2005 sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2005 et des comptes comparatifs 2004 sont celles publiées au *Journal Officiel* de l'Union européenne et dont l'application est obligatoire au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, les normes IAS 32 « Instruments financiers – Présentation et informations à fournir » et IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », ont été appliquées de façon prospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Dans la mesure où l'application de ces normes est prospective, l'information donnée au titre de l'exercice 2004 n'est pas comparable. Les méthodes comptables appliquées aux instruments financiers en 2004 sont conformes au référentiel français, tels que mentionnés dans l'annexe aux comptes consolidés 2004.

Un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a été établi selon les dispositions énoncées dans la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS », dont l'analyse détaillée et chiffrée est présentée en note 5. Cette analyse présente les

distorsions entre les principes comptables français précédemment appliqués et les normes IFRS. Cette note précise également les modifications apportées par rapport à la première publication du passage aux normes IFRS au 30 juin 2005.

Les comptes consolidés de l'exercice 2005 ont été arrêtés par le conseil d'administration de BOURBON le 20 mars 2006.

### Recours à des estimations

La préparation des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS implique le recours à des estimations, des hypothèses et des appréciations qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations s'appuient sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les hypothèses et appréciations retenues ainsi que les circonstances existantes à la date d'établissement des comptes pouvant se révéler différentes de la réalité, les résultats futurs réalisés pourraient différer des estimations retenues.

### Méthodes comptables significatives

Le groupe s'est engagé dans un processus de désengagement de son activité de Distribution qui sera achevé au plus tard en 2009. En mai 2005, le groupe a exercé l'une des deux options qu'il détenait auprès du groupe Casino portant sur la cession de 36,66 % de la société Vindémia, cession devenue effective le 28 septembre 2005. Cette étape a résulté en la perte du contrôle, mais au maintien d'une influence notable, sur la société Vindémia, qui constitue principalement les activités de la Distribution. BOURBON ne pourra exercer sa deuxième option auprès du groupe Casino portant sur la vente des 30 % restants dans la société Vindémia qu'à compter de l'année 2007. Au regard de l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » et du fait du désengagement par étape de la Distribution, le groupe a considéré que les conditions pour la présentation de la sortie de la Distribution comme une activité abandonnée seront remplies ultérieurement et au plus tard en 2009.



## 1.2 Établissement des comptes pro forma

Le groupe ayant cédé son activité Pêche au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et 36,66 % de son activité Distribution au 1<sup>er</sup> octobre 2005, des comptes pro forma ont été établis au 31 décembre 2004, afin d'assurer la comparabilité des comptes consolidés au 31 décembre 2005.

Ainsi sont présentés en comparatif de 2005 :

Référentiel/Période	Compte de résultat	Bilan
IFRS/2004 pro forma	<b>Distribution</b> : consolidée sur les neuf premiers mois de l'année en intégration proportionnelle et par mise en équivalence sur le dernier trimestre. <b>Activité foncière et immobilière (CBo Territoria)</b> : non consolidée. <b>Activité Pêche</b> : non consolidée.	<b>Distribution</b> : consolidée par mise en équivalence. <b>Activité foncière et immobilière (CBo Territoria)</b> : non consolidée. <b>Activité Pêche</b> : non consolidée.
IFRS/2004	<b>Distribution</b> : consolidée en intégration proportionnelle. <b>Activité foncière et immobilière (CBo Territoria)</b> : consolidée en intégration globale. <b>Activité Pêche</b> : consolidée en intégration globale.	<b>Distribution</b> : consolidée en intégration proportionnelle. <b>Activité foncière et immobilière (CBo Territoria)</b> : consolidée en intégration globale. <b>Activité Pêche</b> : consolidée en intégration globale.
Normes françaises/ 2004 reclassé	<b>Distribution</b> : consolidée en intégration proportionnelle. <b>Activité foncière et immobilière (CBo Territoria)</b> : consolidée en intégration globale. <b>Activité Pêche</b> : consolidée en intégration globale.	<b>Distribution</b> : consolidée en intégration proportionnelle. <b>Activité foncière et immobilière (CBo Territoria)</b> : consolidée en intégration globale. <b>Activité Pêche</b> : consolidée en intégration globale.
Normes françaises/ 2003 reclassé	<b>Distribution</b> : consolidée en intégration proportionnelle. <b>Activité foncière et immobilière (CBo Territoria)</b> : consolidée en intégration globale. <b>Activité Pêche</b> : consolidée en intégration globale.	<b>Distribution</b> : consolidée en intégration proportionnelle. <b>Activité foncière et immobilière (CBo Territoria)</b> : consolidée en intégration globale. <b>Activité Pêche</b> : consolidée en intégration globale.

## 1.3 Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées par le groupe de manière exclusive, directement ou indirectement, par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. Le groupe possède un contrôle conjoint lorsque les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont intégrées par mise en équivalence.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 4.7.

Sont entrées dans le périmètre en 2005 :

- Rigdon Marine LLC (acquisition),
- Rigdon Marine Corp. (création),
- Bourbon Offshore I AS (création),
- Bourbon Offshore I KS (création),
- Bourbon Offshore III KS (création),
- Bourbon Offshore III AS (création),
- Bourbon Offshore Associates (création),

- GIE Bourbon Express (création),
- GIE FSIV 255 (création),
- GIE Surfer 2005 (création),
- GIE Bourbon Helios (création),
- GIE Bourbon Aladin (création),
- GIE Bourbon Apsara (création),
- GIE Bourbon Hermès (création),
- GIE Surfer 2005 bis (création),
- GIE Bourbon Hera (création),
- GIE Bourbon Alexandre (création),
- Bourbon Offshore Crafts (création),
- Bourbon Offshore Holding (création),
- GIE Abeille Bourbon (création),
- GIE Abeille Liberté (création),
- Cador (création),
- Tribor (création),
- Babor (création).

L'ensemble des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice est consolidé par intégration globale, à l'exception des sociétés Rigdon Marine LLC et Rigdon Marine Corp. qui sont consolidées par mise en équivalence.

Sont sorties du périmètre en 2005 :

- activité Pêche cédée au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (Armement Sapmer, Armement des Réunionnais, Armement Sapmer Distribution),
- Société de Développement Immobilier, Sret et CBo Territoria : activité cédée aux actionnaires de BOURBON, *via* une distribution de dividendes en nature,
- activité Distribution consolidée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2005 par mise en équivalence.

Au cours de l'exercice, il a été enregistré la liquidation de la société CMRS Casablanca, ainsi que les fusions suivantes :

- Bourbon Offshore VII AS et Bourbon Offshore VII KS ont été fusionnées dans Bourbon Offshore Norway ;
- Rivages Croisières, Seaward et Sermar ont été fusionnées dans Bourbon Maritime ;
- Les Abeilles Bayonne et Carmin Shipping ont été fusionnées dans Les Abeilles SAS.

#### 1.4 Date d'arrêté des comptes

Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes individuels au 31 décembre 2005.

#### 1.5 Règles d'arrondis

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros, les arrondis étant faits au millier d'euros supérieur lorsque le montant après la virgule est supérieur ou égal à 500 €.

#### 1.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe est l'euro. La conversion des comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par l'application de la méthode du cours de clôture :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture,

- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période,
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans le cas où la majorité des transactions et des coûts est effectuée dans une monnaie différente, c'est cette monnaie qui est retenue.

Suivant ce principe, la Division Vrac a adopté, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, comme monnaie fonctionnelle le dollar US en lieu et place de sa monnaie locale qui est l'euro. Les comptes des sociétés de la Division Vrac sont donc établis dans la monnaie fonctionnelle dollar US suivant la méthode du cours historique, à savoir :

- les postes du bilan non monétaires, dont les capitaux propres, sont convertis au taux historique,
- les postes du bilan monétaires sont convertis au taux de clôture,
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période, à l'exception des dotations aux amortissements des éléments non monétaires auxquelles elles se rapportent, qui sont converties au taux historique,
- l'écart de conversion est inclus dans le résultat de la période.

Les comptes des sociétés de la Division Vrac sont ensuite convertis dans la monnaie de consolidation, l'euro, suivant la méthode du cours de clôture, telle que décrite précédemment.

Au 31 décembre 2005, l'impact de ce changement est comptabilisé en fonds propres dans le poste écart de conversion pour un montant de -9,3 M€.

Les cours de conversion retenus sont les suivants :

Devises		Taux moyen de l'exercice 2005	Taux de clôture au 31/12/05	Taux de clôture au 31/12/04
AON	Kwanza	109,188	95,577	114,954
BRL	Real brésilien	3,026	2,761	3,616
CFA	Franc CFA	655,957	655,957	655,957
CFP	Franc CFP	119,265	119,265	119,265
CHF	Franc suisse	1,548	1,555	1,543
MGA	Ariary	2 485,063	2 591,320	2 546,020
MUR	Roupie mauricienne	36,887	36,183	38,613
NGN	Naira	164,470	153,231	179,937
NOK	Couronne norvégienne	8,009	7,985	8,237
SCR	Roupie seychelloise	6,926	6,149	7,392
USD	Dollar américain	1,244	1,180	1,362
VND	Dong vietnamien	19 886,140	18 834,400	21 536,400

## 1.7 Subventions

Les subventions d'investissements sont inscrites en produits différés au passif du bilan et sont reprises en résultat sur la durée d'utilisation de l'actif auquel elles se rapportent. Le solde résiduel au 31 décembre 2005 est de 663 K€.

## 1.8 Éliminations

Les éliminations suivantes nécessaires à la consolidation ont été effectuées :

- éliminations des transactions internes au groupe et des comptes réciproques entre les sociétés intégrées,
- élimination des dividendes versés entre sociétés consolidées,
- élimination des constitutions ou reprises de provisions sur les titres et créances des sociétés consolidées,
- élimination des marges internes sur stocks,
- élimination des plus-values internes sur les cessions d'actifs.

## 1.9 Écarts d'acquisition

### 1.9.1 Écarts d'acquisition positifs

Les écarts d'acquisition représentent la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation entre le coût d'acquisition des titres, majoré des coûts annexes, et la quote-part à laquelle ils correspondent dans l'évaluation totale des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés en juste valeur.

Au 31 décembre 2005, le solde des écarts d'acquisition positifs s'élève à 2 327 K€ et correspond pour l'essentiel à l'écart dégagé lors de la prise de contrôle de la Division Remorquage & Sauvetage.

Conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce faire, les écarts d'acquisition sont ventilés par unité génératrice de trésorerie (UGT), qui correspondent pour BOURBON aux trois activités du groupe : Offshore, Remorquage & Sauvetage, Vrac. Au 31 décembre 2005, aucune dépréciation n'a été constatée sur les écarts d'acquisition.

Conformément à IAS 21, les écarts d'acquisition sont exprimés dans la devise fonctionnelle des sociétés détentrices puis convertis au cours de clôture (IAS 21.47).

Au 31 décembre 2005, les écarts d'acquisition inscrits dans le bilan consolidé concernent uniquement des sociétés ayant pour monnaie fonctionnelle l'euro.

### 1.9.2 Écarts d'acquisition négatifs

L'écart d'acquisition négatif représente l'excédent de la part d'intérêt du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition négatif ainsi généré est comptabilisé directement en résultat au cours de la période d'acquisition.

## 1.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent d'une part, des logiciels et brevets et d'autre part, la valeur des fonds de commerce.

Les fonds de commerce sont identifiables par activité, leur valeur immobilisée repose pour l'essentiel sur des droits d'exploitation portuaire. Des dépréciations sont constatées lorsque la valeur recouvrable calculée à partir de critères que sont le chiffre d'affaires et la rentabilité devient inférieure à la valeur brute. Au 31 décembre 2005, les fonds de commerce sont maintenus au bilan pour leur valeur d'origine du fait de l'évolution des activités du groupe.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment des droits d'occupation du sol spécifiques aux sociétés vietnamiennes.

La durée d'amortissement des immobilisations incorporelles est :

- logiciels : 3 ans,
- droit d'occupation du sol, sur la durée des concessions : 38 à 50 ans.

## 1.11 Immobilisations corporelles

L'option retenue par le groupe pour la valorisation des immobilisations corporelles est le coût historique amorti.

### 1.11.1 Navires

#### Valeur brute

Les immobilisations sont constituées pour l'essentiel de navires valorisés à leur date d'entrée dans le patrimoine du groupe à leur coût de revient, c'est-à-dire le coût engagé pour mettre en service l'actif, en vue de l'utilisation prévue.

Le coût de revient d'une immobilisation corporelle est constitué du prix payé comptant à un tiers (y compris les droits de douane et taxes non récupérables mais qui s'entend net des remises, rabais commerciaux obtenus du

fournisseur), auquel viennent s'ajouter les frais d'acquisition suivants :

- coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue,
- frais d'installation,
- frais d'acheminement du navire jusqu'à son site d'exploitation,
- coûts liés aux essais en mer,
- frais d'actes,
- honoraires de professionnels (architectes, ingénieurs),
- commissions,
- coûts d'emprunts intercalaires directement destinés à financer l'acquisition de l'immobilisation.

Une immobilisation corporelle peut comporter plusieurs composants à durée de vie ou rythme d'amortissement distincts. Dans ce cas, les éléments principaux de l'immobilisation sont identifiés et comptabilisés séparément selon une approche par composants.

Au sein de BOURBON, chaque navire est constitué de deux composants :

- un composant « structure »,
- un composant « révision » représentant le coût d'un arrêt technique.

Un arrêt technique se définit comme un ensemble d'opérations de maintenance effectuées à intervalles réguliers, selon un plan pluriannuel ayant pour but de répondre à des exigences de classification, de conventions internationales ou de règlements.

Au moment où l'actif entre dans le patrimoine de la société, la valeur du composant « structure » correspond au coût de revient total de l'actif diminué du coût du composant « révision » ; ce dernier correspondant au coût du premier arrêt technique du navire.

### **Amortissement**

L'amortissement est calculé sur la base de la valeur d'entrée du composant, sous déduction de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle correspond au produit de cession (net des coûts de sortie attendus) que le groupe obtiendrait de la cession de cet actif sur le marché à la fin de son utilisation, par référence aux conditions de marché.

La base amortissable du composant « structure » est égale à sa valeur d'entrée dans les comptes consolidés, diminuée de sa valeur résiduelle. Le composant « révision » ayant une valeur résiduelle nulle, sa base amortissable correspond uniquement à sa valeur d'entrée dans les comptes consolidés.

Chaque composant est ensuite amorti linéairement sur sa durée d'utilité.

La durée d'utilité est définie en fonction de l'utilité attendue de l'actif pour BOURBON compte tenu de l'usage que le groupe prévoit d'en faire.

Les principales durées d'utilité des navires retenues au sein de BOURBON sont les suivantes :

- pour la Division Offshore : entre 8 et 20 ans,
- pour la Division Remorquage & Sauvetage : entre 20 et 30 ans,
- pour la Division Vrac : 20 ans.

La durée d'utilité du composant « révision » d'un navire est fonction du programme pluriannuel de révision de ce navire.

De plus, en cas d'apparition d'indices de perte de valeur, un test de perte de valeur est alors pratiqué sur le groupe d'actif concerné (Unité Génératrice de Trésorerie). Au sein de BOURBON, les UGT sont basées sur le découpage opérationnel utilisé par le management pour déterminer la stratégie du groupe.

### **1.11.2 Autres immobilisations corporelles (hors navires)**

Les immobilisations corporelles, autres que les navires (note 1.11.1) et les immeubles de placement (note 1.12), sont valorisées à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires. Ces immobilisations sont constituées d'un seul composant.

La base amortissable des autres immobilisations corporelles est égale à leur valeur d'entrée dans les comptes consolidés, leur valeur résiduelle étant nulle ; à l'exception de certaines constructions pour lesquelles il existe une valeur résiduelle.

Les autres immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilité des immobilisations corporelles hors navires sont les suivantes :

- constructions et bâtiments : entre 8 et 40 ans,
- installations techniques : entre 10 et 15 ans,
- autres immobilisations corporelles : entre 2 et 10 ans.

### **1.12 Immeubles de placement**

Les immeubles de placement détenus par le groupe sont inscrits dans les comptes consolidés à leur coût historique et amortis en mode linéaire sur une durée de 40 ans.

La valeur nette de ces immeubles au 31 décembre 2005 est de 1 680 K€.

### 1.13 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence sont les titres des sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable. Ils sont inscrits à l'actif du bilan pour la quote-part des capitaux propres qu'ils représentent. Les écarts d'acquisition sur des sociétés mises en équivalence figurent également sous la rubrique « Titres mis en équivalence » (note 2.4).

### 1.14 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent notamment les prêts et les créances, les titres de participation des sociétés non consolidées ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie (normes IAS 32 et IAS 39).

Ils correspondent aux éléments de bilan suivants : les autres actifs financiers non courants (note 1.14.1), les clients et autres débiteurs (note 1.14.2), les autres actifs financiers courants (note 1.14.3) ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie (note 1.14.4).

#### 1.14.1 Autres actifs financiers non courants

Ils comprennent les titres de participation des sociétés non consolidées, les prêts et les créances et les instruments financiers dérivés (part à plus d'un an).

#### Titres de participation des sociétés non consolidées

Ils représentent les intérêts du groupe dans le capital des sociétés non consolidées sur lesquelles le groupe n'exerce aucune influence. Ils sont inscrits au bilan à leur juste valeur. En l'absence de marché actif, la juste valeur est appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus. L'appréciation peut également tenir compte des paramètres suivants, dans la mesure où ceux-ci sont mesurables de manière fiable :

- des plus-values latentes éventuelles, notamment de nature immobilière ;
- des perspectives de rentabilité.

Pour les titres cotés, la valeur de marché de ces titres à la clôture est retenue.

#### Prêts et créances

Ils comprennent des prêts, cautionnements et autres créances ayant une échéance supérieure à un an, avec des paiements fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont reconnus à leur juste valeur à leur initiation et comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition

d'indices de perte de valeur, et au minimum à chaque arrêté comptable.

#### Instruments financiers dérivés

La stratégie de BOURBON est de réduire l'impact de la variation des taux de change et d'intérêt sur ses flux de trésorerie futurs à l'aide d'instruments financiers dérivés.

Pour ce faire, le groupe utilise des instruments de couverture de change et de taux, notamment des achats et ventes à terme et des swaps de taux. Ces instruments sont évalués et comptabilisés dans les comptes consolidés à leur juste valeur. La juste valeur des instruments financiers dérivés est établie sur la base des valeurs de marché pour les instruments cotés ou de modèles mathématiques intégrant les données de marché pour les instruments non cotés.

La juste valeur totale d'un instrument financier dérivé se décompose en une partie dite « efficace », c'est-à-dire celle rentrant dans la relation de couverture, et une partie dite « inefficace », soit la partie exclue de la relation de couverture.

La partie « efficace » de la juste valeur des instruments de couverture est enregistrée en fonds propres. La juste valeur constatée en fonds propres est ensuite reprise en résultat de manière symétrique à l'élément couvert.

La partie de la juste valeur considérée comme hors relation de couverture (la part dite « inefficace ») impacte directement le résultat financier.

Ces instruments financiers étant pris dans l'optique d'une comptabilité de couverture, dans le cadre d'une relation de flux futurs de trésorerie, BOURBON a retenu l'option offerte par la norme IAS 39 (IAS 39.74) d'exclure de la relation de couverture de flux de trésorerie la part correspondant à la valeur temps.

La ventilation des instruments financiers dérivés en courant et non courant est fonction de leur échéance à la date d'arrêt des comptes, selon qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

#### 1.14.2 Clients et autres débiteurs

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale à leur date de transaction et non de règlement.

Des provisions pour dépréciation des comptes clients sont constituées pour pallier les risques de non-recouvrement. Les provisions sont constituées selon des règles issues d'observations de l'historique de non-recouvrement.

### 1.14.3 Autres actifs financiers courants

Ils comprennent notamment la part à moins d'un an des instruments financiers dérivés ainsi que la part à moins d'un an des prêts et créances.

### 1.14.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments de marché monétaire. Ces placements sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur.

### 1.15 Valeurs d'exploitation

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré pour les matières premières et au coût de production pour les encours et les produits finis.

Pour les produits finis, lorsque le coût de production est supérieur au tarif en vigueur à la date de l'inventaire, une dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation.

### 1.16 Opérations en devises

Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture de l'exercice. Les écarts qui résultent de la conversion au cours de clôture sont inscrits en résultat consolidé.

### 1.17 Capitaux propres

Avant prise en compte de la levée des options de souscription intervenue entre octobre et décembre 2005, le capital social est composé de 24 612 000 actions entièrement libérées représentant une valeur de 31 267 264 euros.

Le groupe a émis quatre plans de souscription d'actions portant sur 1 035 803 options de souscription. La méthode de valorisation et de comptabilisation de ces plans de souscription d'actions est détaillée en note 1.23.

Le premier plan de souscription d'actions est arrivé à échéance en octobre 2005 et portait sur 572 756 actions. Compte tenu des annulations suite à des départs, le nombre d'options de souscription a été ramené à 505 553.

À la clôture de l'exercice, 433 577 options ont été levées pour une valeur de 4 895 K€. La levée de ces options de souscription d'actions a donné lieu à la création de 433 577 titres qui seront incorporés au capital social suite au conseil d'administration du 20 mars 2006. Après prise en compte de ces options, le nombre d'actions composant le capital est de 25 045 577 actions.

En synthèse, les mouvements d'actions sur l'exercice 2005 s'analysent comme suit :

1 <sup>er</sup> janvier 2005	24 612 000 actions
Options de souscription levées au 31 décembre 2005	433 577 actions
Titres en circulation à la clôture	25 045 577 actions

### 1.18 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs financiers », toute obligation du groupe à l'égard d'un tiers entraînant une sortie de ressources sans contrepartie future fait l'objet d'une provision.

### 1.19 Passifs financiers

Les passifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent les passifs financiers non courants (note 1.19.1), les passifs financiers courants (note 1.19.2) et les fournisseurs.

#### 1.19.1 Passifs financiers non courants

Ils comprennent notamment les emprunts et dettes financières à plus d'un an et les instruments financiers dérivés à plus d'un an.

Les emprunts et dettes financières à plus d'un an sont valorisés au coût amorti calculé sur la base du TIE (taux d'intérêt effectif), les instruments financiers dérivés étant valorisés à leur juste valeur (note 1.14.1).

#### 1.19.2 Passifs financiers courants

Ils comprennent notamment les emprunts et dettes financières à moins d'un an et les instruments financiers dérivés à moins d'un an.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur.

## 1.20 Impôt exigible et impôt différé

La charge d'impôts de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible de l'exercice sous déduction des avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés,
- les impositions différées enregistrées dans les comptes consolidés au regard de la situation fiscale de l'entreprise, dans le respect du principe général de prudence.

Elles résultent :

- des décalages temporaires entre résultats fiscaux et résultats sociaux,
- des retraitements et éliminations de consolidation,
- et des déficits reportables dont l'imputation future est probable.

Ces impositions sont calculées et ajustées selon la méthode du report variable, en conception étendue. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

## 1.21 Contrats de location financement

Les immobilisations acquises au travers de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan lorsque le contrat confère au groupe, en substance, la majeure partie des risques liés à la propriété de l'actif. La valeur retenue est la valeur vénale du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles. Le bien est amorti selon les méthodes d'amortissement du groupe, telles que définies à la note 1.11.

## 1.22 Avantages accordés aux salariés

Ils comprennent notamment les indemnités de départ à la retraite, les médailles du travail, l'intéressement et la participation.

### 1.22.1 Indemnités de départ à la retraite

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite légales en vigueur dans les pays où ils sont employés, des indemnités de départ à la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », les engagements de retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, l'évaluation de l'engagement tient compte des droits à retraite qu'aura acquis le salarié à la date de son départ à la retraite. L'engagement est toutefois réparti proportionnellement à l'ancienneté du salarié à la date de calcul avec prise en compte du rapport entre l'ancienneté actuelle du salarié et son ancienneté prévue au moment du départ à la retraite.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- âge de départ à la retraite : âge légal en vigueur dans chaque pays,
- probabilité de survie : prise en compte de la table de mortalité applicable à chaque pays,
- taux d'actualisation financière,
- taux d'inflation,
- turn over : établi pour chaque société en faisant la moyenne du turn over observé sur les cinq dernières années,
- hypothèses d'évolution salariale,
- calcul des droits en fonction des conventions collectives ou des accords spécifiques en vigueur dans chaque entité/pays.

L'engagement au 31 décembre 2005 s'élève à 14 353 K€ (note 2.10).

### 1.22.2 Intéressement

L'intéressement est fonction de la performance de l'entreprise, mesurée notamment par l'évolution du chiffre d'affaires et des marges d'exploitation.

Il existe deux méthodes d'application, la première consiste à appliquer le coefficient d'évolution pour chaque individu à son salaire perçu au cours des six derniers mois, la prime étant versée semestriellement.

La deuxième méthode, calculée annuellement, intègre un taux d'intéressement progressif par tranche. Le montant de l'intéressement est donc calculé en appliquant à la masse salariale annuelle le pourcentage correspondant. Il est ensuite réparti pour partie uniformément entre les salariés et pour l'autre part proportionnellement aux salaires bruts de l'année de référence.

Dans le cas où la prime d'intéressement est versée au plan d'épargne entreprise (PEE), un abondement de 20 % est accordé.

### 1.22.3 Participation

La participation légale, bloquée pendant cinq ans, est versée à un organisme indépendant.

## 1.23 Plans de souscription d'actions

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 1, seuls les plans de souscription d'actions postérieurs au 7 novembre 2002 ont été retenus pour la comptabilisation des avantages accordés aux salariés.

BOURBON a émis après cette date trois plans de souscription d'actions :

- le premier plan émis en septembre 2003 portant sur 112 000 actions, dont les options sont exerçables à partir de 2007 et jusqu'en 2009 ;
- le deuxième plan émis en mars 2005 portant sur 127 000 actions, dont les options sont exerçables à partir de 2009 et jusqu'en 2011 ;
- le troisième plan émis en décembre 2005 portant sur 300 000 actions, dont les options sont exerçables à partir de 2009 et jusqu'en 2011.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les plans sont évalués à la date d'octroi sur la base des valeurs de marché. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur la valorisation initiale des plans de souscription. La valorisation des plans est enregistrée linéairement sur leur durée de vie respective. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel par la contrepartie des capitaux propres.

Lors de la levée de ces options par leurs bénéficiaires, BOURBON procédera à une augmentation de capital, et les titres émis à cette occasion leur seront remis. Le prix d'exercice reçu par le groupe sera constaté en trésorerie par contrepartie de l'augmentation de capital correspondante.

En synthèse, les plans de souscription d'actions du groupe sont détaillés ci-dessous :

	<b>Septembre 2003</b>	<b>Mars 2005</b>	<b>Décembre 2005</b>
Date d'autorisation AGM	25 mai 2000	25 mai 2000	7 juin 2005
Date d'autorisation conseil d'administration	8 septembre 2003	8 mars 2005	5 décembre 2005
Nombre d'options de souscription autorisé	112 000 <sup>(1)</sup>	150 000	300 000
Nombre total d'options de souscription attribuées ajusté au 31/12/2005	103 250	127 000	300 000
Nombre de bénéficiaires	10	17	302
Point de départ	Septembre 2007	Mars 2009	Décembre 2009
Date d'expiration	Septembre 2009	Mars 2011	Décembre 2011
Prix de souscription en euros ajusté au 31/12/2005	18,26	42,17	65,50
Juste valeur au 31/12/2005	27,27	73,95	73,95

(1) Chiffre réajusté suite aux différents mouvements intervenus.

## 1.24 Actions propres

Les actions propres détenues par le groupe à la date de clôture ont été portées en diminution des capitaux propres consolidés. L'impact est de - 262 K€ pour l'exercice 2004 et - 48 K€ en 2005. Le nombre de titres autodétenus par BOURBON au 31 décembre 2005 s'élève à 660.

## 1.25 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires inclut notamment les revenus d'affrètement et prestations annexes, les prestations de remorquage et d'assistance ainsi que les revenus de l'activité sucrière, sous déduction des remises accordées. Le chiffre d'affaires est comptabilisé :

- selon la méthode de l'avancement pour les navires de transport de vrac en cours de voyage à la date de clôture ;
- à la date du transfert de propriété pour les biens vendus ;
- à la date de réalisation de la prestation.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 inclut également les revenus de négoce de l'activité Distribution sur les neuf premiers mois de l'année, jusqu'à la date de passage de cette activité en mise en équivalence.

## 1.26 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au résultat net de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus-values nettes sur participations cédées,
- du résultat net des sociétés mises en équivalence,
- des impôts courants et différés,
- du coût de l'endettement financier net,
- des autres produits et charges financiers.

## 1.27 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net correspond à l'ensemble des charges et produits d'intérêt produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net au cours de l'exercice.

## 1.28 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers incluent notamment les pertes et gains de change et la dotation nette aux provisions financières.



## 1.29 Information sectorielle

En application de la norme IAS 14 « Information sectorielle », le groupe a opté pour le secteur d'activité comme premier niveau de segmentation et pour le secteur géographique (France et International) comme second niveau.

S'appuyant sur son organisation et son système d'information interne, le groupe a défini cinq secteurs d'activité : Division Offshore, Division Remorquage & Sauvetage, Division Vrac, Division Corporate et l'activité de Distribution. Il est précisé toutefois que l'activité de Distribution fait l'objet d'un programme de désengagement qui sera finalisé au plus tard en 2009. Les principales divisions se définissent comme suit :

- Division Offshore, prestataire de services maritimes liés à l'industrie pétrolière en support de leurs activités d'exploitation et de production en mer ;
- Division Remorquage & Sauvetage intervenant dans le remorquage portuaire, remorquage hauturier, assistance et sauvetage en mer ;
- Division Vrac intervenant dans le domaine du fret maritime international du transport de vrac sec (charbon, minerais, produits cimentiers, grains, etc.).

Dans le premier niveau de segmentation, sont définis comme actifs sectoriels :

- les immobilisations incorporelles et corporelles,
- les écarts d'acquisition,
- les titres mis en équivalence,
- les stocks et encours,
- les clients et autres débiteurs,
- les autres actifs courants ;

et comme passifs sectoriels :

- les fournisseurs et autres créditeurs,
- les dettes d'impôt,
- les autres passifs courants.

Il est à noter que ces actifs et passifs sectoriels ne sont pas ventilés en deuxième niveau de segmentation, entre France et International, du fait de leur mobilité (navires).

Toutes les relations commerciales inter-divisions sont établies sur une base de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des clients extérieurs au groupe.

## 2. Notes sur les comptes consolidés

### 2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

#### Immobilisations incorporelles

L'analyse des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Amortissements</b>		<b>Net</b>
	<b>Brut</b>	<b>et provisions</b>	
<b>01/01/04</b>	<b>17 131</b>	<b>(5 748)</b>	<b>11 383</b>
Acquisitions	3 513	(1 289)	2 224
Cessions	(408)	262	(146)
Variation de périmètre	55	(29)	26
Variation de change	(1 166)	274	(892)
Reclassement et divers	1	–	1
<b>31/12/04</b>	<b>19 126</b>	<b>(6 530)</b>	<b>12 596</b>
Acquisitions	241	(976)	(735)
Cessions	(156)	129	(27)
Variation de périmètre	(7 568)	3 256	(4 312)
Variation de change	949	(176)	773
Reclassement et divers	269	0	269
<b>31/12/05</b>	<b>12 861</b>	<b>(4 297)</b>	<b>8 564</b>

Détail des immobilisations incorporelles brutes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Frais R&amp;D</b>	<b>Concessions brevets</b>	<b>Droit au bail</b>	<b>Fonds de commerce</b>	<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>Avances et acomptes</b>	<b>Total</b>
<b>01/01/04</b>	<b>45</b>	<b>3 272</b>	<b>224</b>	<b>1 252</b>	<b>12 318</b>	<b>20</b>	<b>17 131</b>
Acquisitions	–	758	–	–	2 755	–	3 513
Cessions	–	(127)	–	(143)	(138)	–	(408)
Variation de périmètre	–	45	–	10	–	–	55
Variation de change	(1)	(6)	–	–	(1 153)	(6)	(1 166)
Reclassement et divers	–	(1)	–	–	15	(13)	1
<b>31/12/04</b>	<b>44</b>	<b>3 941</b>	<b>224</b>	<b>1 119</b>	<b>13 797</b>	<b>1</b>	<b>19 126</b>
Acquisitions	–	178	1	–	33	29	241
Cessions	–	(37)	–	(21)	(97)	(1)	(156)
Variation de périmètre	–	(1 721)	(224)	115	(5 738)	–	(7 568)
Variation de change	1	38	–	–	908	2	949
Reclassement et divers	–	(1)	–	–	270	–	269
<b>31/12/05</b>	<b>45</b>	<b>2 398</b>	<b>1</b>	<b>1 213</b>	<b>9 173</b>	<b>31</b>	<b>12 861</b>

Détail des amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Frais R&amp;D</b>	<b>Concessions brevets</b>	<b>Droit au bail</b>	<b>Fonds de commerce</b>	<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>Avances et acomptes</b>	<b>Total</b>
<b>01/01/04</b>	<b>(45)</b>	<b>(2 766)</b>	<b>–</b>	<b>(526)</b>	<b>(2 411)</b>	<b>–</b>	<b>(5 748)</b>
Acquisitions	–	(680)	–	(227)	(382)	–	(1 289)
Cessions	–	122	–	2	138	–	262
Variation de périmètre	–	(29)	–	–	–	–	(29)
Variation de change	1	7	–	–	266	–	274
Reclassement et divers	–	–	–	–	–	–	–
<b>31/12/04</b>	<b>(44)</b>	<b>(3 346)</b>	<b>–</b>	<b>(751)</b>	<b>(2 389)</b>	<b>–</b>	<b>(6 530)</b>
Acquisitions	–	(253)	–	–	(723)	–	(976)
Cessions	–	37	–	2	90	–	129
Variation de périmètre	–	1 590	–	228	1 438	–	3 256
Variation de change	(1)	(39)	–	–	(136)	–	(176)
Reclassement et divers	–	–	–	–	–	–	–
<b>31/12/05</b>	<b>(45)</b>	<b>(2 011)</b>	<b>–</b>	<b>(521)</b>	<b>(1 720)</b>	<b>–</b>	<b>(4 297)</b>

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles représentent un montant de 1 373 070 K€ au 31 décembre 2005, dont 1 680 K€ correspondant à des immeubles de placement détaillés en note 2.2 ; et 1 371 390 K€ d'autres immobilisations corporelles qui se ventilent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Amortissements</b>		<b>Net</b>
	<b>Brut</b>	<b>et provisions</b>	
<b>01/01/04</b>	<b>1 302 198</b>	<b>(226 635)</b>	<b>1 075 563</b>
Acquisitions	322 174	(97 300)	224 874
Cessions	(75 743)	32 802	(42 941)
Perte de valeur	-	-	-
Variation de périmètre	5 343	(2 578)	2 765
Variation de change	(13 321)	5 193	(8 128)
Reclassement et divers	(282)	37	(245)
<b>31/12/04</b>	<b>1 540 369</b>	<b>(288 481)</b>	<b>1 251 888</b>
Acquisitions	358 713	(89 490)	269 223
Cessions	(14 489)	6 377	(8 112)
Perte de valeur	-	(2 476)	(2 476)
Variation de périmètre	(268 861)	102 353	(166 508)
Variation de change	32 407	(5 068)	27 339
Reclassement et divers	1 066	(1 030)	36
<b>31/12/05</b>	<b>1 649 205</b>	<b>(277 815)</b>	<b>1 371 390</b>

Au 31 décembre 2005, le montant des charges financières intercalaires incluses dans le coût de revient des navires est de 4 288 K€, dont 2 113 K€ concernant des navires en cours de construction.

Sur l'exercice, une somme de 436 K€ a été perçue à titre d'indemnisation sur immobilisations corporelles et inscrite en résultat.

Détail des immobilisations corporelles brutes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Autres</b>							<b>Total</b>
	<b>Terrains</b>	<b>Constructions</b>	<b>Installations techniques</b>	<b>Navires et maintenance</b>	<b>immobilisations corporelles</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>Avances et acomptes</b>	
<b>01/01/04</b>	<b>62 361</b>	<b>156 165</b>	<b>143 901</b>	<b>788 154</b>	<b>51 732</b>	<b>97 881</b>	<b>2 004</b>	<b>1 302 198</b>
Acquisitions	742	1 700	135 192	112 745	3 725	65 681	2 389	322 174
Cessions	(2 926)	(747)	(20 981)	(49 172)	(1 917)	-	-	(75 743)
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	66	2 483	2 525	-	260	9	-	5 343
Variation de change	(2 209)	(6 312)	(6 143)	3 666	(1 956)	(366)	(1)	(13 321)
Reclassement et divers	-	1 086	(59 799)	119 719	7 532	(67 578)	(1 242)	(282)
<b>31/12/04</b>	<b>58 034</b>	<b>154 375</b>	<b>194 695</b>	<b>975 112</b>	<b>59 376</b>	<b>95 627</b>	<b>3 150</b>	<b>1 540 369</b>
Acquisitions	-	453	930	187 708	800	157 267	11 555	358 713
Cessions	(610)	(4 225)	(280)	(8 829)	(221)	(324)	-	(14 489)
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	(50 699)	(111 999)	(50 021)	(2 681)	(49 298)	(4 066)	(97)	(268 861)
Variation de change	334	3 547	8 259	21 223	481	(1 762)	325	32 407
Reclassement et divers	-	708	(78 751)	173 598	(809)	(90 319)	(3 361)	1 066
<b>31/12/05</b>	<b>7 059</b>	<b>42 859</b>	<b>74 832</b>	<b>1 346 131</b>	<b>10 329</b>	<b>156 423</b>	<b>11 572</b>	<b>1 649 205</b>

Détail des amortissements et provisions sur immobilisations corporelles brutes :

(en milliers d'euros)						Autres		Total
	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et maintenance	immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	
<b>01/01/04</b>	<b>(913)</b>	<b>(30 303)</b>	<b>(55 676)</b>	<b>(101 721)</b>	<b>(37 329)</b>	<b>(693)</b>	<b>-</b>	<b>(226 635)</b>
Acquisitions	(23)	(5 077)	(10 942)	(73 993)	(7 265)	-	-	(97 300)
Cessions	477	1 630	9 435	19 554	1 706	-	-	32 802
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	(404)	(2 005)	-	(169)	-	-	(2 578)
Variation de change	1	1 019	2 937	201	1 015	20	-	5 193
Reclassement et divers	-	143	7 190	(7 295)	(1)	-	-	37
<b>31/12/04</b>	<b>(458)</b>	<b>(32 992)</b>	<b>(49 061)</b>	<b>(163 254)</b>	<b>(42 043)</b>	<b>(673)</b>	<b>-</b>	<b>(288 481)</b>
Acquisitions	-	(3 758)	(13 320)	(60 557)	(11 855)	-	-	(89 490)
Cessions	-	349	280	5 322	424	2	-	6 377
Perte de valeur	-	-	-	(2 476)	-	-	-	(2 476)
Variation de périmètre	448	22 346	34 404	(1 175)	45 875	455	-	102 353
Variation de change	-	(814)	(1 507)	(2 380)	(336)	(31)	-	(5 068)
Reclassement et divers	-	423	10 122	(11 979)	404	-	-	(1 030)
<b>31/12/05</b>	<b>(10)</b>	<b>(14 446)</b>	<b>(19 082)</b>	<b>(236 499)</b>	<b>(7 531)</b>	<b>(247)</b>	<b>-</b>	<b>(277 815)</b>

La perte de valeur constatée sur l'exercice 2005 fait suite au test d'impairment effectué au 31 décembre 2005. L'actif a été mis à sa juste valeur, qui correspond au prix de vente net des coûts de cession attendus.

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessus comprennent une part d'immobilisations en crédit-bail qui se ventile comme suit :

Détail des immobilisations corporelles brutes en crédit-bail :

(en milliers d'euros)					Autres		Total
	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et maintenance	immobilisations corporelles		
<b>01/01/04</b>	<b>5 798</b>	<b>32 757</b>	<b>15 204</b>	<b>53 831</b>	<b>1 075</b>	<b>108 665</b>	
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	
Cessions	-	-	(4 882)	(208)	-	(5 090)	
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	
Variation de change	-	-	-	-	-	-	
Reclassement et divers	-	-	-	-	-	-	
<b>31/12/04</b>	<b>5 798</b>	<b>32 757</b>	<b>10 322</b>	<b>53 623</b>	<b>1 075</b>	<b>103 575</b>	
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	
Cessions	-	-	-	-	-	-	
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	
Variation de périmètre	(5 798)	(30 191)	(5 469)	(2 681)	(237)	(44 376)	
Variation de change	-	-	-	-	-	-	
Reclassement et divers	-	-	(4 592)	(45 791)	-	(50 383)	
<b>31/12/05</b>	<b>-</b>	<b>2 566</b>	<b>261</b>	<b>5 151</b>	<b>838</b>	<b>8 816</b>	

Détail des amortissements et provisions sur immobilisations corporelles en crédit-bail :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Terrains</b>	<b>Constructions</b>	<b>Installations techniques</b>	<b>Navires et maintenance</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>Total</b>
<b>01/01/04</b>	–	<b>(8 493)</b>	<b>(1 024)</b>	<b>(5 795)</b>	<b>(1 044)</b>	<b>(16 356)</b>
Acquisitions	–	(1 071)	(6)	(1 874)	(31)	(2 982)
Cessions	–	–	–	208	–	208
Perte de valeur	–	–	–	–	–	–
Variation de périmètre	–	–	–	–	–	–
Variation de change	–	–	–	–	–	–
Reclassement et divers	–	–	–	–	–	–
<b>31/12/04</b>	<b>–</b>	<b>(9 564)</b>	<b>(1 030)</b>	<b>(7 461)</b>	<b>(1 075)</b>	<b>(19 130)</b>
Acquisitions	–	–	–	(415)	–	(415)
Cessions	–	–	–	–	–	–
Perte de valeur	–	–	–	–	–	–
Variation de périmètre	–	8 871	769	1 960	237	11 837
Variation de change	–	–	–	–	–	–
Reclassement et divers	–	–	–	5 543	–	5 543
<b>31/12/05</b>	<b>–</b>	<b>(693)</b>	<b>(261)</b>	<b>(373)</b>	<b>(838)</b>	<b>(2 165)</b>

## 2.2 Immeubles de placement

L'analyse des immeubles de placement se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Brut</b>	<b>Amortissements et provisions</b>	<b>Net</b>
<b>01/01/04</b>	<b>23 025</b>	<b>(6 268)</b>	<b>16 757</b>
Acquisitions	–	–	–
Cessions	–	–	–
Perte de valeur	–	–	–
Variation de change	(638)	183	(455)
Variation de périmètre	–	–	–
Reclassement et divers	–	–	–
<b>31/12/04</b>	<b>22 387</b>	<b>(6 085)</b>	<b>16 302</b>
Acquisitions	–	–	–
Cessions	–	–	–
Perte de valeur	–	–	–
Variation de change	–	–	–
Variation de périmètre	(20 707)	6 085	(14 622)
Reclassement et divers	–	–	–
<b>31/12/05</b>	<b>1 680</b>	<b>–</b>	<b>1 680</b>

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des immeubles de placement est évaluée à 1 931 K€ et correspond à la valeur à dire d'expert indépendant.

## 2.3 Écarts d'acquisition

Au 31 décembre 2005, le solde net des écarts d'acquisition positifs s'élève à 2 327 K€ et se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Brut</b>	<b>Amortissements et provisions</b>	<b>Net</b>
<b>01/01/04</b>	<b>90 419</b>	<b>(44 540)</b>	<b>45 879</b>
Acquisitions	2 931	(290)	2 641
Cessions	-	-	-
Perte de valeur	-	-	-
Variation de change	(150)	150	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-
<b>31/12/04</b>	<b>93 200</b>	<b>(44 680)</b>	<b>48 520</b>
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Perte de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	(66 562)	20 369	(46 193)
Reclassement et divers	-	-	-
<b>31/12/05</b>	<b>26 638</b>	<b>(24 311)</b>	<b>2 327</b>

Le montant figurant en 2005 sur la ligne « Variation de périmètre » comprend :

- le reclassement de l'écart d'acquisition résiduel sur l'activité Distribution dans le poste « Titres mis en équivalence » pour un montant de 18 165 K€ ;
- la quote-part d'écart d'acquisition cédée, soit 28 028 K€.

La méthode de comptabilisation des écarts d'acquisition est présentée en note 1.9.

Au 31 décembre 2005, le solde des écarts d'acquisition positifs s'élève à 2 327 K€ et correspond aux écarts dégagés :

- lors de la prise de contrôle de la Division Remorquage & Sauvetage, soit 1 648 K€,
- lors de l'acquisition de la filiale norvégienne, soit 679 K€.

Au vu de la rentabilité des activités concernées, aucune perte de valeur n'a été constatée au 31 décembre 2005.

## 2.4 Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2005, les titres mis en équivalence s'élèvent à 99 000 K€. L'évolution de la valeur d'équivalence se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Valeur des titres hors écart d'acquisition</b>	<b>Écart d'acquisition net</b>	<b>Titres mis en équivalence</b>
<b>01/01/04</b>	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-
Quote-part de résultat net	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-
<b>31/12/04</b>	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation :			
- activité Distribution	67 267	18 165	85 432
- Rigdon Marine	6 485	1 158	7 643
Quote-part de résultat net	5 115	-	5 115
Écart de conversion	810	-	810
<b>31/12/05</b>	<b>79 677</b>	<b>19 323</b>	<b>99 000</b>

Les variations de périmètre correspondent à la cession de 36,66 % de l'activité Distribution du groupe au 1<sup>er</sup> octobre 2005 et à l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés Rigdon Marine LLC et Rigdon Marine Corporation au 23 décembre 2005.

La quote-part de résultat net de 5 115 K€ correspond au résultat de l'activité Distribution sur le dernier trimestre, soit 5 073 K€ ; ainsi qu'à la quote-part de résultat des sociétés Rigdon Marine, soit 42 K€.

L'écart d'acquisition net inclus dans le poste « Titres mis en équivalence » correspond :

- à l'écart d'acquisition dégagé lors de l'achat des titres Rigdon Marine pour 1 158 K€,
- au reclassement de l'écart d'acquisition résiduel de l'activité Distribution lié au passage de la méthode d'intégration proportionnelle à la méthode de mise en équivalence (voir note 2.3).

Les mouvements de l'exercice se ventilent comme suit :

#### Rigdon Marine

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Rigdon Marine</b>
Prix des titres	7 643
Situation nette cible (social)	27 056
Situation nette retraitée	27 056
Quote-part achetée retraitée	6 485
Écart d'acquisition	1 158
Écart d'évaluation	-

#### Vindémia

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2005, l'activité Distribution est consolidée par la méthode de la mise en équivalence. En effet, suite à l'exercice du premier *put* sur Vindémia dans laquelle BOURBON exerçait un contrôle conjoint avec son partenaire,

la participation de BOURBON n'est plus que de 30 % avec une influence notable. Conformément aux accords conclus avec le groupe Casino, la cession du solde de la participation devrait intervenir entre 2007 et 2009 (deuxième *put*), et le prix de vente sera déterminé sur la base de multiples du résultat non connu à ce jour.

L'impact de l'exercice du premier *put* sur les comptes consolidés de BOURBON au 31 décembre 2005 est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Vindémia</b>
Prix de cession des titres	199 544
Montant encaissé en trésorerie et équivalents de trésorerie	199 544
Montant de trésorerie ou équivalents de trésorerie de la filiale cédée	35 446

Au 31 décembre 2005, les titres mis en équivalence sont évalués :

- pour les sociétés Rigdon Marine, à leur valeur d'entrée dans les comptes consolidés, majorée de la quote-part de résultat depuis l'acquisition,
- pour les sociétés de l'activité Distribution, à leur valeur à la date de déconsolidation, majorée de la quote-part de résultat du dernier trimestre.

Au 31 décembre 2005, les principaux éléments financiers des sociétés mises en équivalence sont présentés ci-dessous (données chiffrées indiquées à 100 %) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Activité Distribution</b>	<b>Rigdon Marine</b>
Total actif	563 738	173 269
Dettes financières nettes (*)	15 102	(125 620)
Passifs éventuels	6 372	-
Chiffre d'affaires	845 205	28 878
Résultat net	32 037	104

(\*) Emprunts et dettes financières diminués de la trésorerie nette.

## 2.5 Autres actifs financiers

Les principes de comptabilisation et d'évaluation des autres actifs financiers sont définis en note 1.14.1.

L'évolution des valeurs brutes est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Titres de participation</b>	<b>Autres créances rattachées à des participations</b>	<b>Prêts, cautionnements</b>	<b>Total</b>
<b>01/01/04</b>	<b>16 021</b>	<b>898</b>	<b>51 620</b>	<b>68 539</b>
Acquisitions	10 381	2 110	61 240	73 731
Cessions	(5 412)	–	(6 818)	(12 230)
Variation de périmètre	(3 410)	–	27	(3 383)
Écart de conversion	(40)	(176)	(6 235)	(6 451)
Reclassement et divers	–	(239)	(2 147)	(2 386)
<b>31/12/04</b>	<b>17 540</b>	<b>2 593</b>	<b>97 687</b>	<b>117 820</b>
Acquisitions	3 770	–	43 268	47 038
Cessions	(1 779)	(2 106)	(87 475)	(91 360)
Variation de périmètre	(4 006)	–	(203)	(4 209)
Écart de conversion	340	183	4 686	5 209
Reclassement et divers	–	(12)	1 186	1 174
<b>31/12/05</b>	<b>15 865</b>	<b>658</b>	<b>59 149</b>	<b>75 672</b>

L'évolution des provisions est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Titres de participation</b>	<b>Autres créances rattachées à des participations</b>	<b>Prêts, cautionnements</b>	<b>Total</b>
<b>01/01/04</b>	<b>(1 124)</b>	<b>(659)</b>	<b>(808)</b>	<b>(2 591)</b>
Acquisitions	(1 635)	–	(70)	(1 705)
Cessions	105	–	65	170
Variation de périmètre	–	–	–	–
Écart de conversion	1	2	47	50
Reclassement et divers	–	–	–	–
<b>31/12/04</b>	<b>(2 653)</b>	<b>(657)</b>	<b>(766)</b>	<b>(4 076)</b>
Acquisitions	(4 569)	–	(80)	(4 649)
Cessions	986	–	15	1 001
Variation de périmètre	20	–	162	182
Écart de conversion	(10)	–	(71)	(81)
Reclassement et divers	–	–	–	–
<b>31/12/05</b>	<b>(6 226)</b>	<b>(657)</b>	<b>(740)</b>	<b>(7 623)</b>

Les principales participations non consolidées correspondent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Capitaux propres</b>	<b>Résultat net</b>	<b>% détention</b>	<b>Participations brutes</b>	<b>Juste valeur des participations</b>	<b>Date clôture exercice</b>
BOURBON AXA INV. FUND	16 697	151	23 %	5 608	5 608	30/06/05
HAPPY WORLD FOOD	24 836	(243)	20 %	4 720	2 740	30/06/05

Ces participations représentent les intérêts du groupe dans le capital de ces sociétés, sur lesquelles le groupe n'exerce aucune influence.



## 2.6 Autres actifs long terme

Les autres actifs long terme se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04
Charges constatées d'avance	86	114
Créances fiscales	65	50
Autres créances	802	661
Instruments financiers dérivés	2 095	–
<b>Total</b>	<b>3 048</b>	<b>825</b>

Les instruments financiers dérivés se ventilent comme suit :

31/12/05 (en milliers d'euros)	Nominal		Juste valeur du dérivé	
	Du jour le jour à un an	Supérieur à 1 an	Du jour le jour à un an	Supérieur à 1 an
<b>Risque de change</b>				
Contrats de change à terme :				
- sur investissements	73 693	1 355	3 715	90
- sur chiffre d'affaires	51 798	–	293	–
- sur transactions intragroupes	61 807	–	1 146	–
<b>Total</b>	<b>187 298</b>	<b>1 355</b>	<b>5 154</b>	<b>90</b>
<b>Risque de taux</b>				
Swaps de taux d'intérêts	–	196 338	–	1 278
Autres	120 000	48 988	(583)	(45)
<b>Total</b>	<b>120 000</b>	<b>245 326</b>	<b>(583)</b>	<b>1 233</b>

Les contrats de change à terme portent sur des flux essentiellement en US dollar (USD) et en couronne norvégienne (NOK).

Les dérivés de taux à échéance inférieure à un an (tunnel participatif à pallier, *collar* sur cms résiduel et *swap* de taux) d'un montant nominal de 120 000 K€ et ayant une juste valeur de – 583 K€ au 31 décembre 2005 ont été traités dans les comptes consolidés comme des dérivés de *trading*.

Ces trois dérivés ont été contractés à l'origine pour couvrir un emprunt de BOURBON SA, dont l'exigibilité était conditionnée à la cession de l'activité Distribution. La sortie de la Distribution étant intervenue au 1<sup>er</sup> octobre 2005, l'emprunt est de ce fait devenu immédiatement exigible et a donc été remboursé.

La comptabilité de couverture ne pouvant dès lors plus s'appliquer, les dérivés de taux ont été traités en *trading* dès la date de première application des normes IFRS sur les instruments financiers, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La juste valeur de ces dérivés au 1<sup>er</sup> janvier 2005 a été constatée en fonds propres, seules les variations de juste valeur subséquentes impactant le résultat financier.

Les titres Vindémia font l'objet d'un accord d'actionnaires et d'un dérivé sur actions matérialisé par un *put* sur Casino. Le groupe Casino détient lui-même un *call* sur BOURBON relatif aux titres de Vindémia encore détenus par BOURBON.

L'exercice du *put* est possible chaque année d'exercice entre le 45<sup>e</sup> jour suivant l'approbation des comptes de l'année  $N-1$  et le 15 septembre  $N$ . L'exercice du *call* est possible entre le 60<sup>e</sup> jour suivant l'approbation des comptes de l'année  $N-1$  et le 15 septembre  $N$ . L'exercice du *put* rend caduque le *call* correspondant et inversement.

Les années d'exercice du dernier *put* sur 30 % sont 2007, 2008 et 2009.

Les années d'exercice du dernier *call* sur 30 % sont 2008 et 2009.

Conformément à IAS 39, cette option a été valorisée au coût (valeur nulle) dans la mesure où la juste valeur du sous-jacent n'est pas déterminable de manière fiable en l'absence de cotation des titres de Vindémia.

## Exposition du groupe au risque de taux

La position nette de taux d'intérêt à taux variable du groupe avant et après gestion est la suivante :

(en milliers d'euros)	Du jour le jour à 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Total actifs à taux variable	232 262	–	232 262
Total passifs à taux variable	(263 531)	(696 651)	(960 182)
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(31 269)</b>	<b>(696 651)</b>	<b>(727 920)</b>
Instruments financiers dérivés	–	196 338	196 338
<b>Position nette après gestion</b>	<b>(31 269)</b>	<b>(500 313)</b>	<b>(531 582)</b>

Une variation du taux d'intérêt de 1% aurait donc pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du groupe de 5 M€. À noter toutefois que le groupe a souscrit un *swap* de taux d'un notional de 191 M€, prenant effet dès l'exercice 2006, qui viendra réduire la position nette du groupe.

La politique de gestion des risques de marché du groupe est la suivante :

### Risque de taux

BOURBON suit régulièrement son exposition au risque de taux. Cette activité dépend du Trésorier Groupe qui rapporte au Directeur Général délégué - Finance et Administration.

Le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dans un but spéculatif.

Au 31 décembre 2005, avant recours à des couvertures de taux d'intérêt variables (*swap* de taux), l'encours de la dette à taux fixe, exprimée en euros, s'élève à 40 millions d'euros. En complément, le groupe a couvert 320 millions d'euros de son endettement bancaire à taux variable par des *swaps* à départ décalé, les transformant en dette à taux fixe.

Les couvertures de taux d'intérêt ont été effectuées avec des contreparties bancaires de premier rang.

### Risque de change

#### Les objectifs

La politique du groupe est de réduire autant que possible le risque économique lié aux variations de change sur un horizon moyen terme. En outre, le groupe souhaite minimiser l'impact de la volatilité du dollar sur le résultat annuel d'exploitation.

#### Flux long terme

##### Politique

Dans le cas des acquisitions de navires en devises, la politique consiste à couvrir le risque de change durant la période de construction (12 à 18 mois) par la mise en place de contrats d'achats de devises à terme.

La politique est de financer ces acquisitions dans la monnaie dans laquelle les loyers correspondants seront réglés par les clients ; toutefois, afin d'éviter les différences de change comptables dans les pays hors zone euro et zone dollar (en particulier en Norvège), les entités financent leurs investissements dans leur monnaie fonctionnelle.

##### Pratique actuelle

Par exception, début 2004, il a été décidé d'abandonner temporairement cette pratique et de convertir en euro la majorité des emprunts en dollar à l'époque (au taux de clôture 2003, soit 1 euro = 1,263 US dollar). Ceci pour réaliser les gains de change latents (20 millions d'euros) comptabilisés en 2003 dans une période d'affaiblissement sensible du dollar par rapport à l'euro (20%).

Depuis, la majorité des nouveaux emprunts mis en place (en dehors de la Norvège) a été réalisée en euro. Lorsque le taux euro/dollar le permettra, ces emprunts seront à nouveau convertis en dollar et les acquisitions ultérieures seront à nouveau financées en dollar.

Ainsi, BOURBON continue à acquérir des actifs dont la valeur est essentiellement dépendante du dollar en utilisant le produit des cessions d'actifs en euros.

##### Flux d'exploitation

Pour la **Division Offshore**, BOURBON facture une partie importante (65% environ) de ses prestations en dollar. Le groupe dispose d'une couverture de change naturelle grâce au paiement de charges dans la même devise (15% à 20% des coûts, soit environ 10% du chiffre d'affaires). La politique est de maximiser cette couverture naturelle.

Le risque résiduel est partiellement couvert, à court terme, par la mise en place de ventes de dollars à terme et/ou d'options. Sur la partie non couverte, et de toute façon dans le temps, les services maritimes à l'offshore sont directement exposés aux risques de change, et plus particulièrement sur le dollar.

La **Division Vrac**, essentiellement dollar (chiffre d'affaires et coûts), est comptabilisée en monnaie fonctionnelle dollar. La marge dégagée en dollar ne fait pas l'objet de couverture.

Pour l'activité du **sucré** au Viêt Nam, les charges sont très essentiellement dans les mêmes devises que les recettes.

Le risque de change est donc limité à l'effet de sa transcription en euro dans les comptes consolidés de BOURBON et aux effets comptables sur les capitaux propres.

Le groupe n'a pas souscrit de convention type COFACE et les opérations sur devises sont exclusivement réalisées dans un objectif de couverture.

## 2.7 Stocks et encours

D'une valeur nette de 13 344 K€ au 31 décembre 2005 et 98 757 K€ au 31 décembre 2004, les stocks et encours se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/05	31/12/04
<b>Brut</b>		
Stocks matières premières et fournitures	7 015	10 835
Stocks encours de produits de biens et services	1 267	7 490
Stocks produits finis et intermédiaires	5 269	10 987
Stocks de marchandises	111	70 316
<b>Total</b>	<b>13 662</b>	<b>99 628</b>

La diminution sensible des stocks et encours est liée à la déconsolidation de l'activité Distribution au 1<sup>er</sup> octobre 2005.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/05	31/12/04
<b>Provisions</b>		
Stocks matières premières et fournitures	(318)	(162)
Stocks encours de produits de biens et services	–	–
Stocks produits finis et intermédiaires	–	(35)
Stocks de marchandises	–	(674)
<b>Total</b>	<b>(318)</b>	<b>(871)</b>

## 2.8 Clients et autres actifs courants

Sont classées en actifs courants les créances dont l'échéance est inférieure à un an.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/05			31/12/04		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et autres débiteurs	173 145	(5 576)	167 569	206 746	(10 541)	196 205
Autres actifs courants	24 845	–	24 845	26 616	–	26 616
<b>Total</b>	<b>197 990</b>	<b>(5 576)</b>	<b>192 414</b>	<b>233 362</b>	<b>(10 541)</b>	<b>222 821</b>

Les autres actifs courants se ventilent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/05	31/12/04
Intérêts courus sur créances et prêts	380	2 693
Prêts et cautionnements	9 872	13 301
Charges constatées d'avance	8 417	10 622
Instruments financiers dérivés	6 176	–
<b>Total</b>	<b>24 845</b>	<b>26 616</b>

Les instruments financiers dérivés sont présentés en note 2.6.

## 2.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04
Valeurs mobilières de placement	14 194	37 119
Autres placements	–	536
Intérêts courus non échus	63	98
Disponibilités	218 004	156 560
<b>Total</b>	<b>232 261</b>	<b>194 313</b>

## 2.10 Engagements envers le personnel et autres provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se ventilent ainsi :

(en milliers d'euros)	Engagements envers le personnel	Contrôles fiscaux	Litiges	Garantie de passif	Autres provisions pour risques	Autres provisions pour charges	Total
<b>01/01/04</b>	<b>13 328</b>	<b>4 302</b>	<b>1 665</b>	<b>2 356</b>	<b>4 595</b>	<b>6 916</b>	<b>33 162</b>
Dotations de l'exercice	4 551	952	158	1 246	2 744	2 481	12 132
Utilisations	(3 995)	(73)	(822)	–	(2 345)	(2 661)	(9 896)
Reprises de provisions	–	–	–	–	(6)	–	(6)
Variation de périmètre	–	–	–	–	–	–	–
Écart de conversion	(205)	–	–	–	75	(15)	(145)
Reclassement et divers	136	–	–	–	–	–	136
<b>31/12/04</b>	<b>13 815</b>	<b>5 181</b>	<b>1 001</b>	<b>3 602</b>	<b>5 063</b>	<b>6 721</b>	<b>35 383</b>
Dotations de l'exercice	1 775	28	99	3 320	2 102	971	8 295
Utilisations	(539)	(3 843)	–	(1 433)	(3 874)	(2 225)	(11 914)
Reprises de provisions	–	–	(147)	–	–	–	(147)
Variation de périmètre	(870)	(984)	(663)	–	1 918	(3 686)	(4 285)
Écart de conversion	25	–	44	–	493	–	562
Reclassement et divers	(92)	–	–	–	–	(500)	(592)
<b>31/12/05</b>	<b>14 114</b>	<b>382</b>	<b>334</b>	<b>5 489</b>	<b>5 702</b>	<b>1 281</b>	<b>27 302</b>

Sont classées en provisions pour risques et charges les provisions ayant une échéance supérieure à un an. La part à moins d'un an des provisions pour risques et charges est classée sur la ligne « Provisions – part à moins d'un an » et concerne uniquement les engagements de retraite.

La provision pour garantie de passif est constatée au titre des garanties de passif données lors de la cession des activités Sucre Réunion/Négoce Europe.

L'impact des dotations et des reprises de provisions sur le résultat de l'exercice est constaté en résultat opérationnel.

### Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel regroupent la part à plus d'un an de la provision pour indemnités de départ à la retraite et de la provision pour médailles du travail.

### Indemnités de départ à la retraite

Les salariés du groupe bénéficient dans certains pays d'une indemnité de départ à la retraite, versée en une seule fois au moment du départ à la retraite (régime à prestations définies). Conformément à IAS 19, l'engagement lié aux indemnités de départ à la retraite fait l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale fait ensuite l'objet d'une actualisation.

Les principales hypothèses retenues (en 2005, comme en 2004) dans le cadre de la valorisation des engagements de retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4 %,
- taux d'inflation : 2 % principalement, sauf pour certains pays où un taux différent a pu être retenu pour tenir compte des conditions économiques locales,
- prise en compte d'un taux moyen d'augmentation des salaires en fonction de la politique salariale menée au sein des différentes sociétés concernées.

L'évolution de la provision pour indemnités de départ à la retraite s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/05</b>
<b>Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture</b>	<b>14 316</b>
Coût des services rendus sur l'exercice	1 211
Coût financier	487
Départs à la retraite sur l'exercice	(838)
Coût des services passés	-
Écart de conversion	47
Effet des variations de périmètre et des changements de méthode de consolidation	(870)
<b>Valeur actuelle de l'obligation à la clôture</b>	<b>14 353</b>
<b>dont part à moins d'un an</b>	<b>384</b>

Le coût des services rendus correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant des services rendus par les salariés au cours de l'exercice (coût d'une année de travail supplémentaire).

## 2.11 Dettes financières

Les dettes financières (1 024 904 K€ au 31/12/05) figurent au bilan dans les postes « Emprunts et dettes financières » et « Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an) ».

### Ventilation par échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
Dettes à moins d'un an	292 915	344 569
Dettes à plus d'un an et à moins de 5 ans	380 336	401 300
Dettes à plus de 5 ans	351 653	350 440
<b>Total</b>	<b>1 024 904</b>	<b>1 096 309</b>
Dont :		
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	148 709	186 247
Emprunts liés au retraitement du crédit-bail :	3 940	32 062
<i>Dettes à moins d'un an</i>	3 219	6 920
<i>Dettes à plus d'un an et à moins de 5 ans</i>	721	16 159
<i>Dettes à plus de 5 ans</i>	-	8 983

Les emprunts auprès des établissements de crédit et des sociétés de crédit-bail (hors intérêts courus) se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
Taux fixe	258 022	348 513
Taux variable	615 135	559 397
<b>Total</b>	<b>873 157</b>	<b>907 910</b>

Le coût financier correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant du fait que l'on s'est rapproché d'un exercice de la date de règlement des prestations. Il représente le coût d'une année de désactualisation.

Par ailleurs, il n'y a eu aucune modification de régime sur l'exercice 2005.

Enfin, il n'existe aucun actif associé (placement, contrat d'assurance) destiné à financer les avantages accordés au personnel.

Les éléments comptabilisés en résultat sur l'exercice 2005 sont :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Coût des services rendus sur l'exercice	(1 211)
Coût financier	(487)
<b>Total des charges liées aux engagements de retraite</b>	<b>(1 698)</b>
Reprises de provisions liées aux départs à la retraite sur l'exercice	838
<b>Impact net sur le résultat</b>	<b>(860)</b>

Au 31 décembre 2005, l'endettement auprès des établissements de crédit se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
EUR - Euro	562 086	634 393
USD - Dollar américain	87 024	25 074
NOK - Couronne norvégienne	217 729	230 948
VND - Dong vietnamien	3 512	4 490
MGA - Ariary	42	1 633
MUR - Roupie mauricienne	2 764	11 372
<b>Total</b>	<b>873 157</b>	<b>907 910</b>

Au cours de l'exercice, Bourbon Maritime a souscrit un prêt syndiqué de 320 millions d'euros. Au 31 décembre 2005, l'encours du prêt est de 130 millions d'euros ; les prévisions de tirage étant de 158 millions d'euros pour l'année 2006, et 32 millions d'euros pour l'année 2007. La maturité de l'emprunt est 2017, le taux est Euribor + 0,8 %, *swapé* contre un taux fixe à 3,75 %.

À cet emprunt est associée une commission de non-utilisation de 0,8 % par an. Le montant payé à ce titre sur l'exercice 2005 est de 136 K€.

En dehors des *covenants* classiques d'un emprunt corporate de ce type, certains *covenants* propres au prêt de 320 millions d'euros obligent BOURBON à respecter qu'une partie de la flotte financée mais non grevée d'hypothèque soit à disposition du prêteur. Si BOURBON venait à dépasser certains ratios financiers contenus dans ce même contrat, BOURBON devrait, sur option du prêteur, consentir des hypothèques sur ces mêmes navires (partie non grevée) en priorité et/ou sur d'autres navires de la flotte BOURBON en complément jusqu'à rétablir, à la satisfaction du prêteur, ces mêmes ratios. Aucune anticipation de remboursement n'est exigée dans le cadre du respect de ces *covenants* financiers.

Les autres emprunts souscrits par le groupe ne comportent pas non plus de clauses contractuelles qui, si elles étaient enfreintes, seraient susceptibles d'impacter de manière significative les comptes du groupe.

### Dettes couvertes par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2005, les dettes auprès des établissements de crédit garanties par des hypothèques, nantissements de matériels ou de valeurs mobilières et autres garanties, représentent un montant total de 684 829 K€, contre 879 630 K€ en 2004. Les actifs donnés en nantissement sont essentiellement des navires.

Ces hypothèques ont été enregistrées auprès du « Bureau des Hypothèques » entre 1999 et 2005, pour une valeur totale de 1 021 500 K€.

### 2.12 Impôts différés

Au 31 décembre, les soldes d'impôts différés actifs et passifs se ventilent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
Impôts différés actifs	6 900	9 975
Impôts différés passifs	(41 393)	(48 866)
<b>Imposition différée nette</b>	<b>(34 493)</b>	<b>(38 891)</b>

## Ventilation par nature des impôts différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
<b>Impôts différés actifs :</b>	<b>6 900</b>	<b>9 975</b>
Retraites	3 934	3 827
Autres différences temporaires	131	2 911
Retraitements de consolidation	3 764	3 696
Autres	(929)	(459)
<b>Impôts différés passifs :</b>	<b>(41 393)</b>	<b>(48 866)</b>
Retraitements des amortissements	(41 304)	(57 508)
Autres retraitements et différences temporaires	(89)	8 642

Au 31 décembre 2005, suivant le principe de prudence, aucun impôt différé actif n'a été calculé sur les déficits, dont le cumul en base est de 38 284 K€.

### 2.13 Impôts sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
Impôts exigibles	(18 849)	(11 494)
Impôts différés	108	8 592
<b>(Charge)/produit d'impôt</b>	<b>(18 741)</b>	<b>(2 902)</b>

L'impôt exigible de 18 849 K€ au 31 décembre 2005 tient compte de l'économie fiscale résultant de l'application des régimes suivants :

- intégration fiscale pour un montant de 19 372 K€,
- taxe au tonnage pour un montant de 5 139 K€.

De même, au cours de l'exercice 2005, le groupe a utilisé des reports déficitaires non antérieurement activés pour un montant en base de :

- déficits ordinaires : 27 462 K€,
- moins-values à long terme : 47 530 K€.

Ce montant n'inclut pas l'impôt sur la plus-value de cession des titres consolidés d'un montant de 5 358 K€, qui est présenté sur la ligne « plus-value nette des participations cédées ».

Au 31 décembre 2005, l'impôt sur les sociétés théorique de 47 750 K€ est calculé en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence et plus-value nette sur participations cédées :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Résultat consolidé avant impôt, résultat mis en équivalence et plus-value sur participations cédées	134 456
Impôt sur les sociétés en vigueur en France au 31/12/05	
33,33 %	(44 814)
1,50 %	(672)
3,30 %	(2 264)
Impôt sur les sociétés théorique	(47 750)
Impôt sur les sociétés comptabilisé	(18 849)
<b>Différence</b>	<b>28 901</b>

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Sociétés déficitaires, non intégrées fiscalement	(855)
Sociétés étrangères non imposables	6 103
Variation du taux de contribution additionnelle	672
Autres différences	877
Défiscalisation (Loi Pons, Gie Fiscaux)	16 965
Taxe au tonnage	5 139
<b>Total</b>	<b>28 901</b>

## 2.14 Résultat financier

Le résultat financier se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04
<b>Coût de l'endettement financier net :</b>	<b>(24 751)</b>	<b>(26 772)</b>
Coût de l'endettement financier brut	(36 635)	(32 891)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	11 884	6 119
<b>Autres charges et produits financiers :</b>	<b>11 048</b>	<b>(2 768)</b>
Résultat de change net	14 020	(2 708)
Autres charges financières	(13 792)	(7 926)
Autres produits financiers	10 820	7 866

Le montant du résultat de change ne comprend pas l'impact de la juste valeur des instruments financiers dérivés, qui est constaté en autres charges et produits financiers. Celui-ci s'élève à 2 176 K€ au 31 décembre 2005, et correspond essentiellement à la variation de juste valeur de la part inefficace des couvertures de change (note 1.14.1).

## 3. Information sectorielle

Le groupe a opté pour le secteur d'activité comme premier niveau de segmentation et pour le secteur géographique comme second niveau (note 1.29).

### 3.1 Information sectorielle de premier niveau

L'information sectorielle pour l'année 2005 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Offshore	Remorquage & Sauvetage	Vrac	Corporate	Distribution	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires hors groupe	277 227	114 903	182 904	39 427	407 560	–	<b>1 022 021</b>
Coûts d'exploitation & coûts généraux	(161 673)	(87 029)	(129 849)	(28 578)	(374 584)	–	<b>(781 713)</b>
Excédent brut d'exploitation	115 554	27 874	53 055	10 849	32 976	–	<b>240 308</b>
Amortissements/provisions*	(57 105)	(12 269)	(2 906)	(8 419)	(10 601)	–	<b>(91 300)</b>
Autres charges et produits opérationnels	–	–	–	(849)	–	–	<b>(849)</b>
Résultat opérationnel	58 449	15 605	50 149	1 581	22 375	–	<b>148 159</b>
Quote-part des sociétés mises en équivalence nette des écarts d'acquisition	42	–	–	–	5 073	–	<b>5 115</b>
* dont perte de valeur sur actif	–	–	–	(2 476)	–	–	<b>(2 476)</b>
Actifs sectoriels	1 187 334	441 083	119 882	432 407	91 314	(583 302)	<b>1 688 718</b>
Passifs sectoriels	315 134	149 587	49 338	159 358	–	(531 521)	<b>141 896</b>
Investissements nets de cessions	225 191	59 946	27 973	(223 210)	–	–	<b>89 900</b>

Pour l'année 2004, elle se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Offshore	Remorquage & Sauvetage	Vrac	Corporate	Distribution	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires hors groupe	223 624	106 814	158 023	49 774	556 965	–	<b>1 095 200</b>
Coûts d'exploitation & coûts généraux	(140 936)	(79 341)	(119 093)	(38 151)	(500 705)	–	<b>(878 226)</b>
Excédent brut d'exploitation	82 688	27 473	38 930	11 623	56 260	–	<b>216 974</b>
Amortissements/provisions*	(47 996)	(11 931)	(3 935)	(10 855)	(19 844)	–	<b>(94 561)</b>
Autres charges et produits opérationnels	223	–	–	3 456	780	–	<b>4 459</b>
Résultat opérationnel	34 915	15 542	34 995	4 224	37 196	–	<b>126 872</b>
Quote-part des sociétés mises en équivalence nette des écarts d'acquisition	–	–	–	–	–	–	<b>–</b>
* dont perte de valeur sur actif	–	–	–	–	–	–	<b>–</b>
Actifs sectoriels	898 096	333 522	117 785	539 077	338 202	(575 798)	<b>1 650 884</b>
Passifs sectoriels	139 350	191 381	49 315	210 664	133 924	(508 335)	<b>216 299</b>
Investissements nets de cessions	320 203	12 595	20 768	(4 648)	8 010	–	<b>356 928</b>



### 3.2 Information sectorielle de second niveau

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique pour l'exercice 2005 est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>France</b>	<b>International</b>	<b>Total</b>
Offshore	10 513	266 714	<b>277 227</b>
Remorquage & Sauvetage	99 003	15 900	<b>114 903</b>
Vrac	33 522	149 382	<b>182 904</b>
Corporate	3 388	36 039	<b>39 427</b>
Distribution	357 527	50 033	<b>407 560</b>
<b>Total</b>	<b>503 953</b>	<b>518 068</b>	<b>1 022 021</b>

Pour l'année 2004, le chiffre d'affaires se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>France</b>	<b>International</b>	<b>Total</b>
Offshore	10 165	213 459	<b>223 624</b>
Remorquage & Sauvetage	93 004	13 810	<b>106 814</b>
Vrac	23 576	134 447	<b>158 023</b>
Corporate	5 868	43 906	<b>49 774</b>
Distribution	475 298	81 667	<b>556 965</b>
<b>Total</b>	<b>607 911</b>	<b>487 289</b>	<b>1 095 200</b>

### 3.3 Information sectorielle complémentaire

*(en milliers d'euros)*

<b>Chiffre d'affaires Offshore</b>	<b>2005</b>
Europe	62 307
Afrique	182 141
Amériques	30 401
Asie	2 378
<b>Total</b>	<b>277 227</b>

## 4. Informations complémentaires

### 4.1 Obligations contractuelles et autres engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (note 2.11)	684 829	879 630
Aval, cautions et garanties données	28 760	13 588
<b>Total engagements donnés</b>	<b>713 589</b>	<b>893 218</b>
Aval, cautions et garanties reçues	—	1 060
<b>Total engagements reçus</b>	<b>—</b>	<b>1 060</b>

Les obligations contractuelles se ventilent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total</b>	<b>Paiements dus par période</b>		
		<b>Moins de 1 an</b>	<b>De 2 à 5 ans</b>	<b>Supérieur à 5 ans</b>
Obligation en matière de location financement	3 940	3 219	721	–
Contrats de location simple	2 793	95	1 356	1 342
Solde à payer sur commandes de navires en cours de construction	291 673	249 398	42 275	–
<b>Total</b>	<b>298 406</b>	<b>252 712</b>	<b>44 352</b>	<b>1 342</b>

La présentation ci-dessus n'omet aucun engagement hors bilan significatif.

## 4.2 Résultat net par action

### 4.2.1 Résultat net de base par action

La détermination du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de chaque période est présentée ci-dessous :

	<b>2005</b>	<b>2004 pro forma</b>	<b>2004 IFRS</b>	<b>2004 publié</b>	<b>2003 publié</b>
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	24 687 717	24 612 000	24 612 000	24 612 000	24 612 000
Nombre moyen pondéré de titres d'autocontrôle détenus sur la période	(7 756)	(8 418)	(8 418)	N/A *	N/A *
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période</b>	<b>24 679 961</b>	<b>24 603 582</b>	<b>24 603 582</b>	<b>24 612 000</b>	<b>24 612 000</b>

\* N/A : non applicable. Les titres d'autocontrôle relatifs aux périodes 2004 publié et 2003 publié ne sont pas pris en compte dans la détermination du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation car ils n'étaient pas portés en diminution des capitaux propres consolidés (normes françaises).

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2005 tient compte du nombre moyen pondéré d'options de souscription d'actions levées au cours de la période et non encore incorporées au capital social au 31 décembre 2005. Les actions créées suite à ces levées d'options feront l'objet d'une augmentation de capital constatée par le conseil d'administration du 20 mars 2006.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2003 a été ajusté de façon à tenir compte de l'attribution d'actions gratuites intervenue sur l'exercice 2004 ainsi que de la multiplication par trois du nombre d'actions intervenue sur ce même exercice.

Pour chaque période présentée le résultat net de base par action s'établit donc comme suit :

	<b>2005</b>	<b>2004 pro forma</b>	<b>2004 IFRS</b>	<b>2004 publié</b>	<b>2003 publié</b>
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net de base par action	24 679 961	24 603 582	24 603 582	24 612 000	24 612 000
<b>Résultat net (en milliers d'euros)</b>					
Consolidé part du groupe	205 039	94 664	94 691	100 148	57 319
Consolidé part du groupe – hors plus-values nettes sur participations cédées	110 943	87 733	87 760	93 217	57 319
<b>Résultat net de base par action (en €)</b>					
Consolidé part du groupe	8,31	3,85	3,85	4,07	2,33
Consolidé part du groupe – hors plus-values nettes sur participations cédées	4,50	3,57	3,57	3,79	2,33

#### 4.2.2 Résultat net dilué par action

Conformément à IAS 33, le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action tient compte de l'effet dilutif de la levée des options de souscription d'actions, déterminé en fonction de la méthode du « rachat d'actions ». Le nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action est ainsi augmenté des actions ordinaires potentielles dilutives.

La détermination du résultat dilué par action s'établit comme suit :

Nombre d'actions potentielles :

	2005	2004 pro forma	2004 IFRS	2004 publié	2003 publié
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période	24 679 961	24 603 582	24 603 582	24 612 000	24 612 000
Nombre moyen pondéré d'options de souscription d'actions dilutives au cours de la période	425 184	405 829	405 829	405 829	284 439
<b>Nombre moyen pondéré d'actions potentielles</b>	<b>25 105 145</b>	<b>25 009 411</b>	<b>25 009 411</b>	<b>25 017 829</b>	<b>24 896 439</b>

Conformément à IAS 33, la détermination du résultat net dilué par action pour 2005 ne tient pas compte des plans d'options de souscription d'actions autorisés par les conseils d'administration des 8 mars 2005 et 5 décembre 2005 (note 1.23) car ces options de souscription ont un effet antidilutif.

Résultat net dilué par action :

	2005	2004 pro forma	2004 IFRS	2004 publié	2003 publié
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action	25 105 145	25 009 411	25 009 411	25 017 829	24 896 439
<b>Résultat net (en milliers d'euros)</b>					
Consolidé part du groupe	205 039	94 664	94 691	100 148	57 319
Consolidé part du groupe – hors plus-values nettes sur participations cédées	110 943	87 733	87 760	93 217	57 319
<b>Résultat net dilué par action (en €)</b>					
Consolidé part du groupe	8,17	3,79	3,79	4,00	2,30
Consolidé part du groupe – hors plus-values nettes sur participations cédées	4,42	3,51	3,51	3,73	2,30

#### 4.3 Effectifs et masse salariale au 31 décembre 2005

Les effectifs se ventilent comme suit :

Effectifs	31/12/04		
	31/12/05	pro forma	31/12/04
Cadres	242	253	552
Employés et ouvriers	1 002	972	6 105
Personnel navigant	2 404	2 114	2 217
- Officiers	928	947	974
- Exécution	1 476	1 167	1 243
<b>Total</b>	<b>3 648</b>	<b>3 339</b>	<b>8 874</b>

L'évolution de la masse salariale est la suivante :

Masse salariale (en milliers d'euros)	31/12/04		
	31/12/05	pro forma	31/12/04
Charges de personnel	134 148	129 485	151 562

#### 4.4 Événements post-clôture

Néant.

#### 4.5 Opérations entre parties liées

Les transactions avec les entreprises associées et les coentreprises ne sont pas significatives sur l'exercice 2005.

#### Relations avec la société Jaccar

La société Jaccar est actionnaire de BOURBON à hauteur de 23,6 %. En cours d'exercice, il a été procédé à la cession de la société Sapmer à la société Sapmer Investissements, détenue en totalité par la société Jaccar holding, filiale à 100 % de Jaccar. Le prix de cession de la société Sapmer s'est élevé à 21 millions d'euros.

#### Relations avec la société Sinopacific

Le Président Directeur Général de BOURBON est associé égalitaire dans la société de construction navale Sinopacific.

BOURBON, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, Bourbon Supply Investissements, a acquis, sur l'exercice 2005, quatre navires pour un montant cumulé de 51 380 K€. De plus, au 31 décembre 2005, le montant des commandes en cours porte sur dix-sept navires et s'établit à 174 419 K€, ayant généré des avances sur commandes à hauteur de 87 384 K€.

#### 4.6 Rémunération des dirigeants

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration après avis du comité des rémunérations.

Les mandataires en fonction pendant l'essentiel de l'année 2005 ont perçu les rémunérations suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2005</b>
Salaires	107
Prestations de services	1 743
<b>Total</b>	<b>1 850</b>

## 4.7 Liste des sociétés consolidées

### 4.7.1 Liste des sociétés consolidées par intégration globale

	N° SIREN	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Localisation
		2005	2004	2005	2004	
BOURBON	310 879 499	Société Mère		Société mère		Paris
Abeille Cilaos	413 559 683	100	100	99,95	99,95	La Réunion
Abeille Mafate	413 559 642	100	100	99,95	99,95	La Réunion
Aqua Service Réunion		51	–	51	–	La Réunion
Armement Sapmer		–	100	–	100	La Réunion
Armement Sapmer Distribution	408 532 307	–	99,6	–	99,6	La Réunion
Avracs	420 626 228	100	100	100	100	Suresnes
Babor	487 753 980	100	–	100	–	Suresnes
Bourbon Assistance	310 879 499	100	100	100	100	La Réunion
Bourbon Ben Luc		100	–	100	–	Viêtnam
Bourbon Brazil Participacoes	–	100	100	100	100	Brésil
Bourbon Capital	–	100	100	100	100	Luxembourg
Bourbon Capital Holdings USA	–	100	100	100	100	États-Unis
Bourbon Capital USA	–	100	100	100	100	États-Unis
Bourbon Interoil Nigeria Ltd	–	40	40	40	40	Nigeria
Bourbon Maritime	055 802 540	100	100	100	100	Marseille
Bourbon Offshore Associates	–	100	–	100	–	États-Unis
Bourbon Offshore Crafts	484 732 201	100	–	100	–	Marseille
Bourbon Offshore Gaia	387 957 053	50,8	50,8	50,8	50,8	Marseille
Bourbon Offshore Greenmar	–	100	70	100	70	Nyon
Bourbon Offshore Holding	451 273 361	100	–	100	–	Marseille
Bourbon Offshore I AS	–	75	–	75	–	Norvège
Bourbon Offshore I KS	–	80,26	–	75	–	Norvège
Bourbon Offshore III AS	–	80	–	80	–	Norvège
Bourbon Offshore III KS	–	85,52	–	80	–	Norvège
Bourbon Offshore Interoil Shipping-navegacao Lda	–	55	55	55	55	Madère
Bourbon Offshore Norway	–	100	100	100	100	Norvège
Bourbon Offshore Surf	072 801 749	100	100	100	100	Marseille
Bourbon Offshore VII AS	–	–	100	–	100	Norvège
Bourbon Offshore VII KS	–	–	100	–	100	Norvège
Bourbon Supply Investissements	449 927 219	100	100	100	100	Marseille
Cador	487 753 519	100	–	100	–	Suresnes
Carmin Shipping	407 863 992	–	100	–	99,99	Marseille
CBo Territoria	–		99,8		99,8	La Réunion
Challenge Hypermarket		50		50		Maurice
Chambon Offshore International	321 006 132	100	100	100	100	Marseille
Cogerem GIE	434 135 752	100	100	99,98	99,98	Marseille
Compagnie Financière de Bourbon	343 778 023	51	51	51	51	La Réunion
Compagnie Marocaine de Remorquage et de Sauvetage	–	–	100	–	100	Casablanca
Conseils Finance Gestion GIE	404 670 911	100	100	100	99,99	Marseille
Deepwaters Marine Eurofinance	–	100	100	100	100	États-Unis
Diamant Express	340 057 470	97,93	97,93	97,93	97,93	Marseille
DTI Océan Indien		100		100		Maurice

	N° SIREN	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Localisation
		2005	2004	2005	2004	
Eidsurf	–	51	51	51	51	Norvège
Elbuque Shipping Lda	–	100	100	51	51	Madère
Espace Bourbon Thang Long		65		65		Maurice
Ex Commodo, SGPS Sociedade Unipessoal Lda (ex Bourbon Maritima)	–	100	100	100	100	Madère
Financière Bourbon	328 723 721	100	100	100	100	Marseille
Fipargest	349 439 133	100	100	100	100	La Réunion
Flash Light - Exploracao de barcos Lda	–	100	100	51	51	Madère
Fructidor	452 287 279	100	100	100	100	Suresnes
Gestion SB GIE	381 865 419	92,86	100	92,86	99,99	La Réunion
GIE Abeille Bourbon	480 955 376	99	–	99	–	Marseille
GIE Abeille Liberté	482 250 214	99	–	99	–	Marseille
GIE Abeille Nantes Saint-Nazaire 2004	452 495 773	100	100	100	100	Marseille
GIE Abeilles Le Havre 2003	450 046 461	100	100	100	100	Marseille
GIE AHTS 256 (Luzolo)	449 117 019	100	100	100	100	Marseille
GIE AHTS 279 (Bourbon Aladin)	453 592 149	100	–	100	–	Marseille
GIE AHTS 280 (Bourbon Apsara)	453 591 802	100	–	100	–	Marseille
GIE AHTS 281 (Bourbon Alexandre)	453 591 653	100	–	100	–	Marseille
GIE AHTS Argonaute 2004	451 441 976	100	100	100	100	Marseille
GIE FSIV 252 Kembra	448 331 926	100	100	100	100	Marseille
GIE FSIV 253 Surf Express	449 951 490	100	100	100	100	Marseille
GIE FSIV 254 Bourbon Express	480 149 376	100	–	100	–	Marseille
GIE FSIV 255 Bourbon Océane	481 471 670	100	–	100	–	Marseille
GIE N'DUVA	444 059 182	100	100	100	100	Marseille
GIE PSV 114 (Bourbon Helios)	453 593 253	100	–	100	–	Marseille
GIE PSV 115 (Bourbon Hermes)	453 593 113	100	–	100	–	Marseille
GIE PSV 116 (Bourbon Hera)	453 592 917	100	–	100	–	Marseille
GIE PSV Antenor 2004	451 347 991	100	100	100	100	Marseille
GIE PSV Asterie 2004	452 252 687	100	100	100	100	Marseille
GIE Remorqueurs Offshore 2003 (Nemed)	449 059 443	100	100	100	100	Marseille
GIE Surfer 2003	447 484 825	100	100	100	100	Marseille
GIE Surfer 2004	451 159 925	100	100	100	100	Marseille
GIE Surfer 2005	481 103 620	100	–	100	–	Marseille
GIE Surfer 2005 Bis	483 477 857	100	–	100	–	Marseille
GIE VS 4501 (Athena)	439 084 799	100	100	100	100	Marseille
Grena Navegacao Lda	–	100	100	100	100	Madère
H.S.O.	421 245 408	100	100	100	100	Suresnes
Handy Bulk AG	–	100	100	100	100	Zurich
Handy Shipping AG	–	99,95	99,95	99,95	99,95	Zurich
Island Offshore II AS	–	75,5	75,5	75,5	75,5	Norvège
Island Offshore II KS	–	77,95	77,95	75,5	75,5	Norvège
Ivoirienne de Remorquage et de Sauvetage	–	50,99	50,99	50,99	50,99	Abidjan
Jade Navegacao Lda	–	100	100	100	99,99	Madère
La Petrussienne	–	50,8	50,7	25,9	25,85	San Pedro
Lastro Companhia Internacional de Navegacao Lda	–	100	100	100	99,99	Madère
Latin Quarter Servicos Maritimos Internacionais Lda	–	100	100	51	51	Madère
Les Abeilles	712 006 493	100	99,99	100	99,99	Marseille
Les Abeilles Bayonne	389 545 617	–	100	–	99,99	Bayonne
Les Abeilles Bordeaux	348 203 472	99,84	99,8	99,84	99,8	Bordeaux
Les Abeilles Boulogne	617 020 094	100	100	100	99,99	Boulogne
Les Abeilles Brest	347 979 171	100	100	100	99,99	Brest

	N° SIREN	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Localisation
		2005	2004	2005	2004	
Les Abeilles Cameroun	–	98	98	98	98	Douala
Les Abeilles Côte d'Ivoire	–	99,6	99,58	99,6	99,58	Abidjan
Les Abeilles Dunkerque	077 050 011	100	100	100	100	Dunkerque
Les Abeilles International	313 701 187	100	100	100	100	Le Havre
Les Abeilles La Rochelle	347 987 901	100	100	100	99,99	Rochelle
Les Abeilles Le Havre	368 500 708	99,88	99,88	99,88	99,88	Le Havre
Les Abeilles Saint-Nazaire	348 197 880	100	100	100	100	Saint-Nazaire
Les Armements Réunionnais	414 550 079	–	100	–	99,99	La Réunion
Domaine de la Convenance	342 293 263	99,99	99,99	99,99	99,99	Réunion
Les Villas du Lagon		100		100		Maurice
Mahe Cruise Ltd	–	79,99	79,99	79,99	79,99	Seychelles
Mastshipping Shipping Lda	–	100	100	51	51	Madère
Motel Les Brisants		50		50		Maurice
Navegaceano Shipping Lda	–	100	100	51	51	Madère
O.D.B.	421 248 394	100	100	100	100	Suresnes
Offshore Structured Asset Finance	–	100	100	100	100	États-Unis
Onix Investimentos e Servicos Lda	–	100	100	100	99,99	Madère
Opale Shipping	414 564 997	100	100	100	100	Pointe-à-Pitre
Paris Shipping & Chartering	333 955 078	100	100	100	100	Suresnes
Placements Provence Languedoc	731 620 399	100	100	100	100	Marseille
Recif SAS	320 921 679	99,12	99,11	98,45	98,79	Réunion
Rivages Croisières	402 497 903	–	100	–	100	Marseille
Sagrim	8 380	74,97	74,97	74,97	74,97	Madagascar
SCI Claire Fontaine		100		100		Maurice
Seaward	412 104 903	–	100	–	100	Marseille
Sehb Le Récif	325 777 068	99,79	100	98,75	99,27	La Réunion
Sermar	343 200 374	–	100	–	100	Le Havre
SESAC (Dockwise)	394 276 661	100	100	100	100	Suresnes
Setaf	407 514 850	100	100	100	100	Suresnes
Setaf-Saget	440 281 087	100	100	100	100	Suresnes
Setapar	409 611 837	100	100	100	99,99	Suresnes
Sinvrac	451 355 358	100	100	100	100	Suresnes
Société de Développement Immobilier	345 376 263	–	99,98	–	99,98	La Réunion
Société de Remorquage et de Sauvetage de La Réunion	310 863 360	95,41	95,36	95,41	95,36	La Réunion
Société de Remorquage Portuaire et d'Assistance en Méditerranée	404 350 639	100	100	100	100	Port de Bouc
Société Mahoraise de Remorquage de Sauvetage et de Lamanage	099 379 125	100	100	100	100	Mamoudzou
Société nouvelle Arpec	384 092 532	100	100	100	100	Port de Bouc
Somarsal Marine Service (SMS)	024 085 524	100	100	100	100	Mayotte
Sonasurf Internacional Shipping Lda	–	51	51	51	51	Madère
Sonasurf Jersey	–	100	100	51	51	Jersey
Sopade (Sté participation développement SAS)	434 222 089	100	100	100	100	La Réunion
Sret	339 894 529	–	98,92	–	98,92	La Réunion
Sucrerie de Bourbon GIA LAI	–	51	51	51	51	Viêtnam
Sucrerie de Bourbon Madagascar	10 230	100	100	100	100	Madagascar
Sucrerie de Bourbon Tay Ninh	03/bbh-hdqt	100	100	100	100	Viêtnam
Tribor	487 771 297	100	–	100	–	Suresnes
Union des Remorqueurs de Dakar	–	99,95	99,93	99,95	99,93	Dakar

#### 4.7.2 Liste des sociétés consolidées par intégration proportionnelle

	N° SIREN	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Localisation
		2005	2004	2005	2004	
Agence Rialto	402598833	–	66,66	–	66,66	La Réunion
Austral d'Investissement	-	–	66,66	–	66,66	Maurice
Bourbon Distribution Mayotte	02404912400019	–	66,66	–	46,65	Mayotte
Carmart		–	66,66	–	53,28	Maurice
Cie Mauricienne d'Hypermarché Ltd	11275 B 140 1870	–	66,66	–	53,28	Maurice
Delba Maritima Navegacao	-	50	50	50	50	Brésil
Distri-Food	434555827	–	66,66	–	50,66	La Réunion
Espace Bourbon An Lac		–	66,66	–	53,33	Viêtnam
Espace Bourbon Dong Nai	1751/GP	–	66,66	–	43,33	Viêtnam
Fim Colimo	343694527	–	66,66	–	66,66	La Réunion
Grains du Capricorne	37767059900014	–	66,66	–	66,66	La Réunion
Home City	440262962	–	66,66	–	66,66	La Réunion
Magma	24065617	–	66,66	–	46,65	La Réunion
Mayotte Distribution	24046971	–	66,66	–	46,62	Mayotte
Ortem	-	–	66,66	–	53,28	Maurice
S2FOI	434577094	–	66,66	–	50,66	La Réunion
Salaison de Bourbon		–	66,66	–	66,66	La Réunion
Sapmer Distribution de marques	331621052	–	100	–	66,66	La Réunion
Saprim	316392224	–	66,66	–	66,13	La Réunion
SCI Armagnac	434525374	–	66,66	–	65,99	La Réunion
SCI Badamier	424684272	–	66,66	–	66,66	La Réunion
SCI des Centres commerciaux	399553676	–	66,66	–	66,66	La Réunion
SCI du Chaudron	301050780	–	66,66	–	66,66	La Réunion
SCI Jacaranda	415067776	–	66,66	–	66,66	La Réunion
SCI Kerveguen	439852864	–	66,66	–	66	La Réunion
SCI Ligne du Paradis	434373387	–	66,66	–	65,99	La Réunion
SCI Omega	378058812	–	66,66	–	66,7	Mayotte
SCI Timur	382921773	–	66,66	–	66,66	La Réunion
SCI Toscane	425 124 286	–	66,66	–	46,68	La Réunion
SCI Vava Industrie	379118813	–	66,66	–	65,99	La Réunion
SCIM3	42258763400011	–	66,66	–	66,66	La Réunion
Score Digue	587806	–	66,66	–	66,53	Madagascar
Score Madagascar	12695	–	66,66	–	65,3	Madagascar
Selata(n) Indah	428173652	–	66,66	–	66,66	Mayotte
SEMS SA	332332386	–	66,66	–	66,13	La Réunion
Sicre	383468196	–	66,66	–	66,66	La Réunion
SNIE Distribution	–	–	66,66	–	46,66	Mayotte
Société de restauration rapide de La Réunion – S3R	389392523	–	66,66	–	66,66	La Réunion
Société des Hypermarchés bénédictins	428663348	–	66,66	–	66,66	La Réunion
Sodexmar	383766581	–	66,66	–	66,66	La Réunion
Sodimar	391649183	–	66,66	–	66,66	La Réunion
Sofimex	394643407	–	66,66	–	66,65	Rungis
Sogim	349073841	–	66,66	–	66,66	La Réunion
Sogramo		–	66,66	–	66,66	La Réunion
Somags (exploitation des magasins CORA & SPAR)	–	–	66,66	–	46	Maurice
Sonasurf Angola	–	50	50	50	51	Angola



	N° SIREN	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Localisation
		2005	2004	2005	2004	
Sorecom	310837331	–	66,66	–	66,66	La Réunion
Soretravi	312301096	–	66,66	–	66,66	La Réunion
Sormac	379262744	–	66,66	–	66,66	La Réunion
Spar Mauritius		–	66,66	–	46	Maurice
SSTIC – Prestations informatiques	432594125	–	66,66	–	66,66	La Réunion
Transit SNIE	94130473	–	66,66	–	46,43	Mayotte
Usine de Traitement de Viande – UTV	94128402	–	66,66	–	46,66	Mayotte
UTV Investissement SNC	413623984	–	66,66	–	46,66	Mayotte
Vindémia	380859025	–	66,66	–	66,66	La Réunion
Wheathervane Ltd		–	66,66	–	53,28	Maurice
Zoom Madagascar	601310	–	66,66	–	65,3	Madagascar

#### 4.7.3 Liste des sociétés consolidées par mise en équivalence

	N° SIREN	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Localisation
		2005	2004	2005	2004	
Agence Rialto	402598833	30	–	30	–	La Réunion
Austral d'Investissement	-	30	–	30	–	Maurice
Bourbon Distribution Mayotte	02404912400019	30	–	21	–	Mayotte
Carmart		30	–	30	–	Maurice
Cie Mauricienne d'Hypermarché Ltd	11275 B 140 1870	30	–	23,98	–	Maurice
Distri-Food	434555827	30	–	22,80	–	La Réunion
Espace Bourbon An Lac		30	–	24	–	Viêt Nam
Espace Bourbon Dong Nai	1751/GP	30	–	19,50	–	Viêt Nam
Fim Colimo	343694527	30	–	30	–	La Réunion
Grains du Capricorne	37767059900014	30	–	30	–	La Réunion
Home City	440262962	30	–	30	–	La Réunion
Magma	24065617	30	–	21	–	La Réunion
Mayotte Distribution	24046971	30	–	20,98	–	Mayotte
Ortem	-	30	–	23,98	–	Maurice
Rigdon Marine Corporation	–	40,26	–	40,26	–	États-Unis
Rigdon Marine LLC	–	24,50	–	24,50	–	États-Unis
S2FOI	434577094	30	–	22,8	–	La Réunion
Salaison de Bourbon		30	–	26,78	–	La Réunion
Sapmer Distribution de marques	331621052	30	–	30	–	La Réunion
Saprim	316392224	30	–	29,76	–	La Réunion
SCI Armagnac	434525374	30	–	29,70	–	La Réunion
SCI Badamier	424684272	30	–	30	–	La Réunion
SCI des Centres commerciaux	399553676	30	–	30	–	La Réunion
SCI du Chaudron	301050780	30	–	30	–	La Réunion
SCI Jacaranda	415067776	30	–	30	–	La Réunion
SCI Kerveguen	439852864	30	–	29,70	–	La Réunion
SCI Ligne du Paradis	434373387	30	–	29,70	–	La Réunion
SCI Omega	378058812	30	–	30,07	–	Mayotte

	N° SIREN	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Localisation
		2005	2004	2005	2004	
SCI Timur	382921773	30	–	30	–	La Réunion
SCI Toscane	425 124 286	30	–	21,01	–	La Réunion
SCI Vava Industrie	379118813	30	–	29,70	–	La Réunion
SCIM3	42258763400011	30	–	21	–	La Réunion
Score Digue	587806	30	–	29,94	–	Madagascar
Score Madagascar	12695	30	–	29,39	–	Madagascar
Selata(n) Indah	428173652	30	–	30	–	Mayotte
SEMS SA	332332386	30	–	29,76	–	La Réunion
Sicre	383468196	30	–	30	–	La Réunion
SNIE Distribution	–	30	–	21	–	Mayotte
Société de restauration rapide de La Réunion – S3R	389392523	30	–	30	–	La Réunion
Société des Hypermarchés bénédictins	428663348	30	–	30	–	La Réunion
Sodexmar	383766581	30	–	30	–	La Réunion
Sodimar	391649183	30	–	30	–	La Réunion
Sofimex	394643407	30	–	30	–	Rungis
Sogim	349073841	30	–	30	–	La Réunion
Sogramo		30	–	30	–	La Réunion
Somags (exploitation des magasins CORA & SPAR)	–	30	–	30	–	Maurice
Sorecom	310837331	30	–	30	–	La Réunion
Soretravi	312301096	30	–	30	–	La Réunion
Sormac	379262744	30	–	30	–	La Réunion
Spar Mauritius		30	–	30	–	Maurice
SSTIC – Prestations informatiques	432594125	30	–	30	–	La Réunion
Transit SNIE	94130473	30	–	20,89	–	Mayotte
Usine de Traitement de Viande – UTV	94128402	30	–	21	–	Mayotte
UTV Investissement SNC	413623984	30	–	21	–	Mayotte
Vindémia	380859025	30	–	30	–	La Réunion
Wheathervane Ltd		30	–	30	–	Maurice
Zoom Madagascar	601310	30	–	29,39	–	Madagascar

## 5. Notes sur le premier passage aux normes IFRS

### 5.1 Bilan d'ouverture

Le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Normes IFRS</b>	<b>Normes françaises Reclassé<sup>(1)</sup></b>
Immobilisations incorporelles	11 381	24 922
Écarts d'acquisition	45 877	35 016
Immobilisations corporelles	1 091 630	971 525
Titres mis en équivalence	–	–
Autres actifs financiers	65 947	82 678
Impôts différés	5 870	17 075
Autres actifs long terme	4 259	10 439
<b>Total actifs non courants</b>	<b>1 224 963</b>	<b>1 141 655</b>
Stocks et en-cours	102 663	98 704
Clients et autres débiteurs	197 114	185 118
Créances d'impôt	–	–
Autres actifs courants	20 957	24 124
VMP et autres placements	24 472	23 973
Disponibilités	155 939	154 609
<b>Total actifs courants</b>	<b>501 144</b>	<b>486 528</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 726 107</b>	<b>1 628 183</b>
Capital	26 801	26 801
Primes liées au capital	48 748	48 747
Réserves consolidées part du groupe (yc résultat)	376 190	289 829
<b>Total capitaux propres, part du groupe</b>	<b>451 739</b>	<b>365 377</b>
Intérêts minoritaires	45 926	44 219
<b>Total intérêts minoritaires</b>	<b>45 926</b>	<b>44 219</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>497 665</b>	<b>409 596</b>
Emprunts et dettes financières	635 207	621 447
Engagements envers le personnel	13 328	17 298
Autres provisions	19 833	35 610
Impôts différés	53 132	26 872
Autres passifs long terme	1 713	13 674
<b>Total passifs non courants</b>	<b>723 213</b>	<b>714 901</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	277 457	282 457
Provisions (part à moins d'un an)	628	881
Fournisseurs et autres créditeurs	214 131	207 294
Dettes d'impôt	2 144	2 144
Autres passifs courants	10 868	10 910
<b>Total passifs courants</b>	<b>505 228</b>	<b>503 686</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>1 228 442</b>	<b>1 218 587</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 726 107</b>	<b>1 628 183</b>

(1) Bilan publié en normes françaises au 31 décembre 2003 (1<sup>er</sup> janvier 2004) et reclassé en fonction de la présentation IFRS : voir tableau de passage présenté en note 5.3.

Depuis la cotation de BOURBON en octobre 1998, le groupe a clairement affiché sa volonté de se rapprocher des normes IFRS. De ce fait un certain nombre d'options a été pris par le groupe dès cette époque lorsque le référentiel comptable d'arrêté des comptes le permettait. Ainsi l'impact du passage aux normes IFRS est-il limité, comme le montre l'analyse ci-dessous :

### 5.1.1 Écarts d'acquisition positifs

BOURBON a pris pour option de ne pas retraiter de manière rétrospective les regroupements d'entreprises. De ce fait les écarts d'acquisitions résiduels au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sous l'ancien référentiel ont été figés pour leur valeur nette comptable à cette date.

Des tests de dépréciation ont été effectués et les impacts correspondants comptabilisés en fonds propres (diminution de 7 540 K€).

Par ailleurs, les fonds de commerce de l'activité Distribution ont été reclassés en écarts d'acquisitions pour un montant de 18 401 K€.

Les écarts d'acquisitions résiduels au 1<sup>er</sup> janvier 2004 se ventilent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Normes françaises</b>	<b>Valorisations</b>	<b>Reclassements</b>	<b>Normes IFRS</b>
Activité Distribution	25 829	–	18 401	44 230
Services Maritimes	8 994	(7 347)	–	1 647
Corporate	193	(193)	–	–
<b>Total</b>	<b>35 016</b>	<b>(7 540)</b>	<b>18 401</b>	<b>45 877</b>

En ce qui concerne l'activité Distribution, compte tenu du protocole signé avec le groupe Casino, et la valeur estimée de cession, aucune dépréciation n'est constatée.

Dans les Services Maritimes, le solde de l'écart d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2004 s'élève à 1 647 K€ et provient de la prise de contrôle par BOURBON des sociétés Les Abeilles. Aucune dépréciation n'est constatée au regard de la rentabilité de la Division Remorquage & Sauvetage au sein du groupe.

### 5.1.2 Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce de l'activité Distribution ont été reclassés au poste écart d'acquisition. Le solde des immobilisations incorporelles représente pour l'essentiel les droits d'occupation du sol payés au Vietnam. Ces droits représentent l'indemnité versée par BOURBON afin de pouvoir implanter ses hypermarchés sur le sol vietnamien. Ces droits sont amortis sur la durée d'exploitation des hypermarchés dans ce pays telle que prévue par le groupe. Leur classification et leur valorisation n'apportent aucune remarque du groupe au regard des IFRS.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2004 le montant net des immobilisations incorporelles se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Normes françaises</b>	<b>Valorisations</b>	<b>Reclassements</b>	<b>Normes IFRS</b>
Activité Distribution	23 711	–	(18 401)	5 310
Services Maritimes	705	–	–	705
Corporate	506	–	4 860	5 366
<b>Total</b>	<b>24 922</b>	<b>–</b>	<b>(13 541)</b>	<b>11 381</b>

### 5.1.3 Immobilisations corporelles

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, sous l'ancien référentiel, le montant net des immobilisations corporelles de 971 525 K€ se décomposait comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>01/01/04</b>
Terrains	35 772
Constructions	102 681
Installations techniques	716 353
Autres immobilisations	22 866
Immobilisations en cours	93 853
<b>Total</b>	<b>971 525</b>

Ces immobilisations corporelles, ventilées comme suit, ont fait l'objet de retraitements lors du passage aux normes IFRS :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Normes françaises</b>	<b>Valorisations</b>	<b>Reclassements</b>	<b>Normes IFRS</b>
Activité Distribution	145 671	18 355	–	164 026
Services Maritimes	733 627	57 556	–	791 183
Corporate	92 227	25 051	19 143	136 421
<b>Total</b>	<b>971 525</b>	<b>100 962</b>	<b>19 143</b>	<b>1 091 630</b>

#### A – Activité Distribution

Les immobilisations corporelles de la Distribution sont essentiellement composées de terrains, d'hyper et supermarchés, et des installations et agencements des magasins. En IFRS, ces actifs n'ont pas fait l'objet de réévaluation et ont été maintenus à leur valeur nette comptable alors même que la juste valeur desdits actifs était supérieure. Toutefois, les durées d'utilité ont été revues de la façon suivante :

- les terrains, d'un montant net de 29 974 K€, ont été maintenus pour leur valeur nette comptable au bilan d'ouverture,
- les constructions sont évaluées au 1<sup>er</sup> janvier 2004 à 77 035 K€. La valeur d'origine de ces actifs a été maintenue au bilan d'ouverture. Toutefois, la durée d'utilité a été revue. Ainsi, l'ensemble des constructions a pour durée d'utilité 40 ans contre 20 ans sous l'ancien référentiel. L'impact de ce retraitement sur le bilan d'ouverture est une augmentation de la valeur nette comptable des immobilisations pour 18 355 K€,
- les galeries commerciales ont été qualifiées d'« immeubles de placement » et reclassées des rubriques de « terrains » et de « constructions » à la rubrique « immeubles de placement » pour un montant net de 15 186 K€. Les immeubles de placement sont valorisés selon la méthode du coût amorti, sur une durée d'utilité de 40 ans.

#### B – Services Maritimes

Les immobilisations corporelles, d'un montant net total de 733 627 K€ sous l'ancien référentiel, sont constituées pour l'essentiel de navires et de bâtiments administratifs.

Les navires, d'une valeur nette totale de 634 627 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2004, ont fait l'objet d'une valorisation suivant les règles suivantes :

- détermination de la juste valeur à dire d'expert,
- recalcul de la valeur nette comptable (VNC) selon les normes IFRS, à savoir prise en compte d'une valeur résiduelle et d'une durée d'utilité.

Pour les navires dont la VNC IFRS était supérieure à la juste valeur, la juste valeur a été retenue ; dans le cas contraire, c'est la VNC qui a été retenue.

Les bâtiments administratifs ont été revalorisés à leur juste valeur à dire d'expert, soit 6 895 K€.

La prise en compte de ces différents points a conduit le groupe à revaloriser ses immobilisations corporelles de 57 556 K€ au bilan d'ouverture.

#### C - Corporate

Les immobilisations corporelles, d'un montant net total de 92 227 K€ sous l'ancien référentiel, sont constituées pour l'essentiel de deux usines sucrières au Viêt Nam et de terrains à l'île de La Réunion.

Les terrains détenus par BOURBON ont été évalués à dire d'expert à 26 978 K€ pour une VNC de 5 605 K€. Ces actifs ont été valorisés à leur juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2004, soit un impact positif de 21 373 K€. La valeur des actifs d'un montant de 19 143 K€ sont évalués à leur coût amorti.

Sous l'ancien référentiel, les usines sucrières étaient amorties sur des durées relativement courtes (15-20 ans en moyenne) afin de se conformer aux pratiques du groupe. La révision de la durée d'utilité par le groupe a conduit à pratiquer une durée moyenne de 30 ans. L'impact positif au 1<sup>er</sup> janvier 2004 est de + 3 678 K€ sur le poste immobilisations.

### 5.1.4 Immobilisations financières

Sous l'ancien référentiel, le montant net des immobilisations financières de 91 532 K€ se ventilait comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>01/01/04</b>
Titres non consolidés	43 087
Prêts	46 194
Autres immobilisations financières	5 414
Intérêts courus	1 378
Provisions pour dépréciation	(4 541)
<b>Total immobilisations financières nettes</b>	<b>91 532</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Normes françaises</b>	<b>Valorisations</b>	<b>Reclassements</b>	<b>Normes IFRS</b>
Activité Distribution	4 696	–	–	4 696
Services Maritimes	47 736	(958)	–	46 778
Corporate	39 100	–	(24 627)	14 473
<b>Total</b>	<b>91 532</b>	<b>(958)</b>	<b>(24 627)</b>	<b>65 947</b>

Ces immobilisations financières nettes représentent essentiellement des titres de sociétés non consolidées (11 933 K€) et des prêts détenus jusqu'à échéance (46 194 K€). Les titres sont évalués à hauteur de notre quote-part dans la situation nette de chacune de ces sociétés. Selon ce principe, une provision pour dépréciation de 958 K€ sur les titres de sociétés non consolidées a été enregistrée.

### 5.1.5 Stocks

Les stocks au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont été valorisés à 98 704 K€ sous l'ancien référentiel. Ils représentent essentiellement les stocks de marchandises de l'activité Distribution et les stocks de sucre au Vietnam.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Normes françaises</b>	<b>Valorisations</b>	<b>Reclassements</b>	<b>Normes IFRS</b>
Stocks (valeur nette)	98 704	3 103	856	102 663

Dans la Distribution, la méthode de valorisation des stocks a été revue et les corrections suivantes ont été apportées :

- intégration des coûts logistiques,
- déduction des coopérations commerciales.

L'impact de ce changement est une augmentation de la valeur des stocks de 3 103 K€.

Dans l'activité sucrière, la valorisation des stocks, à savoir valorisation au coût de production, n'a pas été modifiée en IFRS.

### 5.1.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges d'un montant total de 53 789 K€ sous l'ancien référentiel, concernaient principalement :

- des litiges avec des tiers,
- les engagements de retraite,
- les grosses réparations sur les navires.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Normes françaises</b>	<b>Valorisations</b>	<b>Reclassements</b>	<b>Normes IFRS</b>
Engagements envers le personnel – part à plus d'un an	17 298	(3 406)	(564)	13 328
Autres provisions pour risques et charges	35 610	(16 474)	697	19 833
<b>Total provisions à plus d'un an</b>	<b>52 908</b>	<b>(19 880)</b>	<b>133</b>	<b>33 161</b>
Engagements envers le personnel – part à moins d'un an	881	(253)	–	628
<b>Total</b>	<b>53 789</b>	<b>(20 133)</b>	<b>133</b>	<b>33 789</b>

Toutes ces provisions sont conformes quant à leur définition et à leur valorisation aux règlements IAS sur les passifs, à l'exception de la provision pour grosses réparations et de la provision pour indemnités de départ à la retraite.

Les provisions pour grosses réparations concernent uniquement les services maritimes et ont été intégralement annulées. L'impact positif sur les réserves est de 16 474 K€. Il est à noter que l'annulation de ces provisions doit être analysée en parallèle avec la mise en place des immobilisations par composants (note 5.1.3).

Sous le référentiel français, la provision pour engagements de retraite était calculée selon la méthode rétrospective en prenant en compte les droits acquis par les salariés à la date d'évaluation de l'engagement et pondéré des facteurs de rotation et de mortalité. Conformément à la norme IAS 19, la méthode des unités de crédits projetées a été retenue lors du passage aux IFRS et les indemnités revalorisées. L'application de cette méthode a eu pour effet de diminuer la provision de 3 659 K€.

### 5.1.7 Écarts d'acquisitions négatifs

Les écarts d'acquisitions négatifs doivent désormais être constatés en résultat l'année de leur génération. Conformément à ce principe, les écarts d'acquisitions négatifs existant au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont été intégralement repris en réserve. Le montant de 12 410 K€, sous l'ancien référentiel, représente l'écart d'acquisition négatif résiduel sur Bourbon Offshore Norway, généré lors de la prise de contrôle de cette filiale en juillet 2003.

L'impact global du retraitement est donc une diminution du poste « écarts d'acquisitions négatifs » (présenté en « autres passifs long terme ») pour 12 410 K€.

### 5.1.8 Impôts différés

L'ensemble des retraitements ci-dessus a fait l'objet d'un calcul d'impôts différés en fonction de la fiscalité applicable à chacune des entités.

Ainsi, les impôts différés existant à la clôture ont été diminués à l'actif pour 10 378 K€ et augmentés au passif pour 27 087 K€, ce qui se traduit par une diminution des réserves de 37 465 K€.

### 5.1.9 Charges à répartir

Selon le principe du rattachement des charges aux produits, il ne doit pas exister de charges à étaler à l'actif du bilan en normes IFRS.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le solde net de ce poste, soit 4 023 K€, représente des frais de mise en place d'emprunts et des charges d'exploitation courantes étalées. L'intégralité de ce montant a été extourné.

Les frais de mise en place d'emprunts ont été reclassés en diminution du poste « emprunts » conformément aux normes IAS 32 et 39 soit pour un montant de 1 837 K€.

Le solde, soit 2 186 K€, a été porté en diminution des réserves.

### 5.1.10 Synthèse

Les retraitements évoqués ci-dessus impactent les fonds propres de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>		<b>Impact</b>
Écarts d'acquisitions positifs	note 5.1.1	- 7 540
Immobilisations corporelles	note 5.1.3	100 962
Immobilisations financières	note 5.1.4	- 958
Stocks	note 5.1.5	3 103
Provisions pour risques et charges	note 5.1.6	20 133
Écarts d'acquisitions négatifs	note 5.1.7	12 410
Charges à répartir	note 5.1.9	- 2 186
Consolidation des sociétés non prises en compte dans le périmètre sous l'ancien référentiel		- 390
<b>Sous total avant impôts différés</b>		<b>125 534</b>
Impôts différés	note 5.1.8	- 37 465
<b>Total réserves (groupe + minoritaires)</b>		<b>88 069</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Groupe</b>	<b>Minoritaires</b>	<b>Total</b>
Activité Distribution	13 465	281	13 746
Services Maritimes	52 872	(2 670)	50 202
Corporate	20 025	4 096	24 121
<b>Total</b>	<b>86 362</b>	<b>1 707</b>	<b>88 069</b>

## 5.2 Passage du résultat au 31 décembre 2004 de l'ancien référentiel au référentiel IFRS

(en milliers d'euros)

	Chiffres d'affaires	Résultat opérationnel	Résultat financier
<b>Résultat au 31 décembre 2004 – CRC 99.02</b>	<b>1 114 173</b>	<b>125 958</b>	<b>(29 553)</b>
1 - Retraitement amortissements immobilisations	-	7 840	-
2 - Provision engagements de retraite	-	(271)	-
3 - Provisions pour grosses réparations	-	2 598	-
4 - Résultat sur cessions d'immobilisations	-	(8 372)	-
5 - Retraitement des stock-options	-	(1 158)	-
6 - Impôts différés	-	-	-
7 - Reclassements	(18 973)	277	-
8 - Autres	-	-	13
<b>Résultat au 31 décembre 2004 – Normes IFRS</b>	<b>1 095 200</b>	<b>126 872</b>	<b>(29 540)</b>

Pour les points 1 à 3 de ce tableau, se reporter à la note de passage figurant au point 5.1, avec les correspondances suivantes :

- 1 – Retraitement des immobilisations, note 5.1.3
- 2 – Provision pour engagements de retraite, note 5.1.6
- 3 – Provision pour grosses réparations, note 5.1.6

Le point 7 – «Reclassements» correspond pour l'essentiel au reclassement des participations publicitaires fournisseurs (PPF) de l'activité Distribution du chiffre d'affaires en coût des ventes.



Résultat exceptionnel	Plus-value nette sur participations cédées	Impôt	Écart d'acquisition	Résultat net global	Résultat part du groupe
<b>7 208</b>	<b>-</b>	<b>(2 752)</b>	<b>4 787</b>	<b>105 648</b>	<b>100 148</b>
-	-	-	-	7 840	6 670
-	-	-	-	(271)	(271)
-	-	-	-	2 598	2 598
-	-	-	-	(8 372)	(8 372)
-	-	-	-	(1 158)	(1 158)
-	-	(150)	-	(150)	(150)
(277)	-	-	-	-	-
(6 931)	6 931	-	(4 787)	(4 774)	(4 774)
<b>-</b>	<b>6 931</b>	<b>(2 902)</b>	<b>-</b>	<b>101 361</b>	<b>94 691</b>

**5.3 Présentation du bilan publié au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 :  
passage de l'ancien référentiel au référentiel IFRS**

**2004 publié - Reclassé en fonction de la présentation IFRS**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2004 Publié</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Écarts d'acquisition</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Titre mis en équivalence</b>	<b>Autres actifs financiers</b>
<b>ACTIF</b>						
Écarts d'acquisition	34 572	–	34 572	–	–	–
Immobilisations incorporelles	26 384	26 384	–	–	–	–
Immobilisations corporelles	1 147 178	–	–	1 147 178	–	–
Immobilisations financières	146 696	–	–	–	–	130 702
Titres mis en équivalence	–	–	–	–	–	–
Stocks et en-cours	94 855	–	–	–	–	–
Clients et comptes rattachés	109 190	–	–	–	–	–
Autres créances et comptes de régularisation	110 730	–	–	–	–	–
Valeurs mobilières de placement	37 516	–	–	–	–	–
Disponibilités	155 334	–	–	–	–	–
<b>Total actif</b>	<b>1 862 455</b>	<b>26 384</b>	<b>34 572</b>	<b>1 147 178</b>	<b>–</b>	<b>130 702</b>

**2004 publié - Reclassé en fonction de la présentation IFRS**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2004 Publié</b>	<b>Capital</b>	<b>Primes liées au capital</b>	<b>Réserves consolidées part du groupe (yc résultat)</b>	<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>Engagements envers le personnel</b>
<b>PASSIF</b>							
Capital	31 267	31 267	–	–	–	–	–
Primes liées au capital	44 281	–	44 281	–	–	–	–
Réserves	338 032	–	–	338 032	–	–	–
Réserves de conversion groupe	(68 732)	–	–	(68 732)	–	–	–
Résultat de l'exercice	100 148	–	–	100 148	–	–	–
<b>Total capitaux propres</b>	<b>444 996</b>	<b>31 267</b>	<b>44 281</b>	<b>369 448</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Intérêts hors groupe</b>	<b>43 114</b>	–	–	–	<b>43 114</b>	–	–
<b>Autres fonds propres</b>	<b>–</b>	–	–	–	–	–	–
Provisions pour risques et charges	55 434	–	–	–	–	–	17 720
Provisions résultant d'écarts d'acquisition	5 580	–	–	–	–	–	–
Emprunts et dettes financières	1 087 519	–	–	–	–	794 718	–
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	113 117	–	–	–	–	–	–
Autres dettes et comptes de régularisation	112 695	–	–	–	–	–	–
<b>Total passif</b>	<b>1 862 455</b>	<b>31 267</b>	<b>44 281</b>	<b>369 448</b>	<b>43 114</b>	<b>794 718</b>	<b>17 720</b>

**2004 publié - Reclassé en fonction de la présentation IFRS**

<b>Impôts différés</b>	<b>Autres actifs long terme</b>	<b>Stocks et en-cours</b>	<b>Clients et autres débiteurs</b>	<b>Créances d'impôts</b>	<b>Autres actifs courants</b>	<b>VMP et autres placements</b>	<b>Disponibilités</b>
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	15 994	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	94 855	-	-	-	-	-
-	-	-	109 190	-	-	-	-
10 087	825	-	86 623	-	13 195	-	-
-	-	-	-	-	-	37 516	-
-	-	-	-	-	-	-	155 334
<b>10 087</b>	<b>825</b>	<b>94 855</b>	<b>195 813</b>	<b>-</b>	<b>29 189</b>	<b>37 516</b>	<b>155 334</b>

**2004 publié - Reclassé en fonction de la présentation IFRS**

<b>Autres provisions</b>	<b>Impôts différés</b>	<b>Autres passifs long termes</b>	<b>Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)</b>	<b>Provisions (part à moins d'un an)</b>	<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>Dettes d'impôts</b>	<b>Autres passifs courants</b>
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
37 030	-	-	-	684	-	-	-
-	-	5 580	-	-	-	-	-
-	-	-	292 801	-	-	-	-
-	-	5	-	-	113 112	-	-
(26)	10 911	1 098	-	-	90 632	1 946	8 134
<b>37 004</b>	<b>10 911</b>	<b>6 683</b>	<b>292 801</b>	<b>684</b>	<b>203 744</b>	<b>1 946</b>	<b>8 134</b>

### 2003 publié - Reclassé en fonction de la présentation IFRS

(en milliers d'euros)	2003 Publié	Immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition	Immobilisations corporelles	Titre mis en équivalence	Autres actifs financiers
<b>ACTIF</b>						
Écarts d'acquisition	35 016	–	35 016	–	–	–
Immobilisations incorporelles	24 922	24 922	–	–	–	–
Immobilisations corporelles	971 525	–	–	971 525	–	–
Immobilisations financières	91 532	–	–	–	–	82 678
Titres mis en équivalence	–	–	–	–	–	–
Stocks et en-cours	98 704	–	–	–	–	–
Clients et comptes rattachés	97 618	–	–	–	–	–
Autres créances et comptes de régularisation	130 284	–	–	–	–	–
Valeurs mobilières de placement	23 973	–	–	–	–	–
Disponibilités	154 609	–	–	–	–	–
<b>Total actif</b>	<b>1 628 183</b>	<b>24 922</b>	<b>35 016</b>	<b>971 525</b>	<b>–</b>	<b>82 678</b>

### 2003 publié - Reclassé en fonction de la présentation IFRS

(en milliers d'euros)	2003 Publié	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées part du groupe (yc résultat)	Intérêts minoritaires	Emprunts et dettes financières	Engagements envers le personnel
<b>PASSIF</b>							
Capital	26 801	26 801	–	–	–	–	–
Primes liées au capital	48 747	–	48 747	–	–	–	–
Réserves	290 471	–	–	290 471	–	–	–
Réserves de conversion groupe	(57 961)	–	–	(57 961)	–	–	–
Résultat de l'exercice	57 319	–	–	57 319	–	–	–
<b>Total capitaux propres</b>	<b>365 377</b>	<b>26 801</b>	<b>48 747</b>	<b>289 829</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Intérêts hors groupe</b>	<b>44 219</b>	–	–	–	<b>44 219</b>	–	–
<b>Autres fonds propres</b>	<b>–</b>	–	–	–	–	–	–
Provisions pour risques et charges	53 789	–	–	–	–	–	17 298
Provisions résultant d'écarts d'acquisition	12 410	–	–	–	–	–	–
Emprunts et dettes financières	903 946	–	–	–	–	621 447	–
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	128 977	–	–	–	–	–	–
Autres dettes et comptes de régularisation	119 465	–	–	–	–	–	–
<b>Total passif</b>	<b>1 628 183</b>	<b>26 801</b>	<b>48 747</b>	<b>289 829</b>	<b>44 219</b>	<b>621 447</b>	<b>17 298</b>

### 2003 publié - Reclassé en fonction de la présentation IFRS

Impôts différés	Autres actifs long terme	Stocks et en-cours	Clients et autres débiteurs	Créances d'impôts	Autres actifs courants	VMP et autres placements	Disponibilités
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	8 854	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	98 704	-	-	-	-	-
-	-	-	97 618	-	-	-	-
17 075	10 439	-	87 500	-	15 270	-	-
-	-	-	-	-	-	23 973	-
-	-	-	-	-	-	-	154 609
<b>17 075</b>	<b>10 439</b>	<b>98 704</b>	<b>185 118</b>	<b>-</b>	<b>24 124</b>	<b>23 973</b>	<b>154 609</b>

### 2003 publié - Reclassé en fonction de la présentation IFRS

Autres provisions	Impôts différés	Autres passifs long termes	Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	Provisions (part à moins d'un an)	Fournisseurs et autres créditeurs	Dettes d'impôts	Autres passifs courants
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
35 610	-	-	-	881	-	-	-
-	-	12 410	-	-	-	-	-
-	-	-	282 457	-	42	-	-
-	-	5	-	-	128 972	-	-
-	26 872	1 259	-	-	78 280	2 144	10 910
<b>35 610</b>	<b>26 872</b>	<b>13 674</b>	<b>282 457</b>	<b>881</b>	<b>207 294</b>	<b>2 144</b>	<b>10 910</b>

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société BOURBON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

## I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.1 de l'annexe intitulée « Méthodes comptables significatives » expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations de l'activité Distribution, de laquelle la société est en voie de désengagement.

Par ailleurs, la note 1.11.1 de l'annexe présente les règles et méthodes de comptabilisation et d'évaluation des navires.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérification spécifique**

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et Marseille, le 18 avril 2006

Les commissaires aux comptes

**EurAAudit C.R.C.**  
**Cabinet Rousseau Consultants**

Jean-Marc Rousseau

**Deloitte & Associés**

Vincent Gros





# Comptes sociaux

## Sommaire

---

- |           |   |            |  |
|-----------|---|------------|--|
| <b>80</b> | <b>Bilan de la société mère<br/>au 31 décembre</b>  | <b>98</b>  | <b>Rapport général<br/>des commissaires aux comptes<br/>sur les comptes sociaux</b>              |
| <b>82</b> | <b>Compte de résultat<br/>de la société mère</b>  | <b>100</b> | <b>Rapport spécial<br/>des commissaires aux comptes<br/>sur les conventions<br/>réglementées</b> |
| <b>83</b> | <b>Notes annexes aux états<br/>financiers de la société mère</b>                            |            |  |
| <b>96</b> | <b>Rapport d'activité<br/>de la société mère</b>  |            |  |
| <b>97</b> | <b>Résultats financiers<br/>de la société mère au cours<br/>des cinq derniers exercices</b> |            |  |

# Bilan de la société mère au 31 décembre

(en milliers d'euros)	EXERCICE 2005			2004
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>ACTIF</b>				
<b>I. Actif immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–
Immobilisations corporelles				
Terrains	–	–	–	–
Constructions	–	–	–	–
Autres immobilisations corporelles	–	–	–	–
Immobilisations en cours	–	–	–	–
Immobilisations financières				
Titres de participation	347 708	79 471	268 237	368 624
Créances rattachées à des participations	–	–	–	–
Prêts	1 074	–	1 074	1 074
<b>Total I</b>	<b>348 782</b>	<b>79 471</b>	<b>269 311</b>	<b>369 697</b>
<b>II. Actif circulant</b>				
Stocks				
En-cours de production	–	–	–	–
Avances et acomptes commandes	–	–	–	–
Créances				
Clients et comptes rattachés	961	783	178	255
Autres créances	83 759	2 678	81 080	107 967
Divers				
Valeurs mobilières de placement	5 788	–	5 788	5 716
Disponibilités	10 800	–	10 800	4 504
Charges constatées d'avance	53	–	53	114
<b>Total II</b>	<b>101 361</b>	<b>3 461</b>	<b>97 900</b>	<b>118 556</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	–	–	–	991
Écart de conversion actif	18	–	18	1 796
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>450 161</b>	<b>82 932</b>	<b>367 229</b>	<b>491 040</b>

(en milliers d'euros)

<b>PASSIF</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
<b>I. Capitaux propres</b>		
Capital social	31 267	31 267
Primes d'émission	46 585	46 585
Réserve légale	3 127	2 680
Réserves réglementées	15 395	41 507
Autres réserves	53 186	35 145
Report à nouveau	6	(514)
Résultat de l'exercice	181 000	39 161
Subventions d'investissements	–	–
<b>Total I</b>	<b>330 566</b>	<b>195 831</b>
<b>II. Provisions pour risques et charges</b>		
Pour risques	6 509	5 430
Pour charges	–	24 172
<b>Total II</b>	<b>6 509</b>	<b>29 602</b>
<b>III. Dettes</b>		
Emprunt obligataire convertible	–	–
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 219	258 002
Emprunts et dettes financiers divers	10 454	1 403
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	–	4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 459	1 080
Dettes fiscales et sociales	3 111	1 043
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	544	564
Autres dettes	6 241	2 989
Produits constatés d'avance	5	8
<b>Total III</b>	<b>30 034</b>	<b>265 093</b>
Écart de conversion passif	120	514
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>367 229</b>	<b>491 040</b>

# Compte de résultat de la société mère

(en milliers d'euros)	2005	2004
<b>I. Produits d'exploitation</b>		
Production vendue de biens	–	4
Production vendue de services	1 534	1 171
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 534</b>	<b>1 175</b>
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 221	926
Autres produits	(4)	365
<b>Total I</b>	<b>2 751</b>	<b>2 466</b>
<b>II. Charges d'exploitations</b>		
Autres achats et charges externes	4 973	3 410
Impôts, taxes et versements assimilés	8	128
Dotations aux amortissements	991	333
Dotations aux provisions (actif circulant)	1 138	1 707
Autres charges	342	11
<b>Total II</b>	<b>7 452</b>	<b>5 587</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(4 701)</b>	<b>(3 121)</b>
<b>III. Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation	16 922	14 432
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	22	21
Autres intérêts et produits assimilés	2 547	2 291
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 587	1 615
Différences positives de change	505	–
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	162	168
<b>Total III</b>	<b>24 744</b>	<b>18 528</b>
<b>IV. Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	6 400	9 782
Intérêts et charges assimilées	6 810	8 308
Différences négatives de change	1 855	141
<b>Total IV</b>	<b>15 064</b>	<b>18 230</b>
Résultat financier	9 680	298
Résultat courant	4 979	(2 823)
<b>V. Produits exceptionnels</b>		
Produits sur opérations de gestion	1 315	288
Produits sur opérations de capital	222 696	50 795
Reprises sur provisions et transferts de charges	27 774	5 943
<b>Total V</b>	<b>251 785</b>	<b>57 025</b>
<b>VI. Charges exceptionnelles</b>		
Charges sur opérations de gestion	1 416	(14)
Charges sur opérations de capital	66 270	16 661
Dotations aux amortissements et provisions	5 747	15 735
<b>Total VI</b>	<b>73 433</b>	<b>32 381</b>
Résultat exceptionnel	178 353	24 643
<b>VII. Impôt sur les bénéfices</b>	<b>2 331</b>	<b>(17 341)</b>
Total des produits	279 280	78 020
Total des charges	98 280	38 859
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>181 000</b>	<b>39 161</b>

# Notes annexes aux états financiers de la société mère

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2005 dont le total est de 367 229 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 181 000 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis le 20 mars 2006 par le conseil d'administration.

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques, à l'exception de certaines immobilisations qui ont fait l'objet en 1976 d'une réévaluation légale.

La présentation des comptes annuels tient compte des dispositions du règlement 99-03 du Code du Comité de Réglementation Comptable.

## 2. Capital social

Le capital social d'un montant de 31 267 K€ est divisé en 24 612 000 actions, soit :

Capital au 31 décembre 1988	566 004 actions	8 628 K€
Augmentation de capital suivant AGE du 10 novembre 1989	141 501 actions	2 157 K€
Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission suivant AGE du 6 juillet 1992	141 501 actions	2 157 K€
Fusion-absorption SAPMER suivant AGE du 18 décembre 1992	3 504 actions	53 K€
Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission suivant AGE du 18 juin 1993	142 085 actions	2 166 K€
Augmentation de capital suivant AGE du 17 juin 1994	99 459 actions	1 516 K€
Augmentation de capital suivant AGE du 15 novembre 1995	1 080 247 actions	4 117 K€
Augmentation de capital suivant AGM du 12 octobre 1996	96 727 actions	368 K€
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites suivant AGM du 25 mai 2000	555 319 actions	2 116 K€
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 11 détenues) suivant AGM du 30 mai 2002	555 319 actions	2 116 K€
Augmentation de capital suivant CA du 12 juillet 2002 (9 100 actions nouvelles + 1 820 gratuites)	10 920 actions	42 K€
Augmentation de capital suivant CA du 9 septembre 2002 (297 710 actions nouvelles + 59 542 gratuites)	357 252 actions	1 362 K€
Augmentation de capital par attribution gratuite par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action nouvelle pour 6 actions anciennes détenues) suivant AGM du 8 juin 2004	1 172 000 actions	4 467 K€
Fusion-absorption de la Financière Jaccar par BOURBON, par émission de 2 485 401 actions, suivi d'une réduction de 2 485 401 actions		
Décision de l'AGE du 23 août 2004 : division par 3 de la valeur nominale des actions, ce qui porte le nombre d'actions de 8 204 000 à 24 612 000 actions		

Les actions de valeur nominale 15,24 € ont été converties en actions de 3,81 €, soit la conversion de 1 094 054 actions anciennes en 4 376 216 actions nouvelles à compter du 17 juin 1994.

Il a été émis au cours de l'exercice 1998, 306 810 bons de souscription d'actions au prix unitaire de 3,05 €. Ces bons ont donné le droit à leur titulaire de souscrire à une action par bon, au prix de 57,93 € l'action, à tout moment entre le 1<sup>er</sup> juillet 1999 et le 15 septembre 2002.

Par ailleurs, dans le cadre de l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix anciennes (AGM du 25 mai 2000), la somme nécessaire pour attribuer le même nombre d'actions gratuites que s'ils avaient été actionnaires aux porteurs des 306 810 bons qui exerceraient leurs droits, a été virée sur un compte de réserve indisponible.

L'augmentation de capital réalisée suite à l'AGM du 30 mai 2002 a permis la création de 555 319 actions attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour onze actions anciennes. Dans le cadre de cette attribution d'actions, une somme de 116 933 €, représentant 30 681 actions, a été virée à un compte de réserve indisponible par prélèvement sur le poste « prime d'émission », pour attribuer aux porteurs des 306 810 bons de souscription le même nombre d'actions gratuites que s'ils avaient été actionnaires.

Sur les 306 810 bons de souscription émis en septembre 1998 donnant droit de souscrire à une action de la société par bon au prix de 57,93 € par action, 9 100 bons de souscription d'actions ont été exercés le 31 mai 2002. À ce titre, 10 920 actions ont été émises pour tenir compte de l'attribution des actions gratuites à partir du 21 juin 2002.

Les 297 710 bons de souscription d'actions restants ont été exercés le 6 septembre 2002. Le montant global de la souscription de 17 246 K€ a été enregistré pour un total de 357 252 actions :

- actions provenant des BSA : 297 710,
- actions gratuites AGE du 25 mai 2000 : 29 771,
- actions gratuites AGE du 30 mai 2002 : 29 771.

L'AGE du 8 juin 2004 a décidé d'augmenter le capital de 4 466 726 € pour le porter de 26 800 538 € à 31 267 264 €, par voie d'incorporation du poste « prime d'émission », par création de 1 172 000 actions attribuées gratuitement aux actionnaires.

Aux termes d'un projet de fusion, la société Financière Jaccar a fait apport de la totalité de son actif, moyennant la prise en charge de la totalité de son passif, d'un montant de 48 865 667 €.

En conséquence, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 9 472 434 € pour le porter de 31 267 264 € à 40 739 698 €, au moyen de la création de 2 485 401 actions nouvelles au nominal de 3,81123 € chacune entièrement libérées ; ces actions étant rémunérées par l'attribution aux actionnaires de 2 485 401 actions nouvelles au nominal de 3,81123 € chacune, entièrement libérées ; ces actions ont été attribuées aux actionnaires de la société Financière Jaccar à raison de 1 033 actions de la société BOURBON pour 1 000 actions de la société Financière Jaccar.

La différence entre le montant de l'actif net apporté par la société Financière Jaccar et le montant de l'augmentation de capital ci-dessus, différence égale à 39 393 233 €, constitue une prime de fusion qui a été inscrite au passif du bilan à un compte intitulé « prime de fusion ».

L'AGE ayant pris acte que la société Financière Jaccar détenait 2 485 401 actions BOURBON, société absorbante, représentant la valeur d'apport de 48 865 667 €, a décidé de réduire le capital de 9 472 434 € par l'annulation de ces 2 485 401 actions apportées lors de la fusion et de ramener la prime de fusion à zéro en débitant le compte correspondant de 39 393 233 €.

### 3. Parts bénéficiaires

Néant.

### 4. Écarts de réévaluation

(en milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04
Écart incorporé au capital (AGE du 14/10/77)	4 314	4 314

## 5. Immobilisations brutes

(en milliers d'euros)	31/12/04	Augmentations	Diminutions	31/12/05
Incorporelles	—	—	—	—
Terrains <sup>(1)</sup>	—	—	—	—
Constructions <sup>(1)</sup>	—	—	—	—
Agencement constructions <sup>(1)</sup>	—	—	—	—
Installations générales et agencements <sup>(1)</sup>	—	—	—	—
Matériel de transport <sup>(1)</sup>	—	—	—	—
Mobilier <sup>(1)</sup>	—	—	—	—
Immobilisations en cours	—	—	—	—
Participations <sup>(1) (2)</sup>	445 215	3 399	100 906	347 708
Autres titres	—	—	—	—
Prêts	—	—	—	—
Autres immobilisations financières <sup>(3)</sup>	1 074	—	—	1 074
<b>Total</b>	<b>446 289</b>	<b>3 399</b>	<b>100 906</b>	<b>348 782</b>

(1) BOURBON a fait apport de sa branche complète d'activité foncière et immobilière contre l'attribution de 24 612 000 actions de 1,32 € de nominal créées par CBo Territoria au titre d'augmentation de son capital pour un montant de 32 487 840 € qui a été approuvé par les assemblées extraordinaires de CBo Territoria et BOURBON du 16 décembre 2004. La distribution de ces 24 612 000 actions CBo Territoria à l'ensemble des actionnaires de BOURBON sous forme de dividendes en nature d'un montant de 32 487 840 € par prélèvement sur les réserves ordinaires de BOURBON a été établie suivant la décision du conseil d'administration de BOURBON du 21 mars 2005 en concomitance avec l'introduction de CBo Territoria sur le marché Alternext de Paris du 19 mai 2005.

(2) Les principales acquisitions des titres de participation de l'exercice sont les suivantes :

- Villas du Lagon : 1 545 K€ ;
- Challenge Hypermarket : 542 K€ ;
- BOURBON Benluc : 559 K€ ;
- BOURBON Axa Investment fund : 753 K€.

Les principales cessions de titres de participation de l'exercice concernent :

- Vindémia : 57 448 K€ ;
- Sapmer : 4 062 K€ ;
- CBo Territoria (distribution) : 32 487 K€ ;
- Sret : 2 792 K€ ;
- Sb Gia Lai : 3 612 K€ (réduction de capital).

En mai 2005, le conseil d'administration de BOURBON a décidé d'exercer la première option de *put* relative à la cession à Casino de 36,67 % des titres Vindémia ; cette opération a été finalisée en septembre 2005.

(3) Dépôt bancaire à terme mis en place dans le cadre de la garantie donnée en faveur du GIE Frédéric Bail.

## 6. Amortissements

Néant.

## 7. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/04	Augmentations	Diminutions	31/12/05
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour garantie de passif sur cessions de titres <sup>(1)</sup>	3 601	5 489	3 601	5 489
Provisions pour pertes de change <sup>(2)</sup>	1 796	80	1 796	80
Autres provisions pour risques et charges <sup>(3)</sup>	24 204	908	24 172	940
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
Participations <sup>(4)</sup>	76 592	5 671	2 792	79 471
Autres immobilisations (prêts)	–	–	–	–
Comptes clients	1 001	69	287	783
Autres provisions (comptes courants) <sup>(5)</sup>	2 544	1 068	934	2 678
<b>Total</b>	<b>109 738</b>	<b>13 285</b>	<b>33 582</b>	<b>89 441</b>
<b>Dont dotations et reprises</b>				
- d'exploitation	–	1 138	1 221	–
- financières	–	6 400	4 588	–
- exceptionnelles	–	5 747	27 773	–

(1) Au titre de la garantie de passif, de nouvelles provisions ont été constituées et des reprises marquées notamment par la régularisation de Vindémia dans le cadre du 1<sup>er</sup> put.

(2) Une provision pour risque de change de 80 K€ a été comptabilisée, dont 62 K€ se rapportent à la réduction de capital de SB Gia Lai.

(3) Dans le cadre de l'intégration fiscale, il a été repris la provision pour restitution d'économie d'impôt de 24 172 K€, la convention ne prévoyant pas le reversement en trésorerie aux filiales des économies d'impôts réalisées. Les provisions constituées concernent la rémunération du swap évaluée au 30/06/06 à 650 K€ relatif au crédit syndiqué remboursé par anticipation, et le risque judiciaire des honoraires d'un montant de 258 K€ relatifs à une opération immobilière abandonnée.

(4) L'ensemble des hôtels a été déprécié sur la base de leur valeur vénale. Les titres HWF ont été valorisés à la valeur du marché mauricien. Ceux de Duhaco au Vietnam au cours estimé de la liquidation. La diminution des provisions de titres se rapporte à la cession de la Sret.

(5) La dépréciation des comptes courants porte sur les hôtels et les filiales : DTI et DDLC. La reprise est liée à la cession de la Sret.



## 8. Frais d'établissement

Néant.

## 9. Frais de Recherche & Développement

Néant.

## 10. Fonds commercial

Néant.

## 11. Autres immobilisations incorporelles

Néant.

## 12. Immobilisations corporelles

Néant.

## 13. Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

À la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus, corrigés pour tenir compte des plus ou moins-values latentes éventuelles. Si nécessaire, la valeur brute

des titres est ramenée à cette valeur d'inventaire par la constitution d'une provision.

En rémunération de l'apport partiel d'actif de l'activité foncière et immobilière, 24 612 000 actions CBo Territoria ont été attribuées à BOURBON, d'un montant de 32 487 840 € et redistribuées sous forme de dividendes en nature le 19 mai 2005.

## 14. Créances immobilisées

Dépôt à terme au Crédit Lyonnais pour 1 070 K€ : garantie d'espèces pour le compte du GIE Frédéric Bail dans la cession des activités Sucre Réunion/Négoce Europe. Le poste intègre également 4 K€ représentant les intérêts courus sur ce dépôt.

## 15. Stocks et encours

Néant

## 16. Différences d'évaluation sur les éléments fongibles du stock

Néant.

## 17. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Des provisions pour dépréciation de créances ont été constituées pour pallier les éventuels risques de non-recouvrement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
<b>État des créances</b>			
Créances rattachées à des participations	–	–	–
Autres immobilisations financières	1 074	1 074	–
Clients douteux ou litigieux	783	783	–
Autres créances clients	178	178	–
Taxe sur la valeur ajoutée	121	121	–
Impôts sur les bénéfices	–	–	–
Groupe et associés	24 354	24 354	–
Débiteurs divers	59 284	59 284	–
Charges constatées d'avance	53	53	–
<b>Total</b>	<b>85 847</b>	<b>85 847</b>	–
Prêts accordés	–	–	–
Prêts remboursés	–	–	–

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans
<b>État des dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles	–	–	–	–
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>				
- à 1 an maximum à l'origine	1 770	1 770	–	–
- à plus de 1 an à l'origine	6 449	790	5 659	–
Emprunts et dettes financières divers	–	–	–	–
Fournisseurs et comptes rattachés	1 459	1 459	–	–
Impôts sur les bénéfices	2 278	2 278	–	–
Autres impôts, taxes et assimilés	833	833	–	–
Dettes sur immobilisations	544	544	–	–
Groupe et associés <sup>(2)</sup>	16 389	16 389	–	–
Autres dettes	306	306	–	–
Produits constatés d'avance	5	5	–	–
<b>Total</b>	<b>30 033</b>	<b>24 374</b>	<b>5 659</b>	–
(1) Renvoi :				
- Emprunts souscrits	–	–	–	–
- Emprunts remboursés	235 610	–	–	–

Le solde du prêt syndiqué de 245 000 K€ a été remboursé par anticipation.

(2) Dans ce poste figure un montant de 4 895 K€ relatif aux levées d'options de souscription d'actions ; en effet, le plan attribué en 2001 est arrivé à échéance en octobre 2005. Les 433 577 options de souscription d'actions levées entre cette date et la clôture de l'exercice ont donné lieu à la création de nouveaux titres qui seront incorporés au capital social début 2006.

## 18. Avances aux dirigeants

Conformément aux articles L 225-43 et L 223-21 du Code de commerce, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

## 19. Obligations convertibles, échangeables et titres similaires

Néant.

## 20. Valeurs mobilières de placement

La valeur de marché des titres s'élève à 5 788 K€.

Les actions propres détenues ont été évaluées à la date de clôture en fonction des cours de Bourse au 31 décembre 2005 et pour les autres valeurs mobilières de placement suivant leur valeur estimée en fin d'exercice.

Dans le cadre de la régularisation du cours sur le marché, l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2005 a autorisé le rachat de ses propres actions. Les actions restantes dans le cadre de la régulation du cours par CIC-Securities, au nombre de 660, s'élèvent à 48 K€ au 31 décembre 2005.

### Dont SICAV de trésorerie

(en milliers d'euros)

	<b>Brutes</b>	<b>Provisions</b>	<b>Nettes</b>
SICAV BR	5 679	–	5 679
SICAV BNPI	61	–	61
CIC-Securities	48	–	48
<b>Total</b>	<b>5 788</b>	<b>–</b>	<b>5 788</b>

## 21. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale, soit 10 800 K€.

## 22. Charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)

	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
Charges constatées d'avance	53	114
Produits constatés d'avance	5	8
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>122</b>

Les charges constatées d'avance se rapportent aux commissions de garantie du CRCAMR dans le cadre des acquisitions des titres de Vindémia, à la rémunération de tenue de compte de CIC-Securities et aux honoraires versés à un cabinet d'audit. Les produits constatés d'avance correspondent à la rémunération d'une caution donnée.

## 23. Charges à répartir

(en milliers d'euros)

	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
Charges à étaler	–	991

Les frais juridiques et de syndication liés à l'emprunt syndiqué de 245 millions d'euros, signé en 2003 et amorti sur la durée de l'emprunt, soit 7 ans, ont été annulés en raison du remboursement anticipé.

## 24. Primes de remboursement des obligations

Néant.

## 25. Écart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(en milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04
Actif	18	1 796
Passif	120	514

L'écart de conversion actif a fait l'objet d'une provision pour risques.

## 26. Éléments concernant plusieurs postes de bilan

### 26.1 Actif

(en milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04
<b>Produits à recevoir et comptes de régularisation de l'actif</b>	<b>55</b>	<b>1 220</b>
<i>Opérations d'exploitation</i>	53	
<i>Opérations financières</i>	2	
<b>Effets de commerce</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Entreprises liées</b>	<b>414 428</b>	<b>388 493</b>
<i>Participations</i>	332 551	
<i>Prêts</i>	-	
<i>Débiteurs divers</i>	56 799	
<i>Clients et comptes rattachés</i>	724	
<i>Autres créances</i>	24 354	
<b>Total</b>	<b>414 483</b>	<b>389 713</b>

### 26.2 Passif

(en milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04
<b>Charges à payer et comptes de régularisation du passif</b>	<b>195</b>	<b>596</b>
<i>Opérations d'exploitation</i>	5	
<i>Opérations financières</i>	190	
<b>Effets à payer</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Entreprises liées</b>	<b>6 756</b>	<b>3 558</b>
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 338	
<i>Autres</i>	5 418	
<b>Total</b>	<b>6 951</b>	<b>4 154</b>

## 27. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
<b>Par secteur d'activité</b>		
Culture	–	4
Prestations	1 534	1 171
<b>Total</b>	<b>1 534</b>	<b>1 175</b>
<b>Par secteur géographique</b>		
Réunion	358	400
Métropole	–	–
Autres	1 176	775
<b>Total</b>	<b>1 534</b>	<b>1 175</b>

## 28. Rémunération des dirigeants

Les membres du conseil d'administration, y compris son Président ainsi que les membres du comité de rémunérations et du comité d'audit, ont perçu globalement, en raison de leurs fonctions, une rémunération de 139 K€ au titre des jetons de présence.

## 29. Détail des charges et produits exceptionnels

### 29.1 Charges exceptionnelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2005</b>
<b>Sur opérations de gestion</b>	<b>1 416</b>
Créances irrécouvrables	311
Abandon de créances	1 103
Autres	2
<b>Sur opérations de capital</b>	<b>66 270</b>
Valeur nette comptable des terrains et constructions cédés	64 806
Indemnités de garantie de passif	1 464
<b>Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions</b>	<b>5 747</b>
Provision pour garanties de passif	5 489
Provision pour risques judiciaires	258
<b>Total</b>	<b>73 433</b>

### 29.2 Produits exceptionnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2005</b>
<b>Sur opérations de gestion</b>	<b>1 315</b>
Créances irrécouvrables	29
Dettes prescrites	80
Indemnités fin de contrat	784
Dividendes prescrits	57
Régularisation apports	365
<b>Sur opération de capital</b>	<b>222 696</b>
Produits de cession de titres de participation	222 696
<b>Reprises sur provisions et transferts de charges</b>	<b>27 774</b>
Reprise provisions pour restitution d'économie d'impôt	24 172
Reprise provisions pour garanties de passif	3 602
<b>Total</b>	<b>251 785</b>

### 30. Entreprises liées

(en milliers d'euros)

	2005	2004
Charges financières	–	–
Produits financiers	19 176	15 233

### 31. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés résulte de la plus-value sur les titres de participations cédés diminuée des moins-values antérieures ainsi que des déficits fiscaux ordinaires de l'exercice et des exercices antérieurs.

Le boni d'intégration fiscale pour l'exercice 2005 est de 19 371 K€. Le boni d'intégration de 6 656 K€ de l'exercice 2004 a été rapporté et compensé par la reprise des provisions liées à l'économie future d'impôt devenue sans objet du fait du non-reversement en trésorerie aux filiales par convention.

(en milliers d'euros)

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Résultat comptable
Résultat avant impôt	4 979	178 353	183 332
Impôt sur les sociétés	–	– 15 047	– 15 047
Boni d'intégration	–	12 715	12 715
<b>Résultat net</b>	<b>4 979</b>	<b>176 021</b>	<b>181 000</b>

BOURBON a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998. Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'option a été reconduite pour 5 ans, soit jusqu'en 2007. Le périmètre au 31 décembre 2005 est composé des sociétés suivantes :

BOURBON - Bourbon Assistance - Domaines de la Convenance - Bourbon Maritime - Placements Provence Languedoc - Bourbon Offshore Surf - Les Abeilles - Les Abeilles International - Les Abeilles Dunkerque - Les Abeilles Boulogne - Les Abeilles Le Havre - Les Abeilles Brest - Les Abeilles Nantes/Saint-Nazaire - Les Abeilles La Rochelle - Les Abeilles Bordeaux - Société de Remorquage Portuaire et d'Assistance en Méditerranée - Société Nouvelle ARPEC - Société de Remorquage et de Sauvetage de La Réunion - Setaf - Setaf-Saget - Paris Shipping and Chartering - Setapar - Sesac - Avracs - HSO-ODB - Opale Shipping - Abeille Cilaos - Abeille Mafate - Sinvrac - Bourbon Supply Investissements - Bourbon Offshore Holding - Fructidor - Fipargest.

La convention fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt liée au déficit, conservée chez BOURBON, est considérée comme un gain immédiat de l'exercice. Dans le cas où la filiale redeviendrait bénéficiaire, la société BOURBON supportera la charge d'impôt.

### 32. Résultats hors évaluation fiscale dérogatoire

Néant.

### 33. Dettes garanties par des sûretés réelles

(en milliers d'euros)

	31/12/05	31/12/04
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles</b>	<b>5 687</b>	<b>107 099</b>
Nantissement actions (prêts CRCAMR)	5 687	107 099

(en milliers d'euros)

Type de nantissement et hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a)	Total poste du bilan (b)	% = a/b
Participations <sup>(1)</sup>	30/09/04	30/09/10	5 687	347 708	1,63 %

(1) Le montant du nantissement de 5 687 K€ correspond à :  
 • 5 433 000 actions de la SCI Clairefontaine représentant 99,98 %.

### 34. Montant des engagements financiers

Engagements donnés :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Montant brut au 31/12/05</b>	<b>Echéances</b>			<b>Montant au 31/12/04</b>
		<b>2006 &lt; 1 an</b>	<b>2007 – 2010 1 à 5 ans</b>	<b>2010 &gt; 5 ans</b>	
Cautions	67 195	14 387	37 917	14 891	107 429
Sûretés réelles, hypothèques et nantissements	5 687			5 687	107 099
Lettres d'intention et de confort	128 704	5 047	123 657		185 037
<b>Total</b>	<b>201 586</b>	<b>19 434</b>	<b>161 574</b>	<b>20 578</b>	<b>399 565</b>

### 35. Informations en matière de crédit-bail

Néant.

### 36. Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
<b>Accroissement</b>	-	-
<b>Allègement</b>	-	-
Contribution solidarité	2	2
Déficit ordinaire	-	12 047
Amortissements réputés différés avant le 01/01/04	-	311
Provisions (perte de change)	79	1 796
Charges à étaler	-	991
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>15 147</b>

## 37. Filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de BOURBON SA

<i>(en milliers d'euros)</i>		Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% détenu	Participations Valeur comptable			Résultat du dernier exercice
Société	Forme				Brutes	Provisions	Nettes	
<b>A - Filiales (détenues à plus de 50 % par BOURBON SA)</b>								
Bourbon Ben Luc - Vietnam	SARL	4 091	- 1 085	100	5 301	2 132	3 169	- 91
Boubon Maritime - France	SAS	3 049	99 556	100	41 722	-	41 722	5 145
Cie Financière de Bourbon Ile de la Réunion	SA	3 450	288	51	1 788	-	1 788	470
D T I Océan Indien - Ile Maurice	SARL	1 524	- 27	100	1 524	1 024	500	- 6
Esp. Bourbon Thang Long - Vietnam	JV	10 236	- 1 755	65	7 692	-	7 692	- 296
Financière Bourbon - Marseille	SNC	626	3 575	52	646	-	646	3 256
FIPARGEST - Ile de la Réunion	SAS	103	8 293	100	15 245	-	15 245	794
SCI Clairefontaine - Ile Maurice	SCI	5 434	- 87	100	5 433	-	5 433	- 30
SB Tay Ninh - Vietnam	JV	80 918	- 15 785	100	113 284	62 780	50 504	6 422
SB Gia Lai - Vietnam	JV	3 878	1 406	51	4 167	2 494	1 673	812
SOPADE - Ile de la Réunion	SAS	100 040	450	100	100 040	-	100 040	71
Villas du Lagon - Ile Maurice	SA	3 060	- 590	99	3 032	2 032	1 000	- 944

### B - Participations (10 % à 50 % du capital détenu par BOURBON SA)

Bourbon Axa Investment Fund - Ile Maurice	SA	21 050	- 4 353	23	5 608	-	5 608	151
Challenge Hypermarket - Ile Maurice	SARL	2 902	- 379	50	3 131	-	3 131	- 54
Happy World Foods - Ile Maurice	SA	10 297	14 539	20	4 720	1 979	2 740	- 243
Vindémia - Ile de la Réunion	SAS	60 004	122 198	17	26 112	-	26 112	14 925

### Renseignements concernant les autres filiales et participations

<i>(en milliers d'euros)</i>		Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% détenu	Participations Valeur comptable			Résultat du dernier exercice
Société	Forme				Brutes	Provisions	Nettes	
<b>A - Filiales (détenues à plus de 50 % par BOURBON SA)</b>								
Filiales françaises					4 067	3 738	329	
Filiales étrangères					3 423	3 102	300	
<b>B - Participations (10 % à 50 % du capital détenu par BOURBON SA)</b>								
Filiales françaises					160	0	0	
Filiales étrangères					8	8	0	

N.B. : Pour les sociétés étrangères, le capital social et les capitaux propres sont convertis au taux de clôture, le résultat et le chiffre d'affaires sont convertis au taux moyen.



**Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de BOURBON SA**

(en milliers d'euros)

<b>Société</b>	<b>Forme</b>	<b>Capital social</b>	<b>Prêts et avances consentis par BOURBON SA</b>	<b>Cautions et avals donnés par BOURBON SA</b>	<b>Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé</b>	<b>Dividendes encaissés par BOURBON SA</b>
<b>A - Filiales (détenues à plus de 50 % par BOURBON SA)</b>						
Boubon Ben Luc - Vietnam	SARL	4 091	–	–	441	–
Bourbon Maritime - France	SAS	3 049	–	15 000	6 672	9 997
Cie Financière de Bourbon Ile de la Réunion	SA	3 450	–	–	NC	–
D T l Océan Indien - Ile Maurice	SARL	1 524	251	–	0	–
Esp. Bourbon Thang Long - Vietnam	JV	10 236	–	–	14 088	–
Financière Bourbon - Marseille	SNC	626	–	–	0	1 683
FIPARGEST - Ile de la Réunion	SAS	103	–	–	0	600
SCI Clairefontaine - Ile Maurice	SCI	5 434	–	–	51	–
SB Tay Ninh - Vietnam	JV	80 918	–	–	33 447	–
SB Gia Lai - Vietnam	JV	3 878	–	–	4 612	669
SOPADE - Ile de la Réunion	SAS	100 040	1	–	0	–
Villas du Lagon - Ile Maurice	SA	3 060	751	1 799	9 873	–

**B - Participations (10 % à 50 % du capital détenu par BOURBON SA)**

Bourbon Axa Investment Fund - Ile Maurice	SA	21 050	–	–	NC	–
Challenge Hypermarket - Ile Maurice	SARL	2 902	–	–	NC	–
Happy World Foods - Ile Maurice	SA	10 297	–	–	NC	119
Vindémia - Ile de la Réunion	SAS	60 004	–	–	4 492	3 200

**Renseignements concernant les autres filiales et participations**

(en milliers d'euros)

<b>Société</b>	<b>Forme</b>	<b>Capital social</b>	<b>Prêts et avances consentis par BOURBON SA</b>	<b>Cautions et avals donnés par BOURBON SA</b>	<b>Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé</b>	<b>Dividendes encaissés par BOURBON SA</b>
<b>A - Filiales (détenues à plus de 50 % par BOURBON SA)</b>						
Filiales françaises			1 295	913		0
Filiales étrangères			380	0		0
<b>B - Participations (10 % à 50 % du capital détenu par BOURBON SA)</b>						
Filiales françaises			0	0		0
Filiales étrangères			56	0		0

N.B. : Pour les sociétés étrangères, le capital social et les capitaux propres sont convertis au taux de clôture, le résultat et le chiffre d'affaires sont convertis au taux moyen.

# Rapport d'activité de la société mère

## 1. Situation et résultats

L'année 2005 a été marquée par l'exercice de la première option de vente des titres de Vindémia, la distribution des titres CBo Territoria, la cession des titres Sapmer, SRET et des titres SCI Station d'essai/ZAC Mapou ainsi que par la réduction du capital de SB Gia Lai. Par ailleurs, l'exercice de l'option de vente Vindémia a permis le remboursement de l'emprunt syndiqué de 245 millions d'euros correspondant.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 million d'euros, constitué essentiellement de prestations de services auprès des filiales, contre 1,2 million d'euros l'année précédente. La perte d'exploitation s'élève à 4,7 millions d'euros contre 3,1 millions d'euros en 2004. Le résultat financier, positif de 9,7 millions d'euros, est marqué par la hausse des dividendes encaissés, la baisse des intérêts payés du fait du remboursement du prêt syndiqué et par la diminution des provisions sur immobilisations financières. Le résultat net de 181 millions d'euros provient essentiellement des plus-values sur cessions de titres de 157,6 millions d'euros, notamment de l'exercice de la première option de vente de Vindémia.

Aucune dépense prévue aux articles 39.4 et 223 quater du CGI n'a été relevée.

## 2. Tendances

En décembre 2001, le groupe Casino est entré par le biais d'une augmentation de capital à hauteur de 33,4 % dans le capital de Vindémia. Dans ce cadre, des options de ventes avaient été conclues, permettant la cession au groupe Casino du solde des titres Vindémia en deux étapes : 2004-2006 et 2007-2009. Après l'exercice de la première option en 2005, le conseil d'administration compte exercer la deuxième option comme l'accord le prévoit.

Par ailleurs, la société poursuit son recentrage sur les seules activités de services maritimes et cédera les autres participations dans le futur.

## 3. Filiales et participations

En 2005, les principales variations du portefeuille de participations ont été les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Mouvements en 2005</b>	<b>% de détention au 31/12/05</b>
<b>Cessions</b>		
Vindémia	57 448	30 %
CBo Territoria	32 487	0 %
Sapmer	4 062	0 %
Sret	2 792	0 %
<b>Acquisitions</b>		
Villas du Lagon	1 545	100 %
Bourbon Ben Luc	559	100 %
Bourbon Axa Investment Fund	753	23,17 %
Challenge Hypermarket	542	49,90 %
<b>Réduction de capital</b>		
SB Gia Lai	3 612	51 %

# Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2005	2004	2003	2002	2001
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital (en K€)	31 267	31 267	26 801	26 801	23 281
Nombre des actions ordinaires existantes	25 045 577 *	24 612 000	7 032 000	7 032 000	6 108 509
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	–	–	–	–	–
Nombre maximal d'actions futures à créer	–	–	–	–	–
- par conversion d'obligations	–	–	–	–	–
- par exercice de droits de souscription	602 226	684 727	–	–	–
<b>Opération et résultats de l'exercice (en K€)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 534	1 175	1 305	1 458	1 904
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	164 024	40 892	16 258	22 923	45 689
Impôts sur les bénéfices	– 2 331	+ 17 341	+ 6 690	+ 4 327	– 2 233
Participation des salariés due au titre de l'exercice	–	–	–	–	–
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	181 000	39 162	– 472	2 355	56 974
Résultat distribué	25 046 **	13 783	9 845	7 595	6 109
<b>Résultats par action (en €)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	6,45 *	2,37	3,26	3,88	7,11
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7,23	1,59	– 0,07	0,33	9,33
Dividende attribué à chaque action	1,00 **	0,56	1,40 ***	1,08 ***	1,00 ****
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	–	–	–	–	–
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	–	–	–	–	–

\* Soit 24 612 000 actions + 433 577 options de souscription exercées au 31/12/05.

\*\* Soit 1,00 euro par action suivant proposition du conseil d'administration du 20 mars 2006.

\*\*\* Pour 7 032 000 actions (contre 25 045 577 en 2005).

\*\*\*\* Pour 6 108 509 actions (contre 25 045 577 en 2005).

# Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BOURBON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 7 et 13 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'évaluation des titres de participation et autres titres immobilisés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Marseille, le 18 avril 2006

Les commissaires aux comptes

**EurAAudit C.R.C.**  
**Cabinet Rousseau Consultants**

Jean-Marc Rousseau

**Deloitte & Associés**

Vincent Gros

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

## À l'assemblée générale ordinaire annuelle du 23 mai 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### 1. Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Avec la société Jaccar

**Nature et objet :** cession des titres de participation détenus par BOURBON dans la société Sapmer à la société Sapmer Investissements, détenue en totalité par la société Jaccar Holding, filiale à 100 % de la société Jaccar.

**Administrateur intéressé :** Monsieur Jacques de Chateaufieux, Président Directeur Général de votre société, est associé de Jaccar.

**Date d'autorisation :** conseil d'administration du 21 mars 2005.

**Modalités d'autorisation et d'application :** le prix de cession a été fixé à 21 millions d'euros. En application de cette convention, une somme de 21 millions d'euros a été encaissée et enregistrée dans les produits de cession de titres de participation de votre société au titre de l'exercice 2005 (plus-value comptable de 16 937 713,10 euros).

#### Avec la société CBo Territoria

**Nature et objet :** cession de titres de participation détenus par BOURBON dans les sociétés Sret, SCI Station d'Essai et SNC ZAC Mapou à la société CBo Territoria.

**Administrateur intéressé :** Monsieur Jacques de Chateaufieux, Président Directeur Général de votre société, est administrateur de CBo Territoria.

**Date d'autorisation :** conseils d'administration du 18 mai 2005 et du 5 décembre 2005.

**Modalités d'autorisation et d'application :** le prix proposé a été fixé à :

- 1 euro pour les actions Sret, moyennant l'abandon des créances détenues par votre société sur la société Sret,
- 1 313 909,65 euros pour les parts sociales de la SCI Station d'Essai, payables au plus tard le 20 décembre 2005,
- 141 146,34 euros pour les parts sociales de la SNC ZAC Mapou, payables au plus tard le 20 décembre 2005.

En application de ces conventions, les produits de cession de titres de participation suivants ont été comptabilisés dans le résultat de BOURBON au titre de l'exercice 2005 :

- pour les actions Sret (moins-value comptable de 2 791 705,21 euros) : 1,00 euro,
- pour les parts sociales SCI Station d'Essai (plus-value comptable de 1 143 944,24 euros) : 1 313 909,65 euros,
- pour les parts sociales SNC ZAC Mapou (plus-value comptable de 129 997,34 euros) : 141 146,34 euros.

Concomitamment, une somme de 1 103 108,79 euros a été constatée au titre de la perte des créances détenues par BOURBON sur la Sret.

Sur la sollicitation de CBo Territoria, le conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 5 décembre 2005, d'accorder un report de l'échéance du règlement de ces cessions de titres de participation au 31 décembre 2006, moyennant un intérêt calculé au taux de 4 % l'an sur la somme globale de 1 455 055,99 euros.

### Avec la société AXA Private Equity

**Nature et objet :** cession de titres de participation détenus par BOURBON dans la société BOURBON AXA Manager à la société AXA Private Equity.

**Administrateur intéressé :** Monsieur Jacques de Chateaufvieux, Président Directeur Général de votre société, est membre du conseil de surveillance de AXA, et Madame Dominique Sénéquier, administratrice de votre société, est Présidente du directoire de AXA IM Private Equity.

**Date d'autorisation :** conseil d'administration du 12 septembre 2005.

**Modalités d'autorisation et d'application :** le prix proposé était d'environ 800 000 euros. En application de cette convention, une somme de 36 899 euros a été comptabilisée dans les produits de cession de titres de participation de BOURBON au titre de l'exercice 2005 (plus-value comptable de 31 399 euros), outre une indemnité de 783 897 euros au titre des prestations des cinq années à venir prévues contractuellement.

## 2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### Première convention

**Nature et objet :** cautions rémunérées accordées en garantie des engagements pris par certaines filiales de BOURBON.

**Application sur l'exercice :** les positions au 31 décembre 2005 et les produits générés par les rémunérations des cautions accordées au cours de l'exercice 2005 ressortent comme suit.

Sociétés concernées	Solde au 31/12/05	Produits 2005	Administrateurs concernés
SCI Timur	13 931 K€	148 128 € (au taux de 1 %)	M. Jacques de Chateaufvieux M. Henri de Chateaufvieux M. Guy Dupont
Saprim	12 846 K€	136 672 € (au taux de 1 %)	M. Jacques de Chateaufvieux M. Guy Dupont
Villas du Lagon	3 387 K€	17 375 € (au taux de 1 %)	M. Jacques de Chateaufvieux M. Guy Dupont
Aqua Service Réunion	373 K€	4 398 €	M. Jacques de Chateaufvieux
Armements Sapmer	4 764 K€	51 290 €	M. Jacques de Chateaufvieux
BOURBON Ships AS (caution et lettre de confort)	107 879 K€	78 643 € (au taux de 0,1 %)	M. Jacques de Chateaufvieux

### Deuxième convention

**Nature et objet :** cautions non rémunérées accordées en garantie des engagements pris par certaines filiales de BOURBON.

**Application sur l'exercice :** les positions au 31 décembre 2005 des cautions non rémunérées accordées au cours de l'exercice 2005 ressortent comme suit.

<b>Sociétés concernées</b>	<b>Solde au 31/12/05</b>	<b>Produits 2005</b>	<b>Administrateurs concernés</b>
Villas du Lagon (SNC Saint-Paul)	6 486 K€	0 €	M. Jacques de Chateauvieux M. Guy Dupont
Aqua Service Réunion	540 K€	0 €	M. Jacques de Chateauvieux
SB Tay Ninh			M. Jacques de Chateauvieux
Accordée	10 000 KUSD		M. Henri de Chateauvieux
Utilisée	0 USD	0 €	M. Guy Dupont

### Troisième convention

#### Avec la société Sinopacific

**Nature et objet :** commandes de navires, assorties d'avances sur contrats de construction.

**Administrateur intéressé :** Monsieur Jacques de Chateauvieux est Président Directeur Général de la société BOURBON, et se trouve être indirectement intéressé par le biais des opérations conclues entre la société Bourbon Supply Investissements, sous-filiale de BOURBON, et la société de construction navale Sinopacific, dans laquelle il est associé égalitaire.

**Dates d'autorisation :** le conseil d'administration du 8 septembre 2003 a décidé de ne pas investir directement dans le capital de cette société de construction navale, tout en prenant acte du fait que certaines des commandes de navires de la flotte de la branche maritime de BOURBON seraient confiées à ladite société de construction navale. Les relations alors existantes entre les deux parties avaient alors été considérées comme des opérations courantes conclues à des conditions normales. Le conseil d'administration du 21 mars 2005, compte tenu du volume de commandes traitées avec cette société, est revenu sur l'appréciation de cette convention en autorisant BOURBON, par l'intermédiaire de l'une de ses filiales (Bourbon Supply Investissements), à accroître le volume d'activités avec ce chantier et à lui consentir des avances financières, au titre des commandes passées, en corrélation avec les navires en cours de réalisation.

**Modalités d'application sur l'exercice :** quatre navires ont été livrés au cours de l'exercice 2005, pour un montant cumulé de 51 380 083 euros. Au 31 décembre 2005, le montant des commandes en cours porte sur dix-sept navires et s'établit à 174 419 225 euros, ayant généré des avances sur commandes à hauteur de 87 383 519 euros.

Fait à Lyon et Marseille, le 18 avril 2006

Les commissaires aux comptes

**EurAAudit C.R.C.**  
**Cabinet Rousseau Consultants**

Jean-Marc Rousseau

**Deloitte & Associés**

Vincent Gros



# Informations juridiques et financières

## Sommaire

<b>104</b>	<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<b>135</b>	<b>Rapport spécial valant descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'assemblée générale mixte</b>
<b>114</b>	<b>Facteurs de risques, faits exceptionnels et litiges</b>	<b>138</b>	<b>Rapport initial des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription</b>
<b>119</b>	<b>Marques, licences, brevets Propriétés immobilières</b>	<b>139</b>	<b>Document d'information annuel</b>
<b>120</b>	<b>Ordre du jour de l'assemblée générale mixte</b>	<b>141</b>	<b>Responsables du document de référence et du contrôle des comptes</b>
<b>121</b>	<b>Projet de résolutions de l'assemblée générale mixte</b>		
<b>125</b>	<b>Renseignements de caractère général concernant la société BOURBON SA et son capital</b>		

# Gouvernement d'entreprise

## 1. Présidence et Direction Générale

Au cours de sa séance du 31 mai 2002, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur du cumul des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général, exercées par Monsieur Jacques de Chateauvieux, cette décision n'a pas été modifiée depuis.

Monsieur Jacques de Chateauvieux était assisté durant l'exercice 2005 de Messieurs Jean-Marc Brebion et Christian Munier, Directeurs Généraux délégués. Lors de la séance du 5 décembre 2005, le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Marc Brébion et a nommé Directeurs Généraux délégués Messieurs Christian Lefèvre et Laurent Renard.

La direction de la société est donc assurée depuis le 5 décembre 2005 par :

- Monsieur Jacques de Chateauvieux, Président Directeur Général,
- Monsieur Christian Munier, Directeur Général délégué, administrateur,
- Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général délégué,
- Monsieur Laurent Renard, Directeur Général délégué.

## 2. Composition du conseil d'administration

	<b>Date de première nomination</b>	<b>Date d'échéance du mandat</b>	<b>Mandats exercés en dehors du groupe au 31/12/05</b>
<b>Monsieur Jacques de Chateauvieux</b> 55 ans Administrateur Président Directeur Général	14/10/1977	31/12/2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président de Jaccar</li> <li>• Président de CBo Territoria</li> <li>• Président de Sapmer</li> <li>• Membre du conseil de surveillance d'AXA</li> <li>• Censeur ICV</li> </ul>
<b>Monsieur Christian Munier</b> 55 ans Administrateur Directeur Général délégué	18/06/1999	31/12/2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président CDM2</li> <li>• Membre du conseil de surveillance de Les moteurs Baudouin SA</li> <li>• Administrateur de la Bonnasse Lyonnaise de Banque SA</li> </ul>
<b>Monsieur Christian de Chateauvieux</b> 58 ans Administrateur Cousin du Président Directeur Général	29/06/1990	31/12/2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président Directeur Général de Ch. de Chateauvieux &amp; Associés SA</li> <li>• Président Directeur Général de Legrand Filles &amp; Fils SA</li> <li>• Gérant de Les Armands SCI</li> <li>• Gérant de Le Petit Vasouyard SARL</li> </ul>
<b>Monsieur Henri de Chateauvieux</b> 58 ans Administrateur Membre du comité des rémunérations Frère du Président Directeur Général	25/05/1987	31/12/2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président de Mach-Invest</li> <li>• Administrateur de Sapmer SA</li> <li>• Administrateur de Vindémia SAS</li> <li>• Administrateur de Bourbon Distribution</li> </ul>
<b>Madame Victoire de Margerie</b> 43 ans Administrateur Président du comité d'audit	08/06/2004	31/12/2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de Baccarat</li> <li>• Administrateur et membre du comité stratégie de la Société du Louvre (jusqu'en septembre 2005)</li> <li>• Administrateur et membre du comité des rémunérations d'Ipsos</li> <li>• Professeur de stratégie à l'École de management de Grenoble</li> </ul>

	<b>Date de première nomination</b>	<b>Date d'échéance du mandat</b>	<b>Mandats exercés en dehors du groupe au 31/12/05</b>
<b>Monsieur Guy Dupont</b> 61 ans Administrateur	18/06/1999	31/12/2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du GIE Bois Rouge Gestion</li> <li>• Président du GIE Cerf</li> <li>• Président de Distillerie de Savanna SAS</li> <li>• Président d'Eurocanne SAS</li> <li>• Président de Sucrerie de Bois Rouge SAS</li> <li>• Administrateur d'Antenne Réunion SA</li> <li>• Administrateur de CBo Territoria</li> <li>• Administrateur de Brasseries de Bourbon SA</li> <li>• Administrateur du GIE Gema</li> <li>• Administrateur d'ICV Mascareignes</li> <li>• Administrateur de Loiret &amp; Haentiens SA</li> <li>• Administrateur du GIE Rhums Réunion</li> <li>• Gérant de SAS GVS</li> <li>• Gérant de SCI Orion</li> </ul>
<b>Monsieur Marc Francken</b> 60 ans Administrateur Membre du comité des rémunérations	25/05/2000	31/12/2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président de Gevaert NV (Belgique)</li> <li>• Président de Bofort (Belgique)</li> <li>• Président de Union Remorquage et Sauvetage (Belgique)</li> <li>• Président de Technum (Belgique)</li> <li>• Administrateur de Almanij (Belgique)</li> <li>• Administrateur de Vitgeversbedrijf Tijd (Belgique)</li> <li>• Administrateur de Vum Media (Belgique)</li> <li>• Administrateur de Vlaams Economisch Verbond (Belgique)</li> <li>• Administrateur de Lieven Gevaert Leerstoel (Belgique)</li> <li>• Administrateur de Asbl de Warande (Belgique)</li> <li>• Membre de Lieven Gevaert Fonds – Koninklijke Vlaamse – Ingenieurs Vereniging – Fugger Societ Eit – De Warande – Nederlands Loodwezen Bv – Orde Van den Prince</li> </ul>
<b>Madame Dominique Sénéquier</b> 52 ans Administrateur Membre du comité d'audit Membre du comité des rémunérations	08/09/2003	31/12/2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidente de Maignon Développement 1 SAS</li> <li>• Présidente de Maignon Développement 2 SAS</li> <li>• Présidente de Maignon Développement 3 SAS</li> <li>• Présidente du directoire d'AXA IM Private Equity SA</li> <li>• Présidente du directoire d'AXA IM Private Equity Europe SA</li> <li>• Présidente du conseil de surveillance de Renaissance Investissements SA</li> <li>• Vice-Présidente du conseil de surveillance de Linedata Services SA</li> <li>• Directrice Générale d'AXA Chile Private Equity 1 b SAS</li> <li>• Administrateur d'AIP Finance SA</li> <li>• Directrice d'AXA Private Equity Secondaries Ltd</li> <li>• Membre de PCP Holding SAS – AXA Alternative Participations Sicav I – AXA Alternative Participations Sicav II</li> </ul>
<b>Monsieur Roger Wright</b> 53 ans Administrateur Membre du comité d'audit	13/09/2004	31/12/2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président Directeur Général de Bassini Playfair Wright LLC (Brésil)</li> <li>• Administrateur de Klabin (Brésil)</li> <li>• Administrateur de Gradiente Electronics (Brésil)</li> <li>• Administrateur de TAM Airlines (Brésil)</li> <li>• Administrateur de Ibravo (Brésil)</li> <li>• Membre du Brazilian Institute of Volunteerism</li> </ul>

### 3. Rémunération des mandataires sociaux

#### Rémunération du Président du conseil d'administration et des Directeurs Généraux délégués

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration après avis du comité des rémunérations. Les mandataires en fonction pendant l'essentiel de l'année 2005 ont perçu les rémunérations suivantes, en tant que salaires et/ou prestations de services.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Rémunération fixe	Rémunération variable	Total	Dont	
				Rémunération brute directe	Facturation de prestations (hors taxes)
Jacques de Chateaufieux	360	750	1 110	-	1 110
Jean-Marc Brébion	421	-	421	89	332
Christian Munier	319	-	319	18	301

Les rémunérations des nouveaux Directeurs Généraux délégués nommés le 5 décembre 2005 seront intégrées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Monsieur Jacques de Chateaufieux assure l'animation de la société Jaccar, holding animatrice de BOURBON. Sur proposition du comité des rémunérations, le conseil d'administration, dans sa séance du 22 mars 2004, a décidé de revaloriser les honoraires versés, pour ses prestations, à la société Jaccar ; ces honoraires se composent ainsi d'une partie fixe forfaitaire de 360 000 euros (hors taxes) et d'une partie variable sur la base de 1 % du résultat net consolidé de BOURBON de l'année précédente, plafonnée à 750 000 euros (hors taxes). À ce titre, la société Jaccar a perçu en 2005 une rémunération variable de 750 000 euros.

Aucun avantage en nature n'a été accordé à Messieurs Jacques de Chateaufieux, Jean-Marc Brébion et Christian Munier au cours de l'exercice 2005 ; aucun régime de retraite complémentaire n'a été consenti par BOURBON aux mandataires sociaux.

#### Options de souscription d'actions

Des options de souscription ont été accordées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2005.

	Nombre	Date d'échéance	Prix d'exercice (en euros)
Jean-Marc Brébion *	20 000	08/03/09	42,17
Christian Lefèvre **	30 000	05/12/09	65,50
Christian Munier	20 000	08/03/09	42,17
Laurent Renard **	30 000	05/12/09	65,50

\* Mandataire jusqu'au 5 décembre 2005.

\*\* Mandataires depuis le 5 décembre 2005.

Par ailleurs, les levées d'options de souscriptions suivantes ont été réalisées.

	Nombre	Prix d'exercice (en euros)
Jean-Marc Brébion *	57 273	11,29
Christian Munier	57 273	11,29

\* Mandataire jusqu'au 5 décembre 2005.

#### Jetons de présence

En 2005, les administrateurs de BOURBON ont perçu un total de 139 K€ sous forme de jetons de présence au titre des fonctions qu'ils ont exercées en 2004.

Par ailleurs, Monsieur Christian Munier a perçu un total de 43 K€ de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans d'autres sociétés du groupe.

#### Avantages postérieurs à l'emploi

Le contrat de travail d'origine de Laurent Renard, Directeur Général délégué depuis le 5 décembre 2005, inclut une clause prévoyant des avantages en cas de licenciement suite à un changement de contrôle de BOURBON.

## 4. Options de souscription d'actions consenties au personnel

L'autorisation donnée lors de l'assemblée générale mixte du 25 mai 2000, pour une période de 5 ans, est arrivée à son terme le 25 mai 2005. Dans le cadre de cette autorisation, des options de souscription d'actions avaient été consenties par le conseil d'administration en octobre 2001 et en septembre 2003. Le conseil d'administration, dans sa séance du 8 mars 2005, a décidé d'ouvrir un troisième plan de 150 000 options exerçables du 9 mars 2009 au 8 mars 2011 au prix de 42,17 €.

Par ailleurs, l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration, dans sa vingt-et-unième résolution extraordinaire, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés ou de certains d'entre eux ou certaines catégories de personnel ou les mandataires sociaux, définis par la loi, de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société et/ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle. Dans le cadre de cette

nouvelle autorisation, lors de sa séance du 5 décembre 2005, le conseil d'administration a décidé d'ouvrir un quatrième plan de 300 000 options de souscription d'actions exerçables du 5 décembre 2009 au 4 décembre 2011 au prix de 65,50 €.

Au total, sur l'exercice 2005, le nombre d'options consenties aux dix salariés non mandataires bénéficiaires des attributions les plus importantes s'est élevé à 143 000 options :

Nombre	Date d'échéance	Prix d'exercice (en euros)
81 000	08/03/09	42,17
62 000	05/12/09	65,50

Par ailleurs, durant l'exercice clos, des salariés non mandataires ont souscrit des actions provenant de levées d'options de souscriptions d'actions de la société. Les 10 levées les plus importantes ont concerné 163 114 options d'achat d'actions au cours de 11,29 euros (les conditions d'exercice des options de souscriptions ont été ajustées pour tenir compte de la division par trois de la valeur du nominal des actions décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2004).

## 5. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres BOURBON

Outre les levées d'options de souscription signalées ci-dessus, la société Jaccar, dont Monsieur Jacques de Chateauvieux est Président, a acquis 985 114 actions de BOURBON à 51 euros par action le 27 juin 2005.

## 6. Honoraires des commissaires aux comptes et de leurs réseaux

(en milliers d'euros)	EurAAudit CRC		Deloitte Touche Tohmatsu	Exa Ernst & Young*
	2005	2004	2005	2004
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes et certification des comptes consolidés et statutaires	184	158	218	554*
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	9	–	–	–
<b>Sous-total</b>	<b>193</b>	<b>158</b>	<b>218</b>	<b>554*</b>
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal, social	–	–	–	3
Autres	–	–	–	–
<b>Sous-total</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>193</b>	<b>158</b>	<b>218</b>	<b>557*</b>

\* y compris les filiales de la Distribution.

Dans ses quinzième et seizième résolutions, l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005 a accepté la démission de leur mandat de commissaire aux comptes de BOURBON du cabinet Exa Ernst & Young et a nommé le cabinet Deloitte & Associés (membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu) en remplacement. En 2004, les honoraires versés au cabinet Exa Ernst & Young incluaient les honoraires versés au titre de leurs travaux dans les filiales de l'activité de Distribution ; leurs mandats dans ces filiales ont été maintenus pour l'exercice 2005, mais les honoraires correspondants ne figurent évidemment pas dans les montants versés aux cabinets membres du réseau Deloitte Touche Tohmatsu pour l'année 2005.

## 7. Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général.

BOURBON se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

### 7.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

#### 7.1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est actuellement composé de neuf personnes :

- Monsieur Jacques de Chateaufieux : Président du conseil et Directeur Général,
- Monsieur Christian Munier : membre du conseil et Directeur Général délégué,
- Monsieur Christian de Chateaufieux,
- Monsieur Henri de Chateaufieux,
- Monsieur Guy Dupont,
- Monsieur Marc Francken,
- Madame Victoire de Margerie,
- Madame Dominique Sénéquier,
- Monsieur Roger Wright.

Les membres du conseil d'administration sont pour la plupart des chefs d'entreprise dans les métiers de l'industrie, de la banque, du négoce et du transport.

Chaque administrateur dispose au minimum de 300 actions BOURBON, comme le prévoient les statuts.

Par ailleurs, compte tenu des conditions d'obtention de l'agrément fiscal de l'opération CBo Territoria, les administrateurs de BOURBON et la société Jaccar ont accepté une restriction d'une durée de trois ans, concernant la cessibilité de leurs titres BOURBON et de leurs titres CBo Territoria détenus à la date du 16 décembre 2004.

#### Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Le conseil d'administration a procédé à l'examen de la qualification de l'indépendance des administrateurs de BOURBON au regard de la définition et des critères retenus par le rapport

AFEP-MEDEF d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Le critère d'indépendance retenu étant l'absence de relations significatives avec la société, son groupe ou sa direction pouvant compromettre la liberté de jugement de l'administrateur, le conseil d'administration a conclu que la notion d'indépendance s'applique à :

- Madame Victoire de Margerie,
- Monsieur Marc Francken,
- Monsieur Roger Wright.

#### Situations des mandataires sociaux

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années aucun mandataire social :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs, à la connaissance de la société, aucun mandataire social :

- ne détient de participation en capital ou droits de vote supérieure à 5 %, en dehors de Jacques de Chateaufieux qui détient, au travers de la société Jaccar, plus de 20 % du capital de la société,
- n'a fait l'objet d'un arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel il aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou en tant que membre de la direction générale, indépendamment des conventions réglementées.

À ce jour, il n'existe pas de contrat de service liant un administrateur ou un membre de la direction générale à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

## 7.1.2 Pouvoirs du conseil d'administration

### 7.1.2.1 Principes

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre dans le respect des statuts, des lois et règlements en vigueur.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

### 7.1.2.2 Représentation du conseil d'administration

Le Président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président du conseil d'administration et Directeur Général est assisté au 31 décembre 2005 de trois Directeurs Généraux délégués : Monsieur Christian Munier, également administrateur et Messieurs Christian Lefèvre et Laurent Renard, non administrateurs.

Le comité exécutif du groupe, composé du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués de BOURBON, se réunit régulièrement et en particulier préalablement à chaque réunion du conseil d'administration.

### 7.1.3 Réunions du conseil d'administration

Quatre réunions de conseil d'administration au minimum se tiennent chaque année et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs. Ils sont généralement soumis à leur approbation expresse lors de la réunion suivante du conseil.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions qui arrêtent les comptes.

Au cours de l'exercice écoulé, cinq réunions du conseil d'administration se sont tenues, les 8 mars, 21 mars, 18 mai, 12 septembre et 5 décembre 2005, au 33, rue du Louvre à Paris.

Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 90 %.

Un administrateur, Monsieur Jean-Marc Brébion, démissionnaire, n'a pas été remplacé lors du conseil du 5 décembre, date à laquelle sa démission prenait effet. Il a assisté aux conseils de BOURBON des 8 mars, 21 mars, 18 mai, 12 septembre et 5 décembre 2005.

### 7.1.4 L'évaluation des travaux du conseil d'administration

Dans sa séance du 20 mars 2006, le conseil a procédé à un débat sur son fonctionnement. Il ressort de ce débat que les administrateurs estiment que le conseil de BOURBON fonctionne de manière très satisfaisante et que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues. Des critères précis d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration seront définis en 2006.

### 7.1.5 Les comités spécialisés du conseil d'administration

Le conseil d'administration dispose de deux comités spécialisés.

#### 7.1.5.1 Le comité d'audit

Le comité d'audit a pour mission d'assister le conseil d'administration afin que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers.

À ce jour, le comité est composé de trois personnes :

- Madame Victoire de Margerie qui en assure la présidence,
- Madame Dominique Sénéquier,
- Monsieur Roger Wright.

Le comité s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2005. Le taux de présence des membres aux réunions du comité a été de 89 %.

Ses principaux travaux ont porté entre autres sur :

- la nomination des commissaires aux comptes,
- la présentation d'une cartographie des risques,
- l'activité de l'audit interne,
- l'examen des comptes.

### 7.1.5.2 Le comité des rémunérations

Ce comité a pour attributions :

- de faire toute recommandation au conseil d'administration intéressant la rémunération et la retraite du Président, ainsi que des autres mandataires sociaux le cas échéant,
- d'examiner les propositions intéressant la mise en place des plans de souscription ou d'achat d'actions autorisés par l'assemblée générale extraordinaire,
- de mener à bien toutes missions particulières qui lui seraient confiées par le conseil d'administration.

À ce jour, le comité des rémunérations est composé de trois personnes :

- Monsieur Marc Francken,
- Monsieur Henri de Chateauvieux,
- Madame Dominique Sénéquier.

Au cours de l'année 2005, ce comité s'est réuni une fois avec un taux de présence de 100 %.

Sur l'ensemble des points devant faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration, ce dernier a approuvé les propositions formulées au cours de l'exercice par le comité des rémunérations et notamment dans le cadre des plans d'attribution d'options de souscription d'actions.

## 7.2 Les procédures de contrôle interne

### 7.2.1 Objectifs en matière de contrôle interne

Au sein de BOURBON, les objectifs assignés au contrôle interne sont multiples :

- prévention et maîtrise/réduction des risques,
- maîtrise et efficacité de la conduite des opérations,
- fiabilité de l'information financière et comptable,
- respect des lois et réglementations en vigueur,
- sauvegarde des actifs.

L'amélioration et le maintien d'un niveau de contrôle interne satisfaisant sont un souci collégial partagé par l'ensemble des responsables opérationnels et fonctionnels, la mise en place d'un système de contrôle interne performant faisant partie intégrante des responsabilités du management.

Afin d'obtenir une assurance raisonnable sur la maîtrise des risques attachés à la non-réalisation des objectifs que s'est fixés BOURBON, le contrôle interne repose sur une organisation, des procédures, une cartographie et une gestion des risques exposées ci-après.

Le contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut toutefois, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que les risques qu'il vise, sont totalement éliminés.

### 7.2.2 Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle est un élément important du processus de contrôle interne dans la mesure où il détermine le niveau de sensibilisation du personnel aux besoins de contrôle.

#### 7.2.2.1 Organisation générale du contrôle interne

L'organisation opérationnelle de BOURBON est décentralisée, ce qui implique un fort contrôle en central, même si la responsabilité première du contrôle interne incombe aux « managers » sur le terrain.

Dans sa responsabilité de supervision du bon fonctionnement du contrôle interne, le comité exécutif de BOURBON s'appuie notamment sur les directions suivantes :

- la direction des comptabilités groupe,
- la direction du contrôle de gestion,
- la direction juridique groupe.

Dans chaque Division, au-delà de l'implication du management, les responsables administratifs et financiers font partie intégrante du processus de contrôle interne.

#### 7.2.2.2 Procédures de contrôle interne

##### 7.2.2.2.1 Procédures générales

Dans le cadre de ses différentes activités, BOURBON s'assure qu'à tout moment, ses opérations sont conduites sans danger pour la santé et la sécurité de ses collaborateurs et sous-traitants. Parallèlement, BOURBON a pour but la satisfaction de ses clients, de ses partenaires et de son personnel. C'est dans cette optique, qu'une charte « Qualité, Santé, Sécurité, Environnement » a été établie et adoptée sur les navires, dans les bases et les locaux administratifs. Se fondant sur les principes fondamentaux énoncés dans cette charte, chaque division est en charge de la bonne implantation et du suivi des performances QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement) sur ses navires et sur ses sites.

Dans le cadre de la certification qualité et/ou sécurité (normes ISO et code ISM) des activités de ravitaillement/assistance aux plateformes pétrolières et de remorquage portuaire, des manuels de procédures et des instructions sont en vigueur dans différents domaines : des opérations/exploitation, armement, commercial, achats, contentieux, technique, urgences, sécurité, etc. Ces manuels sont le fondement du contrôle opérationnel des activités. Leur correcte application est vérifiée régulièrement par le biais d'audits qualité/sécurité annuels réalisés en interne sous la responsabilité des responsables assurance qualité/sécurité.

Des audits externes réalisés par les autorités compétentes sont également menés selon un plan de contrôle annuel ou



pluriannuel. Des procédures spécifiques sont par ailleurs en vigueur afin d'évaluer de façon permanente le bon fonctionnement du système mis en place.

Concernant la Division Vrac, les opérations d'affrètement et d'exploitation des vraquiers sont réalisées selon des règles de fonctionnement internes précises et font l'objet de contrôles réguliers. Chaque contrat d'affrètement est suivi par un service « opérations » structuré qui en contrôle la bonne exécution.

Par ailleurs, un manuel de politiques générales et de procédures est progressivement constitué et diffusé depuis 2004.

Au-delà d'une démarche de formalisation et d'harmonisation, ce manuel a pour but de définir les principes et règles à appliquer par l'ensemble des sociétés de BOURBON. Il décrit les rôles et responsabilités des différents intervenants au sein de chaque processus, les flux d'information, les modes opératoires ainsi que les contrôles à opérer et les niveaux d'approbation requis. Il traite également des aspects financiers, comptables et juridiques attachés à chaque processus.

Parmi les principaux thèmes abordés, les investissements ainsi que le traitement des appels d'offres clients revêtent un caractère essentiel compte tenu des activités de BOURBON.

#### **7.2.2.2 Procédures de contrôle interne traitant de l'information comptable et financière**

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble de dispositifs, de règles, de procédures et de contrôles ainsi que par la documentation et la formalisation progressive de procédures.

Il s'agit principalement :

- des budgets élaborés par les différentes entités du groupe et du suivi de leur réalisation au niveau opérationnel et par le contrôle de gestion groupe,
- des procédures de consolidation des comptes en conformité avec les procédures fixes et approuvées par la direction. Les comptes consolidés semestriels et annuels sont présentés au comité d'audit préalablement à leur approbation par le conseil d'administration,
- du rapport annuel dont l'élaboration vise notamment à s'assurer de l'exactitude, de la cohérence, de la conformité aux lois et règlements applicables et de la qualité de l'information financière.

### **7.2.3 Pilotage du contrôle interne**

Les systèmes de contrôle interne font eux-mêmes l'objet de contrôles à la fois de manière continue par le management et au travers d'évaluations ponctuelles de la part d'instances n'ayant ni autorité, ni responsabilité directes sur les opérations.

#### **7.2.3.1 Le comité d'audit**

Les attributions ainsi que les travaux réalisés par le comité d'audit figurent au paragraphe 1.5.1. du présent rapport.

#### **7.2.3.2 Le comité de contrôle interne**

Ce comité, créé courant 2004, a pour mission de piloter la qualité du contrôle interne au sein de BOURBON et de superviser les activités d'audit interne : approbation du plan d'audit annuel, examen des rapports émis et suivi de la mise en place des recommandations, examen et évaluation des procédures de contrôle interne, du système de gestion des risques et du fonctionnement de l'audit interne.

Composé des trois Directeurs Généraux délégués et des responsables des divisions opérationnelles de BOURBON, le comité de contrôle interne s'est réuni deux fois au cours de l'année 2005.

#### **7.2.3.3 L'audit interne**

Le service d'audit interne est en place au sein de BOURBON depuis avril 2002. Il est composé de quatre auditeurs.

L'audit interne a pour mission d'évaluer de façon permanente le bon fonctionnement et l'efficacité du système de contrôle interne au sein de BOURBON, en vue d'obtenir une assurance raisonnable sur la maîtrise des risques. Le champ d'intervention s'étend à l'ensemble des filiales et activités de BOURBON. L'audit interne exerce sa fonction en totale indépendance vis-à-vis des structures auditées et dans le respect du code de déontologie de l'IIA (*Institute of Internal Auditor*).

Une charte de l'audit interne a été établie afin de définir et de diffuser largement au sein de BOURBON ce qu'est l'audit interne : mission, organisation et rattachement, pouvoirs et responsabilités, règles de conduite et compétences, méthodologie.

Les missions d'audit interne sont conduites selon un plan annuel approuvé par le comité de contrôle interne. Le plan d'audit annuel est notamment établi en tenant compte de la croissance de BOURBON, en particulier à l'international. Ce plan est également présenté au comité d'audit.

L'audit interne dispose d'une méthodologie lui permettant d'aboutir à des recommandations qui sont adoptées en concertation avec la personne auditée et dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi à l'issue de la mission d'audit.

Le service d'audit interne s'assure régulièrement du respect des politiques générales et procédures citées précédemment.

#### 7.2.3.4 Les commissaires aux comptes

Au 31 décembre de chaque année, les comptes de BOURBON et de l'ensemble de ses filiales font l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne de BOURBON. Leurs travaux apportent au groupe une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière produite.

#### 7.2.4 Cartographie et gestion des risques

L'objectif de BOURBON est de s'assurer que l'ensemble du dispositif de contrôle interne permet de prévenir, dans la mesure du possible, les risques auxquels il est exposé. Dans cet esprit, le comité de contrôle interne a décidé en mai 2005 le lancement d'un processus visant à l'élaboration d'une « cartographie des risques ».

Une équipe dédiée a été constituée par division : Offshore, Remorquage & Sauvetage, Vrac, ainsi qu'au niveau fonctionnel du siège.

Un inventaire des risques le plus exhaustif possible, et des contrôles associés, a été établi, puis catégorisé en fonction de leur nature.

Au cas par cas, des probabilités d'occurrence et d'impact potentiel ont été évaluées. Ainsi, les risques inventoriés ont été hiérarchisés en fonction de leur fréquence possible (de fréquents à improbables) et de leur impact (négligeables à catastrophiques qui nécessiteraient une mise en œuvre immédiate d'un plan d'action par une cellule de crise).

La direction générale de chaque division est responsable de la communication de la cartographie aux différentes unités, des plans d'action, du contrôle, du suivi des procédures.

Le comité d'audit a été régulièrement informé de l'avancement des travaux visant à l'élaboration de cette cartographie.

La cartographie des risques sera mise à jour autant que de besoin et revue au moins une fois par an. La nature et la hiérarchie de ces risques sont considérées comme stratégiques et confidentielles. Il est néanmoins rendu compte formellement des principaux risques et de leur modalité de gestion dans la rubrique « Facteurs de risques » (page 114).

#### 7.2.5 Conclusion

Ces différentes actions doivent permettre d'asseoir un niveau de maîtrise du contrôle interne toujours plus élevé au sein des entités de BOURBON.

L'environnement de contrôle et le système de contrôle précisés ci-dessus ne sont pas statiques et la direction de BOURBON est attentive aux évolutions dans ce domaine et recherche une amélioration régulière de son dispositif de contrôle interne.

### 7.3 Pouvoirs du Directeur Général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général. Les Directeurs Généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général et ce, conformément aux statuts et à la décision qui les nomment.

**Le Président du conseil d'administration**

## **8. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BOURBON et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Lyon et Marseille, le 18 avril 2006

Les commissaires aux comptes

**EurAAudit C.R.C.**  
**Cabinet Rousseau Consultants**

Jean-Marc Rousseau

**Deloitte & Associés**

Vincent Gros

# Facteurs de risques, faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels et de litiges pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de BOURBON ou de ses filiales.

## Facteurs de risques

L'objectif de BOURBON est de s'assurer que l'ensemble du dispositif de contrôle interne permet de prévenir, dans la mesure du possible, les risques auxquels il est exposé. Dans cet esprit, le comité de contrôle interne du 11 mai 2005 a décidé le lancement d'un process visant à élaborer une « cartographie des risques ».

Dans ce cadre, une équipe dédiée a été constituée par Division (Offshore, Remorquage & Sauvetage, Vrac) ainsi qu'au niveau fonctionnel du siège.

Un inventaire des risques le plus exhaustif possible, et des contrôles associés, a été établi, puis catégorisé en fonction de leur nature.

Au cas par cas, des probabilités d'occurrence et d'impact potentiel ont été évaluées. Les risques inventoriés ont alors été hiérarchisés en fonction de leur fréquence possible (de fréquent à improbable) et de leur impact (négligeable à catastrophique) qui nécessiterait une mise en œuvre immédiate d'un plan d'action par une cellule de crise.

La direction générale de chaque Division est responsable de la communication de la cartographie aux différentes unités, des plans d'action, du contrôle et du suivi des procédures.

Cette cartographie des risques sera mise à jour autant que de besoin et revue au moins une fois par an. La nature et la hiérarchie de ces risques sont considérées comme stratégiques et confidentielles. Il est néanmoins possible de développer ci-après les principaux facteurs de risques.

### Risques liés à l'activité de BOURBON

Dans les trois métiers exercés par BOURBON dans les services maritimes, les barrières à l'entrée sont importantes en raison des positions acquises dans le temps, de l'intensité capitalistique des moyens, du savoir-faire des collaborateurs, de la bonne connaissance des contraintes administratives et politiques des différents secteurs d'exploitation.

Pour **les services maritimes à l'offshore pétrolier**, l'offre de services repose conjointement sur un personnel expérimenté, qualifié et formé à chacune de ses missions et sur une gamme complète de navires modernes et récents, ce qui permet de proposer à chaque client un véritable service sur mesure. Grâce à sa forte capacité d'investissement, son expertise technique et technologique acquise au cours de plus de 30 années d'expérience, la Division Offshore de BOURBON est en mesure de répondre :

- à la véritable révolution technologique que connaissent les métiers de l'offshore pétrolier en opérant une des flottes les plus modernes et polyvalentes,
- aux attentes du marché de l'offshore traditionnel (profondeur inférieure à 200 m) et aux exigences de l'offshore profond (jusqu'à 3 000 m de profondeur).

L'offre de services à l'offshore pétrolier est dépendante de la volonté d'investissement de ses clients. Les prix du pétrole et du gaz sur les marchés mondiaux ont une influence significative sur l'investissement dans ce secteur.

Ainsi, une baisse prolongée du prix du pétrole et du gaz peut réduire la capacité des clients de BOURBON à investir dans de nouveaux développements. Parallèlement, une augmentation de ces mêmes prix allège la demande de produits dérivés. L'investissement dans l'industrie pétrolière peut aussi être influencé par les aspects suivants :

- le taux de découverte et de développement de nouvelles réserves de pétrole et de gaz,
- la demande globale d'énergie,
- la demande globale de produits pétrochimiques,
- les conditions politiques et économiques locales.

Une réduction des investissements dans l'industrie pétrolière, due à l'un des éléments ci-dessus ou pour une toute autre raison, pourrait diminuer la capacité de BOURBON à augmenter ou à maintenir ses bénéfices.

BOURBON est classé parmi les leaders des services maritimes liés à l'industrie pétrolière en mer et opère dans 16 pays. La diversité des métiers et les zones géographiques dans lesquelles BOURBON se développe fait qu'aucun client ou fournisseur n'a de position significative au regard du chiffre d'affaires ou des achats. Total est le principal client (environ 28 % du chiffre d'affaires), sa part relative diminue d'année en année grâce aux importants contrats signés avec d'autres compagnies pétrolières de premier plan (Exxon, Petrobras, Shell, BP...). En 2005, les ventes seules à Total (28 %) et Exxon (18 %) représentent plus de 10 % du chiffre d'affaires de la Division Offshore.

Par ailleurs, les contrats d'affrètement des navires sont essentiellement des contrats d'une durée de 6 mois à 8 ans dont les échéances sont réparties.

Pour le **remorquage** portuaire, l'activité, jusqu'à présent très réglementée, repose sur l'attribution d'agrèments délivrés par les autorités portuaires (ports français) et/ou de concessions (ports africains).

Pour **l'assistance et le sauvetage**, la renommée de la filiale « Les Abeilles International » repose sur une relation contractuelle de plus de 20 ans avec la Marine nationale au cours de laquelle ont été assurées dans les conditions les plus difficiles des actions de prévention et de protection de l'environnement maritime grâce à des remorqueurs dotés de moyens techniques modernes et performants et à des équipages professionnels et fortement impliqués.

Pour le **transport de vrac**, la filiale Setaf-Saget, spécialiste du transport maritime de vrac sec depuis plus de 35 ans, opère sur toutes les mers du globe avec une flotte de 60 vraquiers de conception moderne dont six détenus en propre, et offre à sa clientèle des prestations sur mesure en proposant une gamme complète de services logistiques à haute valeur ajoutée.

Le niveau d'activité de la Division Vrac dépend du niveau du commerce et de la croissance économique mondiale ainsi que de la volatilité des taux de fret (indice *baltic supramax*). Une sévère dépression du commerce mondial pourrait réduire la demande de vraquiers. Toutefois, la qualité de la flotte détenue en propre par la Division permet de développer de nouveaux marchés, comme le transport de charbon dans l'océan Indien, et d'optimiser les frets retours.

### Risques industriels et environnementaux

Les activités maritimes sont réglementées par les règles internationales édictées par l'OMI (Organisation Maritime Internationale) et par les règles nationales des pavillons.

Au niveau international, la convention MARPOL (*Marine Pollution*) fixe les règles sur la prévention de la pollution de l'air causée par les navires.

BOURBON s'attache à respecter scrupuleusement les règles en vigueur et recherche dans ses programmes d'acquisition de navires neufs toutes les innovations technologiques permettant de limiter les rejets dans l'atmosphère en provenance des systèmes de propulsion.

En matière de risques opérationnels, BOURBON fait de la sécurité le fil conducteur de son savoir-faire et de son savoir-être. Une charte qualité, santé, environnement, sécurité a été élaborée et une politique d'information et de formation a été largement mise en œuvre auprès des collaborateurs. Les efforts consentis en 2005 en terme de ressources seront poursuivis les années prochaines et les résultats déjà obtenus sont très encourageants.

La direction QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement) est chargée de conseiller le comité de direction, d'établir un reporting sur les actions réalisées et de planifier les politiques et les objectifs en matière de QHSE.

### Risques juridiques et assurances

Les activités de **services à l'offshore** reposent sur un socle contractuel prévoyant une obligation de moyens et un principe de renonciation à recours entre les parties.

En matière de **remorquage portuaire**, le remorqueur met sa force de traction à la disposition du remorqué et, sauf faute lourde de sa part dans l'exécution de cette obligation, il est exonéré de toute responsabilité.

Concernant l'activité de **transport de vrac**, les obligations du transporteur à l'international sont régies par les conventions internationales qui définissent le régime des responsabilités du chargeur et du transporteur.

Le groupe est implanté mondialement. Aussi, les sociétés sont-elles tenues de respecter la loi et les réglementations qui leurs sont applicables localement, notamment dans les domaines maritimes, douaniers et fiscaux.

La diversité des clients et des secteurs géographiques dans lesquels BOURBON intervient limite les risques de recouvrement des créances clients et amoindrit les risques politiques.

## Assurances

BOURBON a souscrit pour l'ensemble de la flotte gérée, un programme d'assurances complet destiné à couvrir les risques, dommages et responsabilités qui pourraient lui incomber du fait de ses engagements contractuels et de ses activités :

- sur le plan des risques maritimes, le groupe couvre les risques corps et machines, risques ordinaires et risques de guerre sur une base tous risques monde entier,
- sur le plan des risques responsabilité civile armateur/opérateur de navires, le groupe est adhérent de P. & I. Clubs, membres de l'International Group of P. & I. Clubs tels que le Shipowners, le U.K. Club, le Skuld et le Gard.

BOURBON complète ce dispositif avec une assurance responsabilité civile (exploitation, après travaux, et professionnelle) destinée à garantir les risques qui ne seraient pas directement liés à un contrat maritime et ne seraient donc pas couverts par les P. & I. Clubs qui constitue une police « chapeau » pouvant intervenir en différence de conditions.

BOURBON dispose également d'une assurance de responsabilité des dirigeants destinée à garantir la responsabilité civile personnelle des dirigeants en qualité de mandataires sociaux de droit ou de fait.

### Gestion assurances

Concernant la flotte : le regroupement au sein d'une police unique est réalisé chaque fois que cela est possible (exception : obligation d'assurance/assurance locale dans certains pays ; contraintes d'organisation).

Le but recherché est de réaliser une optimisation économique et une centralisation de la gestion des problématiques d'analyse des risques, de vérification de l'adéquation risques/couverture et de négocier des contrats de durée permettant d'obtenir une meilleure lisibilité des dépenses d'assurance.

Les franchises des polices corps et machines souscrites auprès d'assureurs de premier rang (parmi lesquelles Allianz Marine Aviation, Groupama et Axa) sont basses pour la Division Remorquage & Sauvetage (30 000 euros), très basses pour la majeure partie de la Division Offshore (15 000 euros), spécifiques pour la Division Vrac (150 000 US dollars).

La garantie P.&I. permet à BOURBON d'obtenir toutes les sécurités concernant sa responsabilité civile d'armateur et d'opérateur de navires. Les franchises sont faibles (de l'ordre de 10 000 euros).

BOURBON ne dispose pas de garantie « pertes d'exploitation » couvrant les risques consécutifs à une immobilisation des navires suite à des dommages nécessitant réparation. Les franchises de telles garanties sont généralement de l'ordre de 14 jours, ce qui est très proche de la durée moyenne des travaux.

La police responsabilité civile, souscrite auprès d'Axa Corporate Solutions et de Groupama Transport (2 lignes de garanties) offre un montant total de garantie de 22 millions d'euros, la franchise étant au maximum de 30 000 euros.

L'assurance responsabilité des dirigeants est souscrite auprès d'AIG. Le montant des garanties est de 19,1 millions d'euros.

BOURBON ne souhaite pas publier le montant des primes réglées pour des raisons de confidentialité.

Aucune captive d'assurance n'a été mise en place au sein du groupe.

## Risques de liquidité

Le financement du groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de groupe mise en œuvre par la direction finance et administration. Cette politique consiste à autofinancer le programme d'investissements, grâce aux cessions d'actifs et à la génération de cash-flows opérationnels dont la récurrence est assurée par la stratégie de contractualisation long terme, en particulier dans le secteur des services maritimes à l'offshore.

La gestion de la trésorerie est coordonnée à Marseille. La Financière Bourbon, société en nom collectif organisée en centrale de trésorerie, offre ses services à la majeure partie des filiales opérationnelles du groupe. Ces entités sous convention de trésorerie avec la Financière Bourbon bénéficient d'un soutien actif dans la gestion de leurs flux, de leurs risques de change et de taux, de leurs risques opérationnels et de leur endettement à court et moyen termes, dans le respect des diverses législations en vigueur localement.

En juillet 2005, la dette de la filiale norvégienne Island Offshore II (mise en place initialement en 2003) a été refinancée à hauteur de 600 millions de couronnes norvégiennes ; les conditions de ce nouvel emprunt ont permis d'allonger la durée du crédit à 10 ans et d'en réduire significativement les coûts financiers.

En septembre 2005, suite à l'encaissement du premier *put* Casino, le prêt syndiqué de 245 millions d'euros contracté en janvier 2003 a été remboursé par anticipation. Toujours en septembre 2005, un nouvel emprunt de 320 millions d'euros a été mis en place pour faire face aux investissements engagés pour les douze mois à venir. La première échéance de remboursement tombe en avril 2007, les remboursements suivants s'échelonnent sur une période de 10 ans. Au 31 décembre 2005, le solde disponible se monte à 190 millions d'euros.

Par ailleurs le groupe dispose de lignes court terme non utilisées à hauteur de 63 millions d'euros au 31 décembre 2005.

L'échéancier de la dette financière à long terme figure dans la note 2.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Risques de marché (taux, change)

### Taux

BOURBON suit régulièrement son exposition au risque de taux. Cette activité dépend du trésorier groupe qui rapporte au Directeur Général délégué - Finance et administration.

Le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dans un but spéculatif.

Au 31 décembre 2005, avant recours à des couvertures de taux d'intérêt variables (*swap* de taux), l'en-cours de la dette à taux fixe, exprimée en euros, s'élève à 40 millions.

En complément, le groupe a couvert 320 millions d'euros de son endettement bancaire à taux variable par des *swaps* à départ décalé, les transformant en dette à taux fixe.

Les couvertures de taux d'intérêt ont été effectuées avec des contreparties bancaires de premier rang.

### Change

#### Les objectifs

La politique du groupe est de réduire autant que possible le risque économique lié aux variations de change sur un horizon moyen terme. En outre, le groupe souhaite minimiser l'impact de la volatilité du dollar sur le résultat annuel d'exploitation.

## Flux long terme

### Politique

- Dans le cas des acquisitions de navires en devises, la politique consiste à couvrir le risque de change durant la période de construction (12 à 18 mois) par la mise en place de contrats d'achats de devises à terme.
- La politique est de financer ces acquisitions dans la monnaie dans laquelle les loyers correspondants seront réglés par les clients ; toutefois, afin d'éviter les différences de change comptables dans les pays hors zone euro et zone dollar (en particulier en Norvège), les entités financent leurs investissements dans leur monnaie fonctionnelle.

### Pratique actuelle

- Par exception, début 2004, il a été décidé d'abandonner temporairement cette pratique et de convertir en euros la majorité des emprunts en dollars à l'époque (au taux de clôture 2003, soit 1 euro = 1,26 dollar). Ceci pour réaliser les gains de change latents (20 millions d'euros) comptabilisés en 2003 dans une période d'affaiblissement sensible du dollar par rapport à l'euro (20 %).

Depuis, la majorité des nouveaux emprunts mis en place (en dehors de la Norvège) a été réalisée en euros. Lorsque le taux euro/dollar le permettra, ces emprunts seront à nouveau convertis en dollars et les acquisitions ultérieures seront à nouveau financées en dollars.

Ainsi, BOURBON continue à acquérir des actifs dont la valeur est essentiellement dépendante du dollar en utilisant le produit des cessions d'actifs en euros.

## Flux d'exploitation

- Pour **les services maritimes à l'offshore pétrolier**, BOURBON facture une partie importante (65 % environ) de ses prestations en dollars. Le groupe dispose d'une couverture de change naturelle grâce au paiement de charges dans la même devise (15 % à 20 % des coûts, soit environ 10 % du chiffre d'affaires). La politique est de maximiser cette couverture naturelle.

Le risque résiduel est partiellement couvert à court terme, par la mise en place de ventes de dollars à terme et/ou d'options.

Sur la partie non couverte, et de toute façon dans le temps, les services maritimes à l'offshore sont directement exposés aux risques de change, et plus particulièrement sur le dollar.

- L'activité **transport de vrac**, essentiellement en dollars (chiffre d'affaires et coûts), est comptabilisée en monnaie fonctionnelle dollar. La marge dégagée en dollars ne fait pas l'objet de couverture.
- Pour l'activité du **sucre** au Vietnam, les charges sont très essentiellement dans les mêmes devises que les recettes. Le risque de change est donc limité à l'effet de sa transcription en euros dans les comptes consolidés de BOURBON et aux effets comptables sur les capitaux propres.
- Le groupe n'a pas souscrit de convention type COFACE et les opérations sur devises sont exclusivement réalisées dans un objectif de couverture.

### Risques sociaux

À notre connaissance, BOURBON n'est pas exposé à des risques sociaux particuliers autres que ceux pouvant intervenir dans la vie sociale normale d'entreprises de taille comparable et implantées mondialement.

La qualité des prestations du groupe et le succès d'un plan de développement ambitieux reposent en grande partie sur la capacité de BOURBON à attirer et à fidéliser des collaborateurs qualifiés, et à maintenir un niveau de formation permettant d'améliorer sans cesse ses normes. En conséquence, BOURBON a développé des plans d'action pour assurer le recrutement sur une base internationale et poursuivre activement la politique de formation à tous les échelons. Par ailleurs, l'assemblée générale mixte des actionnaires du 7 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice des salariés des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société et/ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle, à concurrence de 5 % du capital social de la société. Dans ce cadre, le conseil d'administration, dans sa séance du 5 décembre 2005, a octroyé une première tranche d'options au profit de 10 % des employés de BOURBON.

### Autres risques particuliers

#### Construction de navires

Une des clés du succès réside dans la mise à disposition de nos clients de navires innovants à des prix compétitifs. BOURBON développe des concepts de navires de nouvelle génération (système sécurisé de relevage d'ancre ; propulsion diesel-électrique et DP2...); il les fait construire dans des chantiers compétitifs (Chine, Inde, Nigeria), en série, pour bénéficier d'économies d'échelle.

Pour permettre ces économies tout en garantissant les délais de livraison, BOURBON sélectionne un nombre limité de chantiers, d'où une certaine dépendance vis-à-vis de ces chantiers. Une défaillance d'un des chantiers sélectionnés pourrait diminuer la capacité de BOURBON à répondre aux attentes des clients.

### Activité dans les pays émergents

Le groupe poursuit une partie de ses activités dans des pays émergents. Les risques associés à l'exploitation d'activités dans ces pays peuvent comprendre notamment : l'instabilité politique, économique, sociale ou financière. BOURBON peut ne pas être en mesure de s'assurer ou de se couvrir contre ces risques et peut être par ailleurs amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans de tels pays, ce qui pourrait avoir un impact sur ses résultats.

### Risques fiscaux

En France, BOURBON a obtenu plusieurs agréments fiscaux de la part de la direction de la législation fiscale sur le financement de sa flotte par le biais de GIE fiscaux. Des modifications sont susceptibles d'intervenir sur ce régime.

### Maîtrise des coûts

Dans un environnement compétitif, la satisfaction du client nécessite une bonne maîtrise des coûts. La politique consistant à commander les nouveaux navires en série permet d'assurer une bonne maîtrise des coûts d'investissement et d'entretien.



# Marques, licences, brevets – Propriétés immobilières

## Marques, licences, brevets

La société BOURBON a déposé son monogramme en intégrant les spécificités du graphisme. Elle a aussi protégé ses marques à savoir : BOURBON, Bourbon Offshore, Les Abeilles, Setaf-Saget et Setaf pour les produits et services concernés.

## Propriétés immobilières, usines et équipements

BOURBON est très généralement propriétaire de ses moyens d'exploitation, à l'exception de ceux de la Division Vrac. Les immobilisations corporelles du groupe sont principalement constituées de navires qui représentent près de 91 % du poste (hors immobilisations en cours et avances et acomptes).

À fin 2005, la flotte détenue en qualité de propriétaire-armateur par la **Division Offshore** se compose de 99 navires de passagers (*crewboats*) et de 58 *supply vessels*.

Outre les 5 remorqueurs d'intervention et d'assistance, la **Division Remorquage & Sauvetage** exploite tant en France qu'à l'étranger, 62 remorqueurs portuaires.

Enfin, la **Division Vrac** détient en pleine propriété pour son activité de transport de vrac solide, 6 vraquiers et opère au total une flotte de 60 vraquiers environ.

Un récapitulatif des immobilisations corporelles de BOURBON et des principales charges afférentes (amortissements et provisions) figure à la note 2.1 de l'annexe des comptes consolidés (page 39).

# Ordre du jour de l'assemblée générale mixte

## Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2005.
- Rapport du Président établi conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce.
- Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription, établi conformément à l'article L 225-184 du Code de commerce.
- Rapport général des commissaires aux comptes.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L 225.38 et suivants du Code de commerce.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2005.
- Affectation des résultats, décision à prendre concernant la distribution d'un dividende.
- Fixation des jetons de présence.
- Renouvellement des mandats de trois administrateurs.
- Nouvelle autorisation de programme de rachat par la société de ses propres actions.

## Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

- Rapport du conseil d'administration.
- Rapport des commissaires aux comptes.
- Décision à prendre concernant une augmentation de capital réservée aux salariés.
- Multiplication par deux du nombre d'actions existantes.
- Modification en conséquence de l'article 7 des statuts.
- Décision à prendre sur la durée des mandats des administrateurs et la procédure de renouvellement de ceux-ci.
- Modification en conséquence de l'article 13 des statuts.
- Modification des mentions de l'objet social ; modification de l'article 2 des statuts.
- Pouvoirs pour dépôts et formalités.

# Projet de résolutions de l'assemblée générale mixte

## De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

### Première résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du Président et du rapport des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve en conséquence les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour cet exercice.

### Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales

ordinaires, approuve la proposition du conseil d'administration consistant à affecter de la façon suivante le bénéfice de l'exercice :

(en euros)

Bénéfice de l'exercice	181 000 459,75
Dividendes actions propres en 2005	5 691,00
<b>Résultat en instance d'affectation</b>	<b>181 006 150,75</b>

Affectation des résultats

(en euros)

Dividende net 1 € par action	25 045 577,00
Autres réserves	155 960 573,75
<b>Total</b>	<b>181 006 150,75</b>

Ce dividende ouvrira droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,40 euro par action ; les personnes morales ne bénéficieront quant à elles d'aucun abattement.

Il n'existe pas de revenus distribués au titre de la présente assemblée, autres que le dividende mentionné ci-dessus, éligibles ou non à la réfaction de 40 % mentionnés au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les avoirs fiscaux correspondants ont été les suivants :

	Nombre d'actions	(en euros)	Dividende net/ action	Avoir fiscal/action (personne physique)	Montant total distribué
2002	7 032 000		1,08	0,54	7 594 560
2003	7 032 000		1,40	0,70	9 844 800
2004	24 612 000		0,56	–	13 782 720

Le dividende sera mis en paiement à compter du lundi 29 mai 2006.

Dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions, ces dernières ne donnent pas droit aux dividendes. La somme correspondant aux dividendes non versés sera donc affectée au compte « report à nouveau ».

### **Cinquième résolution**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du conseil et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2005, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

### **Sixième résolution**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions qui y sont mentionnées et ce rapport dans toutes ses parties.

### **Septième résolution**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil, décide de fixer la somme globale des jetons de présence alloués au conseil d'administration à 200 000 euros pour l'exercice 2005 et les exercices ultérieurs.

### **Huitième résolution**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Madame Dominique Sénéquier arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### **Neuvième résolution**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Francken arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### **Dixième résolution**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Roger Wright arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à

l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### **Onzième résolution**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du conseil et connaissance prise du descriptif du programme de rachat d'actions présenté dans le rapport annuel 2005, document de référence BOURBON, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à opérer sur les actions de la société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les dispositions des articles L 225-209 à L 225-212 du code de commerce. La présente autorisation est destinée à permettre à la société :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Et, à ces fins, conserver les actions rachetées, les céder ou les transférer par tous les moyens tels que décrits ci-après dans le respect de la réglementation en vigueur, et notamment par cession en Bourse ou de gré à gré, par offre publique.

La réalisation du programme d'achat devra être établie conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004 et pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et devra tenir compte des précisions apportées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les achats, cessions ou transferts d'actions pourront être opérés aux époques que le conseil d'administration appréciera par tous moyens, y compris à travers un contrat de liquidité, de gré à gré et par bloc d'actions sans limitation de volume dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'assemblée générale ordinaire fixe à 120 euros par action, le prix maximum d'achat et à 60 euros par action, le prix minimum de vente, d'une part, et le nombre d'actions pouvant être acquises à 5 % au plus du capital social sur la base du capital au 31 décembre 2005, soit 1 252 278 actions. Le montant maximum de l'opération est ainsi fixé à 150 273 360 euros. Par ailleurs, lorsque les actions acquises dans ces conditions sont utilisées pour consentir des

options d'achat d'actions, en application des articles L 225-279 et suivants du Code de commerce, le prix est alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, le nombre d'actions et les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximale de dix-huit mois. Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration avec faculté de délégation et sub-délégation, pour mettre en œuvre cette autorisation.

Le conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions d'actions ainsi réalisées.

## De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

### Douzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés, celle-ci faisant suite à la décision d'émettre des options de souscription d'actions prise par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2005, décide en application des dispositions de l'article L 225-129 VI, alinéa 1 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la société, une augmentation de capital social en numéraire aux conditions prévues à l'article L 443-5 du code du travail.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de réaliser cette opération.

Cette augmentation de capital sera réalisée à concurrence d'une somme maximum représentant 1 % du montant de l'augmentation de capital réalisée lors de la levée des options de souscription d'actions.

L'assemblée générale décide de renoncer expressément au droit préférentiel d'attribution des actionnaires aux actions à attribuer au bénéfice des salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise institué à l'initiative de la société.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président Directeur Général à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de l'opération à intervenir ; elle lui confère tous pouvoirs

à l'effet de constater l'augmentation de capital réalisée en exécution de la présente décision, modifier les statuts en conséquence et généralement faire le nécessaire.

### Treizième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de multiplier par deux le nombre d'actions de la société de telle sorte qu'il soit attribué à chaque actionnaire deux actions pour une action actuellement possédée.

Le nombre total d'actions de la société serait ainsi porté à 50 113 610 actions.

### Quatorzième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 7 des statuts ainsi qu'il suit :

#### **ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**

*La capital social est fixé à la somme de 31 832 347 euros. Il est divisé en 50 113 610 actions. Les actions sont toutes de même catégorie.*

### Quinzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 13 des statuts relatif notamment à la durée des mandats des administrateurs, de telle sorte :

- que la durée de leurs fonctions soit fixée à trois années (au lieu de six),
- que soit supprimé le dernier alinéa du premier paragraphe de cet article sur les modalités de renouvellement du conseil, celui-ci étant devenu sans objet.

### Seizième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 13 des statuts ainsi qu'il suit :

#### **ARTICLE 13 – NOMINATION DES ADMINISTRATEURS**

*I - Au cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. La durée de leurs fonctions est de trois années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année*

au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. L'âge de la retraite d'un administrateur est fixé à 70 ans (soixante-dix ans).

Tout administrateur sortant est rééligible sous réserve de satisfaire aux conditions du présent article. Les administrateurs peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de celles auxquelles il peut être procédé à titre provisoire.

Le reste sans changement.

### **Dix-septième résolution**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et prenant acte du recentrage du groupe vers les services maritimes, décide de modifier les mentions de l'objet social comme suit :

#### **ARTICLE 2 - OBJET**

La société a pour objet :

- la création, la propriété, l'acquisition, la vente, la prise à bail, la mise en valeur, l'exploitation, la gérance, la location, la régie, l'organisation et le financement de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, agricoles, mobilières ou immobilières,
- la prise de participation et la gestion des participations relatives à toute activité maritime, et ce directement ou indirectement,

- la fabrication, le conditionnement, l'importation, l'exportation, la commission, la représentation, le transit, la consignation et le transport de tous produits, marchandises, objets et denrées de toute nature et de toute provenance,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de licence de tous brevets, marques de fabriques,
- la prise d'intérêt par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement à l'objet social et, en général dans toutes entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle aurait des intérêts.
- Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés.

### **Dix-huitième résolution**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

# Renseignements de caractère général concernant la société BOURBON SA et son capital

## 1. Renseignements concernant la société

*Dénomination sociale* : BOURBON.

*Siège social* : 33, rue du Louvre - 75002 Paris.

*Date de création de la société* : 2 décembre 1948

*Nationalité* : française

*Forme juridique* : société anonyme à conseil d'administration, régie par la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

*Durée* : la société a une durée de 99 ans et expirera le 2 décembre 2066, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation (harmonisation des statuts dans le cadre de la loi du 24 juillet 1966, AGE du 19 janvier 1966).

*Registre du commerce et des sociétés* : Paris 310 879 499.

*Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société* : les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales peuvent être consultés au siège social mentionné ci-dessus.

### Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la création, la propriété, l'acquisition, la vente, la prise à bail, la mise en valeur, l'exploitation, la gérance, la location, la régie, l'organisation et le financement de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, agricoles, mobilières ou immobilières,
- la fabrication, le conditionnement, l'importation, l'exportation, la commission, la représentation, le transit, la consignation et le transport de tous produits, marchandises, objets et denrées de toute nature et de toute provenance,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de licence de tous brevets, marques de fabriques,
- la prise d'intérêt par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement à l'objet social et, en général dans tous commerces, entreprises ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle aurait des intérêts,
- et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés.

*Exercice social* : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

### Assemblées générales (article 19 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies en tous lieux précisés dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Toutefois, le Président du conseil d'administration aura toujours la faculté d'accepter par voie de mesure générale, les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu.

En l'absence du Président et sauf dispositions impératives contraires, l'assemblée est présidée par l'administrateur spécialement délégué par le conseil. À défaut d'administrateur délégué, l'assemblée élit son président.

### Franchissement de seuils

Les statuts ne prévoient pas de disposition particulière quant au franchissement de seuils.

Conformément à l'article L 233-7, I – alinéas 1 et 2 du Code de commerce (modifié par la loi 2005-842 du 26 juillet 2005),

- lorsque les actions d'une société ayant son siège sur le territoire de la République sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire habilité dans les conditions prévues par l'article L211-4 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'État, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède,
- l'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa,
- la personne tenue à l'information prévue au premier alinéa précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés. En cas de non-respect de cette obligation, les sanctions prévues par l'article L 233-14, L 248-1 et L 242-2 du Code de commerce s'appliqueront.

## **Affectation et répartition des bénéfices (articles 24 et 25 des statuts)**

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes sommes qu'elle juge convenables de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi. S'il en existe un, le solde est réparti entre toutes les actions. Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou en partie au capital.

La perte, s'il en existe une, est, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportée à nouveau pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en action dans les conditions légales et en numéraire.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de celle-ci.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires pourra, sur proposition du conseil d'administration, décider que le paiement du dividende ait lieu en nature.

### **Rachat par la société de ses propres actions**

*(cf. descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 2006 – page 135.)*



## 2. Renseignements concernant le capital social

### Capital social

À l'issue du conseil d'administration du 20 mars 2006, le montant du capital social est de 31 832 347 €. Il est divisé en 25 056 805 actions, intégralement libérées.

La société a été introduite au second marché de la Bourse de Paris le 20 octobre 1998.

Depuis le 2 février 2004, BOURBON est classé par Euronext dans le secteur « Services Pétroliers ».

Le titre BOURBON a été admis par décision du Conseil Scientifique des Indices d'Euronext Paris, en date du 4 juillet 2005, dans l'échantillon composant l'indice SBF 120. Cette décision a pris effet à compter de la séance de Bourse du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Au cours de l'année 2005, plus de 13,2 millions de titres BOURBON se sont échangés.

Avec une capitalisation boursière de 1 852 millions d'euros au 31 décembre 2005, le titre BOURBON a été admis par Euronext Paris le 12 janvier 2006, dans le compartiment de capitalisation A de l'Eurolist Paris. Ensuite, afin de tenir compte de l'accroissement sensible de la liquidité, il a été intégré au SRD (Service du règlement différé) à compter de la séance de Bourse du 28 mars 2006.

Au 31 décembre 2005, l'actionariat des salariés concernait à travers le FCPE « Bourbon Expansion », 669 personnes pour 237 888 actions, soit 0,97 % du capital.

Il est rappelé que depuis l'assemblée générale mixte du 16 décembre 2004, il n'existe plus de droits de vote double.

### Plans d'options de souscription d'actions nouvelles

• **L'assemblée générale mixte du 25 mai 2000** a donné autorisation au conseil d'administration de consentir des options donnant droit soit à la souscription d'actions nouvelles à émettre par la société à titre d'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois durant une période de cinq ans, soit à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués par la société, dans les conditions prévues par la loi. Cette autorisation est donc arrivée à échéance le 24 mai 2005. Elle comportait les conditions d'application suivantes :

Les bénéficiaires de l'opération peuvent être les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories de personnel, ou les mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société

que des sociétés françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. Le nombre total des options qui sont consenties par le conseil d'administration, en application de la présente autorisation, ne peut donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation, sous réserve de toutes limitations légales dans leur attribution. L'autorisation donnée concernant les options de souscription des actions comporte, au profit des bénéficiaires d'options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Le prix d'achat et/ou de souscription des actions par les bénéficiaires doit être fixé le jour où les options sont consenties par le conseil d'administration et ne peut être ni inférieur à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action à la Bourse de Paris, sur le second marché, lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où les options d'achat et/ou de souscription seront consenties, ni inférieur à 95 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles 217-1 et/ou 217-2 de la loi du 24 juillet 1966.

Aucune option d'achat ou de souscription ne peut être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et, notamment, pour :

- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires,
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires,
- décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés, notamment dans les hypothèses prévues aux articles 174-8 à 174-16 du décret du 23 mars 1967,
- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de six ans, à compter de leur date d'attribution,
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions.

#### Plan n° 1

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 mai 2000, le conseil d'administration du 10 septembre 2001 a décidé de consentir, à compter du 9 octobre 2001, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à

titre d'une augmentation de capital, à concurrence d'un montant nominal global de 571 500 euros correspondant à 150 000 actions nouvelles de 3,81 euros de nominal chacune.

Ces options ont été octroyées dans les conditions fixées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au prix de 43,10 €, soit 95 % de la moyenne des cours cotés à la fin des 20 séances de Bourse précédant le 9 octobre 2001 arrondi au dixième d'euro supérieur.

Ces options de souscription d'actions peuvent être exercées depuis le 9 octobre 2005, début de la 5<sup>e</sup> année d'attribution et jusqu'au 8 octobre 2007, fin de la 6<sup>e</sup> année d'attribution.

À la suite de l'attribution de 1 action gratuite pour 11 anciennes en juin 2002 puis 1 pour 6 en juin 2004, suivie le 30 août 2004 par la division du nominal par 3, le nombre d'options de souscription a été porté à 572 756 et le prix ajusté en conséquence à 11,29 euros.

#### **Plan n° 2**

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 mai 2000, le conseil d'administration du 8 septembre 2003 a décidé de consentir, à compter du 8 septembre 2003, 32 000 nouvelles options de souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'une augmentation de capital, à concurrence d'un montant nominal global de 121 920 euros correspondant à 32 000 actions nouvelles de 3,81 euros de nominal chacune.

Ces options ont été octroyées dans les conditions fixées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au prix de 63,9 euros correspondant à 95 % de la moyenne des cours cotés à la fin des 20 séances de Bourse précédant le 8 septembre 2003.

Ces options de souscription d'actions pourront être exercées à compter du 8 septembre 2007, début de la 5<sup>e</sup> année d'attribution et jusqu'au 7 septembre 2009, fin de la 6<sup>e</sup> année d'attribution.

Le nombre d'options de souscription et le prix ont été ajustés des opérations réalisées sur le capital post-attribution, ainsi à l'issue de l'attribution de 1 action gratuite pour 6 anciennes en juin 2004 suivie le 30 août 2004 par la division du nominal par 3, le nombre d'options de souscription a été porté à 112 000 et le prix ajusté à 18,26 euros.

Elles devront être intégralement libérées à la souscription en numéraire et seront créées jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel l'option aura été levée et auront droit à la totalité du dividende versé au titre de cet exercice. Les bénéficiaires de ces options sont les mandataires sociaux

et le personnel directement impliqués dans la bonne réalisation des objectifs à cinq ans.

#### **Plan n° 3**

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 mai 2000, le conseil d'administration du 8 mars 2005 a décidé de consentir 150 000 nouvelles options de souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'une augmentation de capital, à concurrence d'un montant nominal global de 190 500 euros correspondant à 150 000 actions nouvelles de 1,27 euro de nominal chacune. À l'intérieur de cette autorisation, 127 000 options de souscription d'actions ont été octroyées.

Ces options ont été octroyées dans les conditions fixées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au prix de 42,17 euros correspondant à un prix légèrement supérieur à 95 % de la moyenne des cours cotés à la fin des 20 séances de Bourse précédant le 8 mars 2005.

Ces options de souscription d'actions pourront être exercées à compter du 8 mars 2009, début de la 5<sup>e</sup> année d'attribution et jusqu'au 7 mars 2011, fin de la 6<sup>e</sup> année d'attribution.

Le nombre d'options de souscription et le prix seront ajustés des opérations réalisées sur le capital post-attribution. Elles devront être intégralement libérées à la souscription en numéraire et seront créées jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel l'option aura été levée et auront droit à la totalité du dividende versé au titre de cet exercice. Les bénéficiaires de ces options sont les mandataires sociaux et le personnel directement impliqués dans la bonne réalisation des objectifs à cinq ans.

Sur proposition du Président, le conseil du 5 décembre 2005 a décidé d'établir un avenant au plan d'options de souscription d'actions BOURBON du 8 mars 2005, en maintenant le bénéfice des options de souscription d'actions BOURBON au personnel des ex-filiales ou sous-filiales de BOURBON.

Il s'agit des filiales ou sous-filiales cédées dans le cadre de la restructuration et de la focalisation du groupe dans le maritime.

Le maintien des droits restera acquis au personnel des filiales ou sous-filiales sorties du périmètre de BOURBON, tant que ces personnes seront employées au sein de ces sociétés.

• **L'assemblée générale mixte du 7 juin 2005** a autorisé le conseil d'administration, dans sa vingt-et-unième résolution extraordinaire, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés ou de certains d'entre eux ou certaines catégories de personnel ou les mandataires sociaux, définis par la loi, de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société et/ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle.

Le conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois à compter de l'assemblée.

Le nombre total des options consenties en vertu de la présente autorisation et non encore levées ne pourra donner droit de souscrire ou d'acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social de la société à l'issue de l'assemblée.

Le délai d'exercice des options ne peut excéder six ans à compter de la date d'attribution des options par le conseil d'administration.

La décision dont il s'agit comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sous options sera fixé par le conseil d'administration le jour de l'attribution des options ; conformément aux dispositions légales, mais à l'exception de l'application de toute décote, le prix de souscription sera déterminé en référence à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour d'attribution des actions sous options.

Ce prix ne pourra être modifié sauf si la société venait à réaliser une opération financière pendant la période d'exercice des options. Dans ce cas, la société procédera à un ajustement du prix, ou du nombre, des actions selon les dispositions prévues par la loi.

Tous pouvoirs ont été donnés au conseil d'administration agissant dans les conditions ci-dessus à l'effet de consentir les options de souscription ou d'achat d'actions sus-indiquées, d'en fixer les conditions et les modalités en se conformant à la loi et aux statuts, d'en désigner les bénéficiaires, de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, de prélever sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital, les frais de ces opérations, d'accomplir à ce titre toutes les formalités nécessaires et de procéder à la modification corrélative de l'article des statuts qui fixe le montant du capital.

#### **Plan n° 4**

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 7 juin 2005, le conseil d'administration du 5 décembre 2005 a décidé de consentir 300 000 nouvelles options de souscription d'actions de la société à émettre au titre d'une augmentation de capital, à concurrence d'un montant nominal global de 381 000 euros correspondant à 300 000 actions nouvelles de 1,27 euro de nominal chacune.

Ces options ont été octroyées dans les conditions fixées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au prix de 65,50 euros correspondant à un prix légèrement supérieur à 95 % de la moyenne des cours cotés à la fin des 20 séances de Bourse précédant le 5 décembre 2005.

Ces options de souscription d'actions pourront être exercées à compter du 5 décembre 2009, début de la 5<sup>e</sup> année d'attribution et jusqu'au 4 décembre 2011, fin de la 6<sup>e</sup> année d'attribution.

Le nombre d'options de souscription et le prix seront ajustés des opérations réalisées sur le capital post-attribution. Elles devront être intégralement libérées à la souscription en numéraire et seront créées jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel l'option aura été levée et auront droit à la totalité du dividende versé au titre de cet exercice. Les bénéficiaires de ces options sont les mandataires sociaux et le personnel, directement impliqués dans la bonne réalisation des objectifs à cinq ans.

#### • **Augmentations de capital déjà réalisées**

Le 9 octobre 2005, à l'issue de la 4<sup>e</sup> année suivant la date de leur attribution, a commencé la période de levée du premier plan d'options de souscription d'actions attribuées dans le cadre de l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 25 mai 2000 (conseil d'administration du 10 septembre 2001).

L'exercice de ces options de souscription d'actions par leurs bénéficiaires a généré des augmentations de capital successives constatées globalement lors du premier conseil d'administration de l'année 2006, soit au cours de la séance du conseil du 20 mars 2006.

Il en résulte que :

- d'une part, au 31 décembre 2005, 433 577 actions nouvelles ont été souscrites représentant une augmentation du capital social d'un montant de 550 819,38 euros, le capital de la société se trouvant ainsi porté à la somme de 31 818 083,53 euros, le montant de la prime de souscription s'est élevé à 4 344 264,95 euros,

• d'autre part, pour la période s'étendant entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et la date du conseil d'administration constatant les augmentations de capital successives, soit le 20 mars 2006, l'exercice des levées d'options de souscription d'actions s'étant poursuivi, 11 228 actions nouvelles ont été souscrites représentant une augmentation du capital social d'un montant de 14 264,13 euros, le capital de la société se trouvant ainsi porté à cette date à la somme de 31 832 347,66 euros, le montant de la prime d'émission s'est élevé à 112 499,99 euros.

Le conseil d'administration lors de sa séance du 20 mars 2006, a donc constaté que le capital social statutaire de BOURBON, arrondi à la valeur entière inférieure, se trouve fixé à

31 832 347 euros et a décidé en conséquence une modification corrélative de l'article 7 des statuts de la société :

*Article 7 – Capital social*

*Le capital social est fixé à 31 832 347 euros. Il est divisé en 25 056 805 actions. Les actions sont toutes de même catégorie.*

**Dilution potentielle du capital au 31 décembre 2005**

Au 31 décembre 2005, 25 045 577 titres BOURBON sont en circulation. Les options de souscription d'actions non encore exercées et non annulées donneront lieu à dilution du capital lors de leur exercice.

Il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

**Information sur les options de souscription ou d'achat**

Date d'assemblée	25 mai 2000			7 juin 2005	
	Plan n° 1 <sup>(1)</sup>	Plan n° 2 <sup>(1)</sup>	Plan n° 3	Plan n° 4	Total
Date du conseil d'administration	10 septembre 2001	8 septembre 2003	8 mars 2005	5 décembre 2005	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées en précisant :					
le nombre pouvant être souscrites ou achetées par					
• les mandataires sociaux	572 576	112 000	150 000	300 000	–
• les dix premiers attributaires salariés	131 728	24 500	40 000	60 000	–
	164 564	78 750	81 000	62 000	–
Point de départ d'exercice des options	09/10/05	08/09/07	08/03/09	05/12/09	–
Date d'expiration	08/10/07	07/09/09	07/03/11	04/12/11	–
Prix de souscription ou d'achat	11,29 €	18,26 €	42,17 €	65,50 €	–
Nombre d'actions souscrites au 31/12/05	433 577	–	–	–	–
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées	67 203	8 750	23 000	–	–
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	71 976	103 250	127 000	300 000	602 226

(1) Chiffres réajustés suite aux différents mouvements intervenus depuis l'attribution des plans 1 et 2.

Dans l'hypothèse où les 602 226 options de souscription d'actions seraient levées, la dilution potentielle du capital serait au maximum de 2,35 %, soit : 602 226 / (25 045 577 + 602 226).

## Évolution du capital au cours des cinq derniers exercices

Date	Opérations	Émissions d'actions			Montant du capital cumulé	Nombre d'actions cumulé
		Montant de l'augmentation du capital (€)	Nombre d'actions	Prime d'émission et de fusion		
21/06/00	Attribution de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes et transformation du capital en €	2 116 446	555 319	–	23 280 905	6 108 509
21/06/02	Attribution de 1 action nouvelle pour 11 actions anciennes	2 116 446	555 319	–	25 397 351	6 663 828
21/06/02	Exercice de 9 100 BSA au prix de 57,93 €	41 619	10 920	492 480	25 438 970	6 674 748
06/09/02	Exercice de 297 710 BSA au prix de 57,93 €	1 361 568	357 252	16 111 702	26 800 538	7 032 000
28/06/04	Attribution de 1 action nouvelle pour 6 actions anciennes	4 466 726	1 172 000	–	31 267 264	8 204 000
23/08/04	Fusion-absorption S <sup>se</sup> Financière Jaccar	9 472 434	2 485 401	39 393 233	40 739 698	10 689 401
23/08/04	Réduction de capital par annulation des titres reçus	– 9 472 434	– 2 485 401	– 39 393 233	31 267 264	8 204 000
30/08/04	Division du nominal par 3	–	–	–	31 267 264	24 612 000
31/12/05	Levée stock-options (octobre 05 à décembre 05)	550 819	433 577	4 344 265	(1)	25 045 577
20/03/06	Levée stock-options (1 <sup>er</sup> janvier 06 au 20 mars 06)	14 264	11 228	112 500	31 832 347 (2)	25 056 805

(1) Augmentation de capital liée aux 433 577 options de souscription d'actions exercées jusqu'au 31 décembre 2005, constatée seulement le 20 mars 2006.

(2) Constatation de l'augmentation de capital liée aux (433 577 + 11 228) options de souscriptions d'actions exercées au 20 mars 2006.

Depuis le 20 mars 2006 et jusqu'à la date d'enregistrement du « document de référence » 2005, il n'y a eu aucune modification du capital.

### Mouvements significatifs ayant affecté la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Le 30 octobre 2003, Gebema (Groupe Gevaert) franchit le seuil de 10 % à la baisse et confirme une position de 5 %. Le 4 novembre 2003, Schrodgers déclare avoir franchi le seuil de 5 % à la hausse et le 23 avril 2004, Schrodgers déclare avoir franchi le seuil de 5 % du capital et des droits de vote à la baisse.

Le 23 août 2004, la société Financière Jaccar, à la suite de l'opération de fusion-absorption avec BOURBON, déclare le franchissement de seuil à la baisse de 20 % à 0 % ; parallèlement, la société Jaccar déclare un franchissement de seuil de 0 % à 10 % à la hausse et la société Bearing Venture Capital celui de 5 %. Puis le 16 septembre 2004, la société Jaccar déclare franchir le seuil de 10 % à 20 %, le 21 octobre 2004, la société Bearing Venture Capital, annonce le franchissement de 5 % à la baisse, enfin Gebema (Groupe Gevaert) déclare à son tour le franchissement du seuil de 5 % à la baisse.

Enfin, le 27 juin 2005, Jaccar a informé de l'acquisition de 985 114 actions. Ainsi, sa participation s'élève à 23,6 % au 20 mars 2006.

À la suite de ces opérations, et jusqu'à la date d'enregistrement du « document de référence » de 2005, à la connaissance de

la société, un seul actionnaire – Jaccar – détient plus de 5 %, 10 %, 20 %. Il a déclaré « agir seul, se réserve la possibilité d'arrêter ou de poursuivre ses achats en fonction des circonstances et des situations de marché et n'envisage pas de prendre le contrôle de BOURBON ».

## Évolution de l'actionariat

Actionariat	Situation au 31/12/05			Situation au 31/12/04			Situation au 31/12/03		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Financière Jaccar	0	0	0	0	0	0	2 194 531	31,21	32,51
Gebema	0	0	0	0	0	0	363 200	5,16	3,70
Schroders	0	0	0	0	0	0	376 873	5,36	3,84
Jaccar (*)	5 909 980	23,60	23,60	4 924 866	20,01	20,02	0	0	0

\* Jaccar : famille Jacques de Chateaufieux.

## Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Nombre total d'actions (31 décembre 2005)	25 045 577
Nombre total de droits de vote (31 décembre 2005)	25 044 917
Nombre total de droits de vote (28 février 2006)	25 025 577
Nombre approximatif d'actionnaires (TPI 3 février 2006)	25 000
Actionnaires disposant de 5 % ou plus du capital ou de droits de vote (28 février 2006)	
- plus de 20 %	Jaccar
- plus de 10 %	Néant
- plus de 5 %	Néant

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Pourcentage de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des membres du conseil d'administration :

- capital : 30,5 %,
- droits de vote : 30,5 %.

Au 31 décembre 2005, la société détenait 660 actions et 20 000 actions au 28 février 2006, soit 0,08 % du capital. Par ailleurs, au 31 décembre 2005, 669 salariés détenaient 0,97 % du capital avec 237 888 actions.

Depuis le 31 décembre 2004, il existe un pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation d'actions

BOURBON (« loi Dutreil » article 885 I du Code général des impôts) portant sur 27,17 % du capital.

Il est précisé que ce pacte, à caractère fiscal, ne représente en aucun cas « une action de concert » pour la mise en œuvre d'une politique de vote ou de gestion de BOURBON.

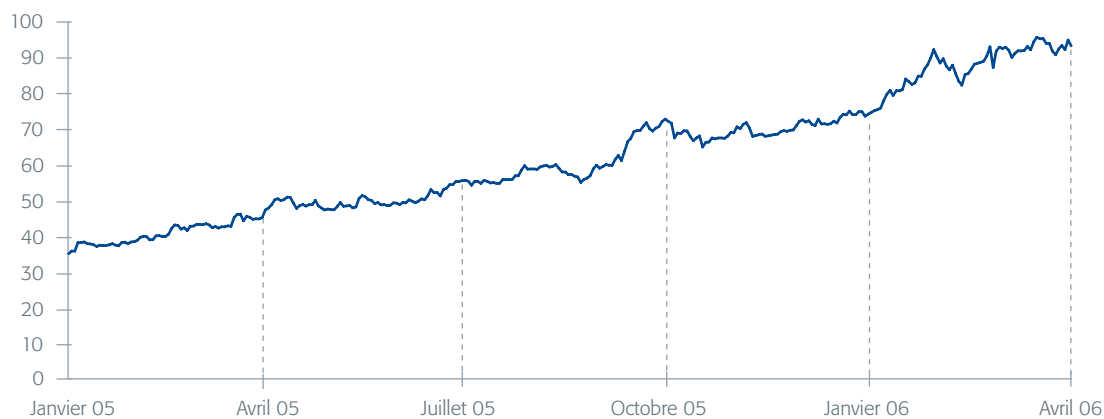
Il ne contient pas de conditions préférentielles de cessions.

## Composition de l'actionariat en capital (28 février 2006)

Jaccar : 23,60 %  
Public : 75,35 %  
Salariés : 0,97 %  
Autodétention : 0,08 %

## Marchés des titres de l'émetteur

Évolution du cours en euros (02/01/05 au 04/04/06)



## Évolution du cours en euros sur 18 mois

Date	Plus haut	Plus bas	Volume	Capitaux en M€
<b>2004</b>				
Octobre	40,79	36,70	1 380 288	52,37
Novembre	39,38	34,54	1 140 366	41,12
Décembre	37,00	33,54	1 148 241	40,21
<b>2005*</b>				
Janvier	39,53	35,25	852 335	33,47
Février	43,77	38,70	738 894	31,36
Mars	47,47	42,40	1 276 937	58,92
Avril	50,88	44,90	1 955 977	97,47
Mai	54,30	47,23	1 066 871	53,87
Juin	56,40	49,64	2 406 519	123,77
Juillet	58,60	53,00	941 478	52,57
Août	60,50	55,25	938 928	54,75
Septembre	71,55	58,20	1 396 988	90,80
Octobre	73,95	63,65	1 522 743	102,62
Novembre	71,15	66,85	914 406	62,71
Décembre	74,20	69,05	1 080 981	77,44
<b>2006</b>				
Janvier	88,90	72,00	995 311	79,92
Février	93,20	78,00	1 481 357	128,56
Mars	93,90	85,65	1 549 390	140,33

\* Année 2005 ajustée de la distribution CBo Territoria.

## Dividendes

Date de clôture d'exercice	Dividende net/ action	Avoir fiscal/ action	Dividende brut/ action	Distribution totale en K€
31 décembre 2001	1,00	0,50	1,50	6 109
31 décembre 2002	1,08	0,54	1,62	7 595
31 décembre 2003 <sup>(1)</sup>	1,40	0,70	2,10	9 845
31 décembre 2004 <sup>(2)</sup>	0,56	-	0,56	13 783
31 décembre 2005 <sup>(3)</sup>	1,00	-	1,00	25 046

(1) 7 032 000 actions.

(2) 24 612 000 actions.

(3) 25 045 577 actions.



# Rapport spécial valant descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 2006

Le présent document a pour objet, d'une part, d'informer l'assemblée générale de la réalisation des opérations d'achat d'actions qu'elle a autorisées et de préciser en particulier, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet ; d'autre part, de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 23 mai 2006 ainsi que ses incidences sur la situation des actionnaires.

## Synthèse des principales caractéristiques de l'opération

Émetteur	BOURBON (Eurolist Paris)
Programme	Rachat d'actions
Part maximale du capital	5 %
Prix d'achat unitaire maximum	120 euros
Prix de vente unitaire minimum	60 euros
Objectifs par ordre de priorité décroissant	- assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, - conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.
Durée du programme	Dix-huit mois, à compter de l'assemblée générale mixte du 23 Mai 2006, soit jusqu'au 23 novembre 2007.

## 1. Bilan du précédent programme de rachat

### Part du capital détenu par la société et répartition par objectif des titres de capital détenus par la société

Au 28 février 2006, la société détient 20 000 actions propres, soit 0,08 % du capital :

Animation du marché par un prestataire de service d'investissement	20 000
Conservation en vue de remise à titre de paiements ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe	–

L'assemblée générale mixte du 7 juin 2005 (cf. visa AMF n° 05411) autorisait la mise en œuvre par BOURBON d'un programme de rachat de ses propres actions.

### Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres

1) Rappel : dans un précédent programme, au premier semestre 2004, la société avait acquis, dans un objectif de régularisation des cours, 6 039 actions BOURBON au prix de revient de 26,80 euros.

La réglementation évoluant, ces actions sont devenues sans objet, aussi ont-elles en totalité été cédées en novembre 2005 dans le cadre d'un mandat *ad hoc* signé avec la société de Bourse Fideuram Wargny au prix de 67,31 euros.

2) Sauf l'opération reprise ci-dessus 1), la société n'est plus intervenue depuis sur ses propres titres, qu'à travers le contrat de liquidité, géré conformément à la charte AFEI, signé avec le CM-CIC Securities ; lequel détenait pour le compte de BOURBON :

- 1 875 actions au 31 décembre 2004 au prix moyen de 2,61 euros,
- 4 206 actions au 31 mars 2005 au prix moyen de 27,93 euros,
- 660 actions au 31 décembre 2005 au prix moyen de 72,02 euros,
- 20 000 actions au 28 février 2006 au prix moyen de 87,69 euros.

Au 31 décembre 2005, la société détenait 660 actions, soit moins de 0,01 % du capital.

Il est en outre précisé que :

- il n'existe pas de produits dérivés sur les actions BOURBON,
- dans le cadre de son contrat de liquidité, CM-CIC Securities dispose d'une trésorerie de 3 000 000 euros.

**Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat, du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 28 février 2006**

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe ou indirecte	0,08 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	20 000
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	1 805 929,33
Valeur de marché du portefeuille (en euros)	1 713 000

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt du présent document de référence			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
	379 924	371 320				
Echéance maximale moyenne	–	–	–	–	–	–
Cours moyen des transactions (en euros)	64,26	64,33	–	–	–	–
Prix d'exercice moyen (en euros)	–	–	–	–	–	–
Montants (en euros)	24 413 916	23 886 748	–	–	–	–

## 2. Objectifs du programme de rachat d'actions et utilisation des actions rachetées

BOURBON entend renouveler le programme de rachat d'actions à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du 23 mai 2006 en vue, par ordre de priorité décroissant :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

## 3. Cadre juridique

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre législatif de la loi 98-546 du 2 juillet 1998 portant sur diverses dispositions d'ordre économique et financier, sera proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2006 suivant la résolution suivante :

### Onzième résolution ordinaire

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du conseil et connaissance prise du descriptif du programme de rachat d'actions présenté dans le rapport annuel 2005, document de référence BOURBON, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à opérer sur les actions de la société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les dispositions des articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce. La présente autorisation est destinée à permettre à la société :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Et, à ces fins, conserver les actions rachetées, les céder ou les transférer par tous les moyens tels que décrits ci-après dans le respect de la réglementation en vigueur, et notamment par cession en Bourse ou de gré à gré, par offre publique.

La réalisation du programme d'achat devra être établie conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004 et pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et devra tenir compte des précisions apportés par l'Autorité des Marchés Financiers.

*Les achats, cessions ou transferts d'actions pourront être opérés aux époques que le conseil d'administration appréciera par tous moyens, y compris à travers un contrat de liquidité, de gré à gré et par bloc d'actions sans limitation de volume dans le respect de la réglementation en vigueur.*

*L'assemblée générale ordinaire fixe à 120 euros, par action, le prix maximum d'achat et à 60 euros par action, le prix minimum de vente, d'une part, et le nombre d'actions pouvant être acquises à 5 % au plus du capital social sur la base du capital au 31 décembre 2005, soit 1 252 278 actions. Le montant maximum de l'opération est ainsi fixé à 150 273 360 euros. Par ailleurs, lorsque les actions acquises dans ces conditions sont utilisées pour consentir des options d'achat d'actions, en application des articles L. 225-279 et suivants du Code de commerce, le prix est alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat.*

*En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, le nombre d'actions et les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.*

*La présente autorisation est donnée pour une durée maximale de dix-huit mois. Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration avec faculté de délégation et subdélégation, pour mettre en œuvre cette autorisation.*

*Le conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions d'actions ainsi réalisées.»*

## **4. Modalités**

### **1. Part maximale du capital à acquérir et montant maximal payable par BOURBON**

La part maximale de capital de BOURBON pouvant être acquise s'élève à 5 % au plus du capital social au 31 décembre 2005, composé de 25 045 577 actions, soit 1 252 278 actions.

La société s'engage à conserver un flottant d'au moins 10 % de son capital et, conformément à la loi, à ne pas détenir directement ou indirectement plus de 10 % de son capital.

Il est rappelé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales.

Dans l'hypothèse où toutes les actions seraient acquises au prix maximum autorisé par l'assemblée, soit 120 euros, le montant maximum du rachat à effectuer par BOURBON s'élèverait à 150 273 360 euros. Rappelons que le prix minimum de vente a été fixé à 60 euros.

Les réserves libres de la société au 31 décembre 2005 issues des derniers comptes sociaux s'élèvent à 68 587 milliers d'euros. En application de la loi, le montant du programme ne pourra être supérieur à ce chiffre jusqu'à l'arrêté des comptes annuels sociaux de l'exercice en cours.

### **2. Modalités du rachat**

Les actions pourront être rachetées par tous moyens, y compris de gré à gré et par bloc d'actions mais en aucun cas par l'intermédiaire de produits dérivés. La part réalisée par bloc ne pourra atteindre l'intégralité du programme.

### **3. Durée et calendrier du programme d'achat**

Sous réserve de son approbation par l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2006, ce présent programme est autorisé pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle d'approbation des comptes 2006 sans excéder une durée maximum de dix-huit mois, soit le 23 novembre 2007.

## **5. Événements récents**

Communiqués de presse (cf. [www.bourbon-online.com](http://www.bourbon-online.com)) :

- 13 janvier 2006 : admission de BOURBON au compartiment A et intégration au SRD
- 18 janvier 2006 : prise de participation chez Rigdon Marine
- 10 février 2006 : commentaires sur le chiffre d'affaires 2005

# Rapport initial des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription

## À l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés, d'un montant maximum de 1 % du montant de l'augmentation de capital qui sera réalisée lors de la levée des options de souscription d'actions, opération sur laquelle vous êtes amenés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du Code du travail.

Dans le cadre de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération, de fixer le prix de souscription des actions conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail et de supprimer votre droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un Plan Épargne Entreprise institué à l'initiative de la société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée, et par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article D. 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation définitive de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.

Fait à Lyon et Marseille, le 18 avril 2006

Les commissaires aux comptes

**EurAAudit C.R.C.**  
**Cabinet Rousseau Consultants**

Jean-Marc Rousseau

**Deloitte & Associés**

Vincent Gros

# Document d'information annuel

## Communiqués financiers BOURBON du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005

Les communiqués ou publications ci-dessous sont disponibles sur le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et/ou sur le site [www.bourbon-online.com](http://www.bourbon-online.com) (au sein des rubriques « Communiqués de presse » et « Slideshow »).

- 9 février 2005 : BOURBON - Chiffre d'affaires annuel 2004
- 28 février 2005 : Livraison et baptême de l'Abeille Bourbon à Brest
- 23 mars 2005 : BOURBON - Résultats annuels 2004
- 15 avril 2005 : Introduction en Bourse de CBo Territoria sur Alternext
- 2 mai 2005 : Report du conseil d'administration
- 10 mai 2005 : BOURBON - Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> trimestre 2005
- 18 mai 2005 : Exercice de l'option de vente à CASINO - Distribution des actions CBo Territoria en date 19/05/05 - Résolutions de l'AGM du 7 juin 2005
- 7 juin 2005 : Note d'information relative à un programme de rachat d'actions - AGM
- 16 juin 2005 : Nouvelle dénomination sociale - Groupe Bourbon devient BOURBON
- 27 juin 2005 : Jaccar augmente sa participation dans BOURBON
- 5 juillet 2005 : BOURBON admis au SBF 120
- 10 août 2005 : BOURBON - Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> semestre 2005
- 14 septembre 2005 : BOURBON - Résultats 1<sup>er</sup> semestre 2005
- 28 septembre 2005 : Déconsolidation de Vindémia des comptes de BOURBON à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005
- 7 octobre 2005 : BOURBON - Histoire et Stratégie (*slideshow*)
- 10 octobre 2005 : Livraison et baptême de l'Abeille Liberté à Cherbourg
- 12 octobre 2005 : La société Les Abeilles remporte le contrat de concession des services de Remorquage & Assistance dans le futur port de Tanger Méditerranée
- 9 novembre 2005 : BOURBON - Chiffre d'affaires 3<sup>e</sup> trimestre 2005
- 6 décembre 2005 : BOURBON - Nomination de deux Directeurs Généraux délégués

Les informations publiées au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* (BALO) sont disponibles sur le site du *Journal Officiel* : [balo.journal-officiel.gouv.fr](http://balo.journal-officiel.gouv.fr).

- 16 février 2005 : Chiffre d'affaires - 31/12/04
- 6 mai 2005 : Convocation à l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005
- 18 mai 2005 : Comptes annuels - 31/12/04
- 15 juin 2005 : Droits de vote à l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2005
- 29 juin 2005 : Avis de non-modification des comptes annuels au 31/12/04
- 12 août 2005 : Chiffre d'affaires - 1<sup>er</sup> trimestre 2005
- 19 août 2005 : Chiffre d'affaires - 1<sup>er</sup> semestre 2005
- 24 octobre 2005 : Comptes semestriels 30/06/05
- 14 novembre 2005 : Chiffre d'affaires - 3<sup>e</sup> trimestre 2005

## Responsable de l'information

Jacques de Chateaufieux  
Président Directeur Général  
Tél : 01 40 13 86 16

# Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

## 1. Responsable du document de référence

### Personne qui assume la responsabilité du document de référence

Monsieur Jacques de Chateauevieux  
Président Directeur Général

### Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et EurAAudit CRC, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Le Président Directeur Général

## 2. Responsables du contrôle des comptes

### Commissaires aux comptes

	Date de première nomination	Échéance du mandat
<b>Titulaires</b>		
Société Deloitte & Associés Les Docks - Atrium 10.4 10, place de la Joliette 13002 Marseille Représentée par Monsieur Vincent Gros	Nommée par l'AGM du 7 juin 2005	À l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007
Société EurAAudit CRC 58, rue Montgolfier 69006 Lyon Représentée par Jean-Marc Rousseau	Nommé par l'AGM du 30 mai 2002 et renouvelée par l'AGM du 7 juin 2005	À l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
<b>Suppléants</b>		
Société BEAS 9, villa Houssay 92200 Neuilly-sur-Seine	Nommée par l'AGM du 7 juin 2005	À l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007
Jean-Jacques Martin 25, chemin de Parsonge 69570 Dardilly	Nommé par l'AGM du 30 mai 2002 et renouvelée par l'AGM du 7 juin 2005	À l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

# Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

## Informations

## Pages correspondantes du présent document

<b>1. Personnes responsables</b>	140
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	140
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	11 à 13
<b>4. Facteurs de risques</b>	114 à 118
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1. Histoire et évolution de la société	1
5.2. Investissements	3 - 12
<b>6. Aperçu des activités</b>	
6.1. Principales activités	7 - 8 - 16 à 23
6.2. Principaux marchés	7 - 8 - 11 - 55
6.3. Événements exceptionnels	N/A
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	115
6.5. Position concurrentielle	6 à 8
<b>7. Organigramme</b>	
7.1. Description du groupe	6 à 8
7.2. Liste des filiales importantes	59 à 63
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1. Immobilisations corporelles importantes	41 à 43 - 119
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	14 - 15 - 115
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1. Situation financière	11 à 23 - 26 à 28 - 80 à 82
9.2. Résultat d'exploitation	11 à 13 - 27 - 82
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	29 - 36 - 83 - 123 - 127 à 132
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	28 - 35
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	3 - 26 - 47 - 48 - 51 - 52 - 116 à 118
10.4. Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	N/A
10.5. Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux investissements	6 - 9 - 116
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	119
<b>12. Informations sur les tendances</b>	9
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	N/A
<b>14. Organes d'administration et de direction</b>	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	4 - 5 - 104 - 105
14.2. Intérêts des dirigeants	108
14.3. Procédures de contrôle interne	110 - 111
<b>15. Rémunération et avantages</b>	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	58 - 91 - 106
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	106
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1. Date d'expiration du mandat actuel	104 - 105
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	108 - 109
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	5 - 109 - 110
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	108

## Informations

## Pages correspondantes du présent document

### 17. Salariés

17.1. Nombre de salariés	13 - 57
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	38 - 106 - 127 à 130
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	38 - 107 - 118 - 130

### 18. Principaux actionnaires

18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social	132
18.2. Existence de droits de vote différents	127
18.3. Contrôle de l'émetteur	131 - 132
18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	132

### 19. Opérations avec des apparentés

58

### 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1. Informations financières historiques	25 à 75 - 79 à 97
20.2. Informations financières pro forma	11 à 13 - 19 - 21 - 23 - 26 à 75
20.3. États financiers	25 à 75 - 79 à 95
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	76 - 77 - 98 à 102
20.5. Date des dernières informations financières	30
20.6. Informations financières intermédiaires	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	3 - 10 - 27 - 97 - 121 - 134
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	36 - 50 - 114
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	6 - 9

### 21. Informations complémentaires

21.1. Capital social	127 à 132
21.2. Acte constitutif et statuts	125 - 126

### 22. Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)

N/A

### 23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

N/A

### 24. Documents accessibles au public

10 - 139

### 25. Informations sur les participations

59 à 64 - 94 - 95



# Notes





Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mai 2006 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.